

Chapitre 2: La sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

2.1 Introduction

Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation définit la sécurité alimentaire en ces termes: « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (FAO, 1996). La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions: (i) disponibilité de la nourriture en quantité suffisante; (ii) stabilité de l'approvisionnement ; (iii) accessibilité physique et économique des denrées ; et (iv) qualité et sécurité sanitaire des aliments.

Une analyse du nombre de personnes sous-alimentées en Afrique subsaharienne (ASS)¹ révèle un degré élevé de sous-alimentation et une augmentation en nombre absolu d'environ 20 pour cent entre 1990-1992 et 2000-2002 (FAO, SOFI 2004), période au cours de laquelle le nombre estimé total de personnes atteintes dans la région est passé de 170,4 millions à 203,5 millions. Pendant la même période, un recul était enregistré au niveau mondial: de 823,8 millions de cas à 814,4 millions, la majeure partie de cette diminution se produisant en Asie (de 569,2 à 519 millions).

En 2000-2002, la proportion de la population totale sous-alimentée s'élevait à plus de 35 pour cent dans 15 pays de l'ASS sur les 40 ayant fait l'objet d'estimations et 12 pays seulement (y compris l'Afrique du Sud) enregistraient un taux de sous-alimentation inférieur à 20 pour cent. Selon l'UNICEF, 39 et 29 pour cent des enfants de moins de cinq ans présentaient respectivement un retard de croissance et une insuffisance pondérale pendant la période 1995-2002 (UNICEF, 2003). On estime également que plus de 45 pour cent des personnes sous-alimentées en Afrique sont âgées de moins de 15 ans (PAM, 2005).

L'évolution du problème en Afrique subsaharienne varie d'une région à l'autre. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe ont connu une relative stabilisation du nombre des sous-alimentés au cours des années 1990 tandis que la situation s'est considérablement aggravée en Afrique centrale et orientale. Sept pays de l'ASS (Namibie, Ghana, Malawi, Tchad, Congo, Angola et Mozambique) ont constaté une nette réduction de la population sous-alimentée alors que dans d'autres, la situation s'est dégradée (République démocratique du Congo, Burundi, Soudan et Érythrée, par exemple). Environ 80 pour cent de l'augmentation du nombre de personnes sous-alimentées est observée dans des pays récemment impliqués dans des conflits, qui ont été gravement touchés par la famine.

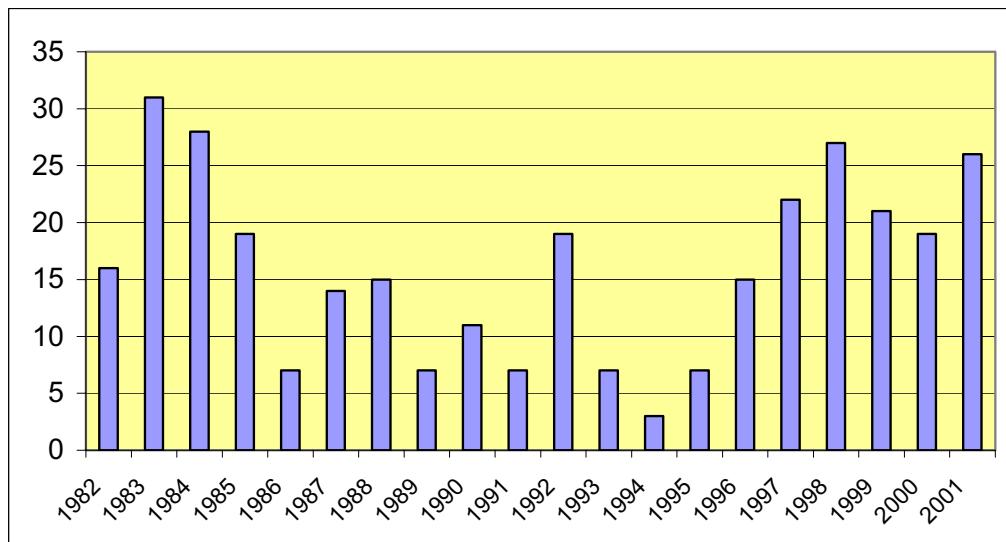
Le type d'insécurité alimentaire observé en Afrique subsaharienne est une combinaison de phénomènes chroniques généralisés, dus à une pauvreté persistante ou structurelle, et d'épisodes transitoires liés à une situation d'urgence lors de tensions extrêmes causées par des catastrophes naturelles, des crises économiques ou des conflits. Depuis 1998, on recense chaque année une vingtaine de crises alimentaires en Afrique (voir tableau 2.1), une nette augmentation par rapport aux années 1990. En 2003-2004, sur les 35 pays du monde confrontés à une crise alimentaire grave ayant nécessité une assistance internationale, 24 se trouvaient en Afrique subsaharienne. En Afrique de l'Est seulement, plus de 13 millions de personnes ont vu leur sécurité alimentaire menacée (FAO, SOFI 2004).

L'immense majorité des crises est liée à des catastrophes naturelles, première cause devant les conflits armés et les troubles politiques. Par exemple, les sécheresses et les inondations sont intervenues dans près de 80 pour cent des cas observés dans le monde en 2002 (FAO, SOFI 2003). Si la cause semble évidente, l'analyse de cas particuliers montre que l'ampleur des crises, voire leur existence même, est due en grande partie aux politiques et programmes mis en oeuvre. Certains pays d'Asie du Sud-est et d'Amérique latine sont parvenus à atténuer l'impact des catastrophes naturelles en élaborant et en appliquant des politiques appropriées, ce qui leur

¹ Sauf Afrique du Sud.

a permis de limiter les effets des conditions naturelles extrêmes, en particulier parmi les populations les plus vulnérables. Ceci contraste avec les décennies précédentes, lorsque les catastrophes naturelles infligeaient des famines spectaculaires dans ces régions.

Schéma 2.1: Nombre de crises alimentaires en Afrique (1982-2001)



Source: Sciences, LLC

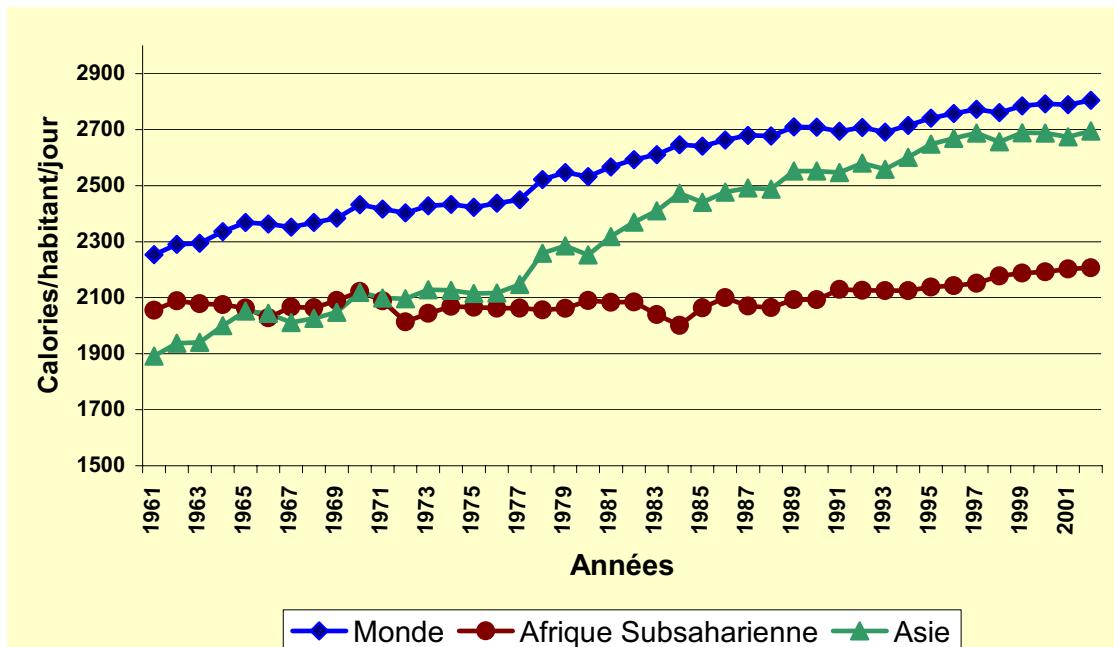
La situation en matière de sécurité alimentaire dans une localité donnée peut être évaluée de plusieurs façons. Pour déterminer le nombre de personnes sous-alimentées, la FAO a mis au point une méthodologie qui prend en compte la quantité de nourriture disponible par personne dans un pays donné et l'ampleur de l'inégalité d'accès à la nourriture. La pertinence de cette approche est confortée par un consensus récent sur les causes de l'insécurité alimentaire en ASS, qui résulterait à la fois d'une disponibilité alimentaire insuffisante et d'un manque d'accès à la nourriture. Dans cette étude, le problème sera donc analysé du point de vue de la disponibilité et de l'accessibilité, mais la variabilité et l'utilisation nutritionnelle des aliments seront également pris en considération.

2.2 Disponibilités alimentaires en Afrique subsaharienne

Même s'il n'est qu'un indicateur imparfait de l'évolution de la sécurité alimentaire – ne prenant pas en compte l'inégalité d'accès à la nourriture – l'*apport calorique quotidien moyen par personne* fournit des indications sur les principaux changements de la situation alimentaire d'un pays.

En Afrique subsaharienne, les céréales, les racines et les tubercules sont les principales sources énergétiques, représentant respectivement 46 et 20 pour cent de l'apport total, et cette proportion n'a pas changé depuis les années 1960. Le Schéma 2.2 montre clairement le retard de l'ASS par rapport au reste du monde, en particulier vis-à-vis de l'Asie où l'apport alimentaire moyen a considérablement augmenté ces quarante dernières années. En Afrique, il s'est stabilisé au-dessous de 2 100 cal/habitant/jour jusqu'au début des années 1990 ; depuis lors, une certaine amélioration a été observée.

Schéma 2.2: Apport alimentaire quotidien moyen par habitant dans certaines régions



Source: données FAOSTAT, 2004

Néanmoins, l'amélioration constatée depuis 1990 ne couvre pas dans toute la région (voir Schéma 2.1). Sur les 44 pays de l'ASS pour lesquels des données sont disponibles², 24 connaissent, en matière d'apport alimentaire, une évolution positive supérieure à 0,5 pour cent par an – ceux qui obtiennent les meilleurs résultats étant le Mozambique, le Tchad, Djibouti et le Ghana – tandis que dans 15 pays on observe une évolution négative, avec une situation particulièrement défavorable en République démocratique du Congo, au Burundi et en Guinée-Bissau. Le niveau actuel de l'apport alimentaire dans les pays caractérisés par une régression à long terme s'établit généralement à moins de 2 200 cal/habitant/jour, alors que la FAO recommande un niveau minimum moyen de 2 300 cal/habitant/jour. Les pays où l'évolution est positive enregistrent des niveaux bien plus élevés (voir tableau à l'annexe 2.1). Les niveaux d'apport les plus bas ont été relevés en Érythrée, en République démocratique du Congo et au Burundi, les plus élevés au Cap Vert, à l'île Maurice, en Mauritanie et au Nigéria.

Les pays enregistrant une tendance négative se situent principalement en Afrique de l'Est et en Afrique australe et un grand nombre d'entre eux ont été, ou sont encore, touchés par des conflits ou des troubles civils. L'Afrique de l'Ouest, en revanche, a bénéficié de conditions climatiques relativement bonnes pendant les années quatre-vingt-dix (Keyser et al., 2003).

²Sauf Afrique du Sud.

Tableau 2.1: Évolution par pays de l'apport calorique quotidien par habitant en ASS

Taux de croissance annuel de l'apport quotidien par habitant en% (moyenne pour la période)	Période 1961-2002		Période 1990-2002	
	Moins de 2300 cal/habitant en 1990	Plus de 2300 cal/habitant en 1990	Moins de 2300 cal/habitant en 2002	Plus de 2300 cal/habitant en 2002
Forte augmentation : Plus de 0,5% par an	Burkina Faso, Seychelles, Djibouti, Soudan**	Cap-Vert, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Lesotho, Gabon, Bénin	<i>Mozambique***, Tchad, Djibouti, Angola, Éthiopie, Malawi, Congo, Niger, Namibie, Kenya, Cameroun, République centrafricaine</i>	Cap-Vert, Mauritanie, <i>Ghana, Lesotho</i> Gabon, Côte d'Ivoire, Bénin, Seychelles, Sao Tomé, Ouganda, Guinée, Togo
Légère augmentation : Moins de 0,5% par an	Ghana, G.-Bissau, Guinée, Botswana, Tanzanie, Mali, Niger, Sao Tomé, Cameroun, Togo	Swaziland, Côte d'Ivoire, Gambie	Zimbabwe, Soudan, Mali	Maurice, <i>Nigéria</i> , Burkina Faso
Légère diminution : Moins de 0,5% par an	Mozambique, Guinée, Namibie, Éthiopie, Rwanda, Sierra Leone, Angola, Congo, Comores, Kenya, Libéria, Tchad, Malawi, Érythrée, Zimbabwe, Zambie	Uganda, Sénégal	Madagascar, Sénégal, Zambie, Gambie, Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Botswana	Swaziland
Forte diminution : Plus de 0,5% par an	Madagascar, République centrafricaine, RD Congo, Burundi		Érythrée, Liberia, Comores, Guinée Bissau, Burundi, RD Congo	

** Dans chaque cas, les pays sont classés par niveau décroissant d'apport calorique par habitant

*** Les pays en italique ont enregistré une baisse du nombre absolu de personnes sous-alimentées au cours de la période concernée.

Source: données basées sur FAOSTAT, 2005 et FAO, SOFI 2004.

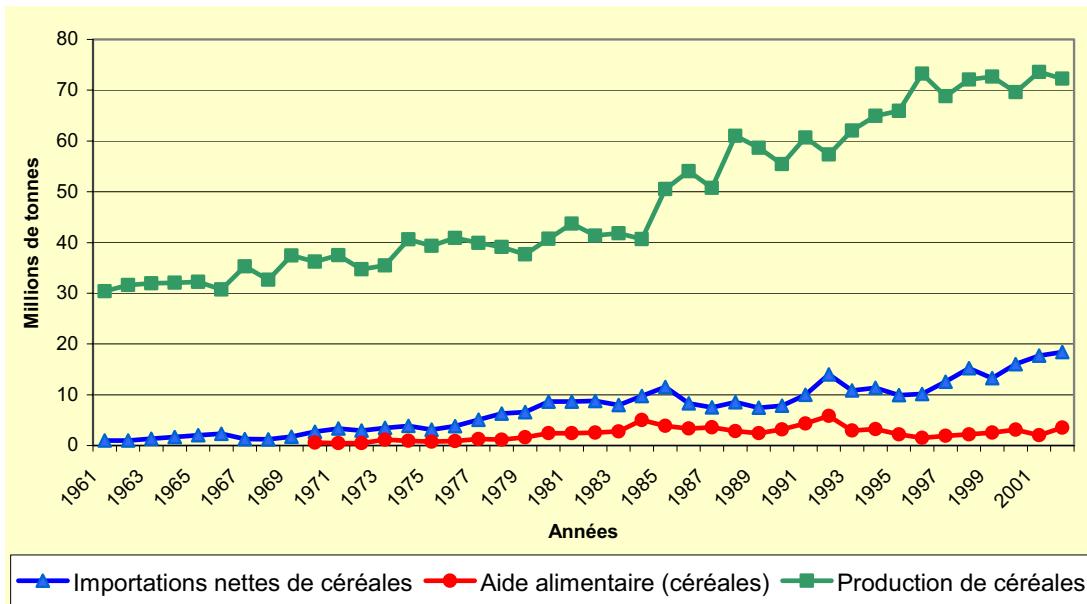
2.2.1 *Les sources d'approvisionnement alimentaire en Afrique subsaharienne*

Les approvisionnements alimentaires en Afrique subsaharienne proviennent de trois sources:

- a) la production alimentaire nationale ;
- b) les importations ;
- c) l'aide alimentaire.

Comme le montre le Schéma 2.3, les importations et l'aide alimentaire ont vu, au fil des ans, croître leur importance comme sources de disponibilités. La part des importations dans la consommation totale de céréales, évaluée à environ 5 pour cent juste après l'indépendance, se situe, ces dernières années, aux alentours de 25 pour cent. L'aide alimentaire, en revanche, a augmenté rapidement dans les années quatre-vingt, atteignant 10 pour cent de la consommation totale de céréales ; cette proportion s'établit actuellement à près de 5 pour cent dans la région.

Schéma 2.3: Production céréalière, importations et aide alimentaire en Afrique subsaharienne



Source: données FAOSTAT, 2004

Note: Données sur l'aide alimentaire uniquement disponibles séparément après 1988. Les données sur les importations comprennent l'aide alimentaire.

(a) Production alimentaire

Comme mentionné au chapitre 3, la production alimentaire en ASS a progressé en valeur à un rythme estimé à environ 2,4 pour cent par an entre 1961 et 2003. Cette progression étant inférieure au taux de croissance annuel de la population (2,8 pour cent), la production par habitant a diminué (d'environ 0,4 pour cent par an) au cours de cette période. Il faut noter cependant qu'après une période initiale de croissance (1961-1971), la production alimentaire par habitant a régressé tout au long des années 1970 et pendant la première moitié des années 1980. On note ensuite une certaine reprise jusqu'au début de ce siècle, lequel marque une rechute (voir tableau 2.4).

Cette évolution contraste avec ce qui a été observé au niveau mondial ou en Asie, où la production par habitant s'est accrue de façon constante à un rythme annuel moyen d'environ 1,6 pour cent pendant la période en question (la performance de la production vivrière et de l'agriculture en général en ASS est étudiée plus en détail au chapitre 4).

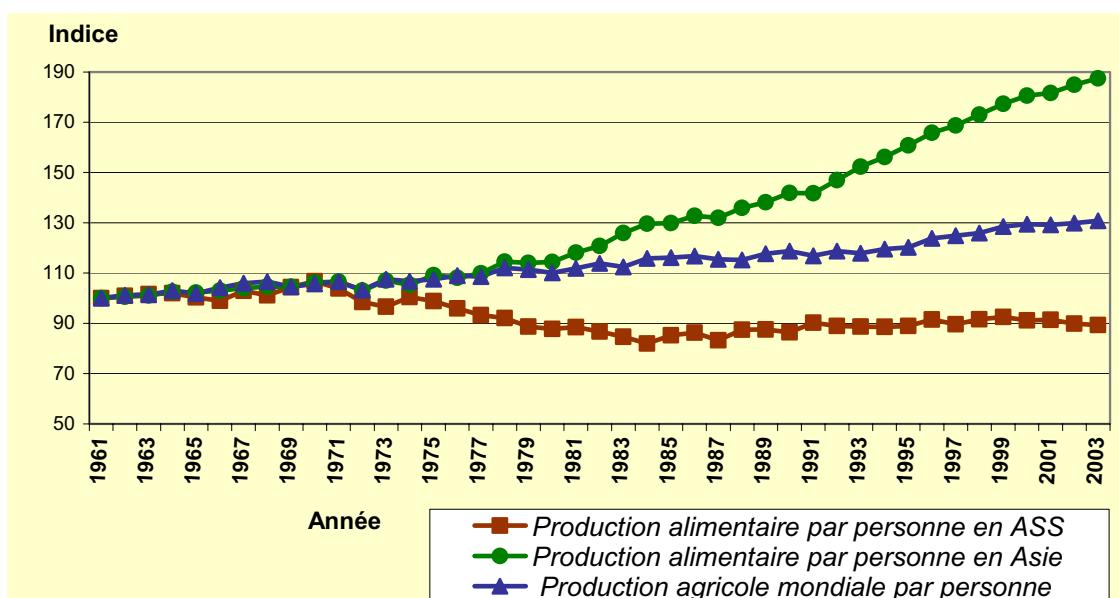
(b) Importations alimentaires

Pendant les premières années qui ont suivi son accession à l'indépendance politique, l'Afrique subsaharienne était exportatrice nette de produits alimentaires. Elle avait presque atteint l'autosuffisance en céréales, exportant même de petites quantités de maïs et de sorgho. Les importations nettes de céréales ne représentaient qu'environ cinq pour cent de la consommation alimentaire totale. Les cultures oléagineuses (arachides et palmistes), l'huile végétale, le café, le cacao, le sucre et le manioc (en petites quantités) étaient les principaux produits d'exportation. Si aujourd'hui les importations de céréales représentent certaines années près du quart de la consommation totale, les importations de racines et tubercules sont minimes (moins de 1 pour cent du total).

Les données FAOSTAT montrent qu'au fil des années, les importations nettes de céréales ont rapidement augmenté, en particulier au début des années 1980, atteignant un niveau record de

plus de 11,5 millions de tonnes en 1985, soit 25 pour cent de la consommation totale de céréales. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie tout au long des années 1990: les importations nettes de céréales de l'ASS ont atteint environ 18 millions tonnes en 2001 et 2002, soit 24 pour cent de la consommation totale de céréales. Il est intéressant de noter que le blé (cultivable dans quelques régions seulement) a constitué plus ou moins la moitié des importations de céréales ces quarante dernières années et le riz un tiers. Le maïs, produit d'exportation dans les années 1960, représente actuellement près de 15 pour cent des céréales importées. D'autres secteurs d'importation traditionnels, comme le lait et les légumes, ont également pris de l'ampleur. Les importations de lait ont été multipliées par cinq entre 1962 et 2002 et les importations de certains produits carnés (comme les morceaux de poulet congelés) ont connu une envolée spectaculaire³. Progressivement, les secteurs d'exportation traditionnels se sont affaiblis. Par exemple, les exportations de sucre, qui avaient atteint 300.000 tonnes au début des années 1970 (environ 15 pour cent de la consommation) se sont effondrées dans les années 1980 ; elles s'élèvent aujourd'hui à plus de 2,5 millions de tonnes par an, soit plus du tiers de la consommation totale. De même, l'huile végétale, dont on exportait 0,5 millions de tonnes par an – plus de la moitié de la consommation – dans les années 1960, est aujourd'hui importée à un niveau annuel d'environ 1,5 millions de tonnes, ce qui équivaut à 30 pour cent de la consommation. Parmi les autres exportations vivrières traditionnelles, le cacao a enregistré les meilleurs résultats, se remettant dans les années 1990 des difficultés observées à la fin des années 1970 et 1980 pour atteindre des niveaux d'exportation record de 1,9 millions de tonnes au début de ce siècle.

Schéma 2.4: Évolution de la production alimentaire par habitant dans certaines régions



Source: données FAOSTAT, 2004

(c) Aide alimentaire

La majeure partie de l'aide alimentaire destinée aux pays de l'ASS est constituée de céréales, soit environ 90 pour cent du volume total. Dans le passé, plus de la moitié des opérations étaient assurées dans le cadre de l'aide alimentaire programme ou projet. Aujourd'hui, ce type d'assistance est relativement moins important et c'est l'aide alimentaire d'urgence qui représente

³ Rhissa et Guerne Bliech citent le cas du Cameroun où les importations de poulet surgelé sont passées de 978 tonnes en 1996 à 22 154 tonnes en 2003. Ils attribuent cette évolution aux fortes subventions et montrent son impact négatif sur la production locale ainsi que sur la santé des consommateurs du fait de l'interruption de la chaîne du froid (Rhissa et Guerne Bliech, FAO 2005).

l'essentiel des distributions. A titre d'exemple, l'aide alimentaire totale fournie à l'ASS a oscillé entre 2,6 millions de tonnes en 1996 et 5,2 millions de tonnes en 2003 (PAM, INTERFAIS, 2005) tandis que l'aide alimentaire programme ou projet a fourni au total un peu plus de 1 million de tonnes de vivres (20 à 30 pour cent des fournitures totales, selon les années).

L'aide alimentaire en faveur des pays de l'ASS a considérablement augmenté depuis les années 1970, époque à laquelle elle était généralement inférieure à 1 million de tonnes par an, soit 2 à 3 pour cent de la consommation alimentaire totale. Elle a doublé puis triplé au cours des années 1980, représentant jusqu'à 10 pour cent de la consommation alimentaire totale dans la région. L'aide alimentaire fournie à la région a été exceptionnellement importante en 1992, atteignant 6 millions de tonnes – presque l'équivalent des importations commerciales. Depuis 2000, les distributions se poursuivent à hauteur de 3 millions de tonnes environ, avec quelques variations d'une année à l'autre, soit 15 pour cent des importations commerciales.

2.2.2 Analyse comparative des sources d'approvisionnement alimentaire au niveau des pays

Le tableau général des approvisionnements alimentaires présenté ci-dessus masque des situations contrastées au niveau des pays, où la part de l'aide alimentaire dans les disponibilités alimentaires totales peut varier considérablement (se reporter aux données de base des tableaux 2.2a et 2.2b et à la carte du tableau 2.5)⁴:

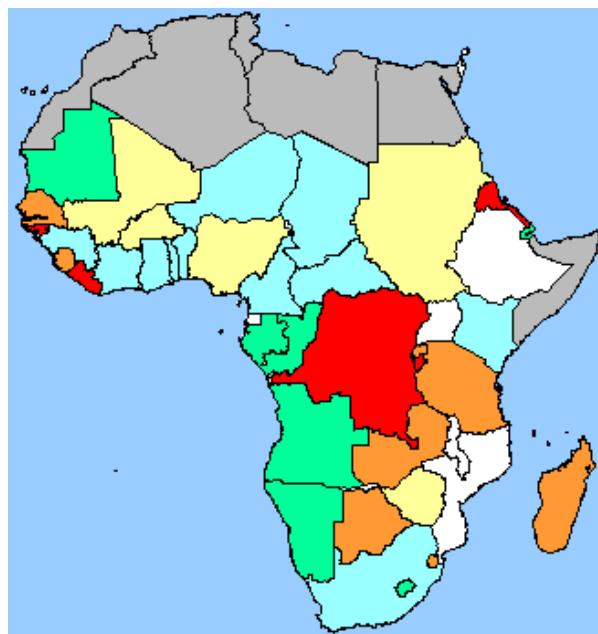
- Les 24 pays enregistrant la plus forte augmentation d'apport calorique par habitant identifiés dans le tableau 2.1 sont des pays où la consommation totale de céréales a augmenté plus rapidement que sa production. L'écart entre consommation et production a été comblé par des importations commerciales (représentant, en moyenne, 18 pour cent de la consommation totale de céréales) et par l'aide (7 pour cent). La dépendance de ce groupe vis-à-vis des importations (y compris de l'aide alimentaire) s'est progressivement accrue au fil des années : 4 pour cent dans les années 1960, 17 pour cent dans les années 1970 et 1980 et 25 pour cent dans les années 1990. Au cours de cette période, la part de l'aide alimentaire s'est stabilisée à 7 pour cent environ depuis le début des années 1970. On distingue dans cette catégorie trois sous-groupes principaux, qui forment un tableau contrasté :
 - Les pays dont plus de la moitié des approvisionnements proviennent de l'extérieur (le groupe 1: Djibouti, Angola, Cap-Vert, Congo, Gabon, Lesotho, Mauritanie, Namibie et Seychelles) enregistrent une stagnation de leur production. En 2000-2002, le nombre total de personnes sous-alimentées dans ce groupe (8,2 millions en 1990-1992) avait baissé de 0,8 million. L'agriculture intervient généralement pour une part réduite dans le PIB de ces pays, qui souvent s'appuient sur d'autres secteurs comme l'exploitation minière et les services. Pour certains d'entre eux, les transferts de fonds des travailleurs émigrés constituent une source de revenus considérable.
 - Les pays qui dépendent principalement des approvisionnements domestiques observent une expansion de leur production céréalière :
 - Parmi ceux-ci, un premier groupe (le groupe 2: Ghana, Niger, Kenya, Togo, Guinée, Cameroun, Côte d'Ivoire, Bénin, Tchad et République centrafricaine) est parvenu à réduire de 4,6 millions le nombre de personnes sous-alimentées depuis 1990-1992, le total initial étant de 31,2 millions (le Ghana a enregistré, à lui seul, une réduction de 3,3 millions). Ce groupe a complété une grande partie de ses approvisionnements domestiques par des importations commerciales. Il a vu sa production céréalière progresser en moyenne de 2,1 pour cent depuis 1961 et de 3,1 pour cent depuis 1990.
 - Le groupe 3 - Éthiopie, Malawi, Mozambique, Sao Tomé et Principe et Ouganda – où la population sous-alimentée a chuté de 5,8 millions depuis 1990-1992, a complété ses approvisionnements domestiques essentiellement grâce à l'aide alimentaire. La croissance moyenne de la production céréalière a été de 1,7 pour cent à partir de 1961 et de 5,3 pour cent à partir de 1990.

⁴ Pour les données détaillées par pays, voir les annexes 2.1 et 2.2.

L'importance de l'agriculture dans les économies de ces pays s'est accrue (pour atteindre, en moyenne, près de 50 pour cent du PIB dans les années 1990). Cette croissance récente relativement rapide s'explique dans une large mesure par une reprise après un conflit armé ou des troubles civils et devrait se poursuivre pour pouvoir se traduire par une amélioration durable de la sécurité alimentaire étant donné qu'à l'avenir l'aide alimentaire devrait diminuer.

- Dans le groupe des pays où l'on note une certaine augmentation de l'apport calorique par habitant (le groupe 4: Burkina Faso, Mali, Maurice, Nigéria, Soudan et Zimbabwe), le nombre de personnes sous-alimentées a légèrement progressé (de 1,7 millions) depuis 1990-1992 et était estimé à 31,1 millions de personnes en 2002. La consommation moyenne de céréales par habitant a été stable ou en légère augmentation. La croissance de la production céréalière – sans compter le Nigéria – a été irrégulière: la croissance relativement rapide des années 1980 et 1990 s'est estompée après 1997, ce recul s'accompagnant d'un accroissement des importations pour compenser l'apathie de la production domestique. L'aide alimentaire, relativement importante entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990, est aujourd'hui presque négligeable, bien qu'elle se soit récemment accrue au Soudan et au Zimbabwe. D'une façon générale, la croissance économique a été très lente (inférieure à 2 pour cent en moyenne dans les années 1990). Au Nigéria, l'évolution a été similaire : après une progression rapide entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980, la production de céréales est restée quasiment inchangée, les importations compensant la stagnation de la production domestique.
- Le groupe de pays caractérisé par une relative diminution de l'apport calorique par habitant a vu sa situation alimentaire se dégrader (groupe 5: Botswana, Gambie, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie et Zambie). Le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 10,3 millions depuis 1990-1992. Dans ce groupe, la production céréalière a été très variable et généralement en recul depuis 1990 (en particulier en Zambie), tandis que les importations ont augmenté considérablement, surtout depuis 2000. Dans ce groupe, la Tanzanie se distingue par une hausse de la production, quoique très inégale dans les années 1990, et une relative stabilisation des importations nettes ; toutefois, le nombre estimatif de personnes sous-alimentées a augmenté de près de 6 millions depuis 1990-1992. Pour ce groupe, la croissance économique s'est située, dans l'ensemble, au niveau de la croissance démographique.
- Dans le dernier groupe de pays, on note une forte baisse de l'apport calorique par habitant (groupe 6 : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Érythrée, Guinée-Bissau et Liberia). Ces pays ont tous été frappés par des conflits. Le nombre de personnes sous-alimentées dans ce groupe a plus que doublé depuis 1990-1992, pour atteindre un total de 44,1 millions – une augmentation de 26,3 millions, dont 23,3 millions en République démocratique du Congo. La production céréalière dans ce groupe a, au mieux, stagné avec une production annuelle en progression de 0,5 pour cent seulement au cours de la période 1990-2002. Ces pays sont fortement tributaires des importations (y compris l'aide alimentaire), qui ont représenté plus de 30 pour cent de la consommation totale de céréales depuis les années 1960. Depuis 1990, l'aide alimentaire compte pour près de 18 pour cent de la consommation totale de céréales. Ce groupe a également été marqué par un net fléchissement de l'économie en général.

Schéma 2.5: Carte des groupes de pays



Légende :

- [Green square] Pays où plus de 50% des approvisionnements proviennent d'importations
- [Cyan square] Pays dépendant principalement d'approvisionnements domestiques complétés par des importations
- [White square] Pays dépendant principalement d'approvisionnements domestiques complétés par l'aide alimentaire
- [Yellow square] Pays où la situation de la sécurité alimentaire reste stagnante
- [Orange square] Pays où la sécurité alimentaire se détériore
- [Red square] Pays où l'apport calorique est en nette diminution

Tableau 2.2a: Indicateurs d'apport alimentaire, de sous-alimentation, de croissance et de la situation économique générale en ASS

Groupes/pays	Apport calorique par habitant en 2002*	PIB par habitant en 2002	Dette par habitant en 2002 (en \$EU)	En 2000-02 (en millions)**	Différence entre 1990-92 et 2000-02 (en millions)**	Nombre de pers. sous-alimentées	Part de l'agriculture dans le PIB	Nombre de pays sur la bonne voie annuelle du PIB (%) de l'objectif du SMA*** 2000-02 à 2000-02	Croissance annuelle du PIB (%) de l'objectif du SMA*** 2000-02 à 2000-02	Aide extérieure annuelle moyenne par habitant de 1990 à 2002 (en \$EU de 2002)	Part de l'agric. dans l'aide (%) de 1990 à 2002	
Groupe 1: Angola, Congo, Cap-Vert, Djibouti, Gabon, Lesotho, Mauritanie, Namibie, Seychelles												
2 465	1 220	85	7,4	-0,8	4	2,6	15	13	4,9	5,8		
Groupe 2: Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Kenya, Niger, Togo												
2 309	555	31	31,2	-4,5	2	2,9	29	30	6,0	4,4		
Groupe 3: Éthiopie, Malawi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Ouganda												
2 155	230	15	48,2	-5,3	-	5,4	41	49	4,8	4,2		
Afrique du Sud												
2 956	3 165	47	-	-	2,2	4	4	4	1,0	1,2		
Groupe 4: (sauf Nigéria) Burkina Faso, Mali, Maurice, Soudan, Zimbabwe												
2 228	1 190	32	20,1	2,5	1	4,7	30	33	6,0	2,9		
Nigéria	2 726	379	23	11,0	-0,8	2,9	32	33	4,0	0,4		
Groupe 5 (sauf Tanzanie)												
Botswana, Gambie, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Zambie	2 118	518	31	20,0	4,6	2,9	22	19	5,0	6,1		
Tanzanie	1 975	204	18	15,6	5,7	5,7	46	48	5,0	4,8		
Groupe 6: Burundi, Comores, République dém. du Congo, Érythrée, Guinée-Bissau, Libéria												
	1 701	100	18	44,1	25,7	-3,3	32	33	3,7	1,6		

Source: calculs des auteurs basés sur les données de la FAO (SOFI 2004 et FAOSTAT 2005), de la Banque mondiale, du FMI, de l'OCDE et de l'ONUSIDA.

* pour 45 pays

** pour 40 pays seulement

*** Sommet mondial de l'alimentation

Tableau 2.2b: Indicateurs de la production de céréales, des importations et de l'aide alimentaire en Afrique subsaharienne

Groupes/pays	T. de croiss. annuel de la production de céréales	Part des importations nettes dans la consommation en % (aide alimentaire comprise)	Part de l'aide alimentaire dans la consommation					
	1961- 2002	1990- 2002	1970s	1980s	1990s	1970s	1980s	1990s
Groupe 1: Angola, Cap-Vert, Congo, Djibouti, Gabon, Lesotho, Mauritanie, Namibie, Seychelles	0,0	4,4	50,3	70,3	79,1	7,9	17,9	14,3
Groupe 2: Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Kenya, Niger, Togo	2,0	3,7	10,3	21,6	24,7	3,1	4,4	2,7
Groupe 3: Éthiopie, Malawi, Mozambique, Sao Tomé-et- Principe, Ouganda	1,7	5,3	5,1	12,2	15,7	2,1	11,0	10,0
Afrique du Sud	1,3	2	-21	-12	5	-	-	-
Groupe 4: (sauf Nigéria) Burkina Faso, Mali, Maurice, Soudan, Zimbabwe	2,4	1,4	1,3	8,8	10,8	3,6	9,6	3,4
Nigéria	3,3	1,4	14,0	15,0	17,0	0,1	0,0	0,0
Groupe 5 (sauf Tanzanie) Botswana, Gambie, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Zambie	1,0	-0,8	27,2	35,4	38,4	3,6	7,8	6,0
Tanzanie	4,2	1,3	10,9	9,4	9,3	4,6	5,0	1,3
Groupe 6: Burundi, Comores, Érythrée, Guinée-Bissau, Libéria, République démocratique du Congo	3,0	0,5	41,5	37,7	37,1	4,0	10,1	13,0

Source: calculs des auteurs basés sur les données de la FAO (SOFI 2004 et FAOSTAT 2005), de la Banque mondiale, du FMI, de l'OCDE et de l'ONUSIDA.

2.3 Accès à l'alimentation

Les travaux d'Amartya Sen (1981) ont permis d'établir une distinction fondamentale, aujourd'hui largement reconnue, entre disponibilité de la nourriture et accès à la nourriture. Sen a montré que les droits des individus à l'alimentation proviennent de leur patrimoine, de leurs stocks, réseaux et compétences, de leur propre production, de la vente de leurs produits et de leur travail ainsi que de fonds transférés par les travailleurs émigrés. Les gens se trouvent en situation d'insécurité alimentaire lorsque la combinaison des droits ne suffit pas pour permettre à l'individu ou à la famille d'obtenir le minimum de nourriture nécessaire à ses besoins.

En Afrique subsaharienne, mais aussi au niveau mondial, les principaux déterminants de l'accès aux produits alimentaires sont d'ordre physique, économique, politique et socioculturel. Dans les sections qui suivent, nous examinons ces facteurs ainsi que leur relative importance en termes d'accès en ASS.

2.3.1 Accès d'un point de vue économique

Niveau national

Sur le plan de la sécurité alimentaire au niveau national, la capacité d'un pays à importer suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins de sa population est déterminée par sa capacité à engendrer suffisamment de devises étrangères grâce aux exportations ou par d'autres moyens. Toutefois, un examen plus attentif de la performance des exportations dans un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne et dans l'ensemble de la région révèle un tableau généralement décevant. La balance commerciale de la région a été invariablement négative, tournant autour de 12 pour cent du PIB tout au long des années 1990, même s'il y a eu des améliorations dans certaines régions et des détériorations dans d'autres. L'évolution générale des exportations de l'ASS n'a pas été encourageante, la part de l'ASS dans le commerce international des marchandises chutant de 3,7 pour cent du total des exportations mondiales de marchandises en 1980 à seulement 1,5 pour cent en 2002 (CNUCED, 2005)⁵.

Tableau 2.3: Balance commerciale en Afrique (en pourcentage du PIB) de 1990-1992 à 1998-2000

Sous-région	1990-1992			1998-2000		
	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance
Afrique centrale	35,4	-22,2	-13,2	44,6	35,2	-9,4
Afrique orientale	41,9	-25,8	-16,1	45,2	28,9	-16,3
Afrique australie	51,4	-35,5	-15,9	54,1	39,1	-15,0
Afrique occidentale	35,8	-25,3	-10,5	40,8	28,6	-12,2
Ensemble de l'Afrique	39,8	-27,3	-12,5	44,7	32,4	-12,3

Source: Rapport de la Banque africaine de développement, 2004

Les exportations de l'ASS sont généralement peu diversifiées : plus de 80 pour cent des recettes proviennent de la vente de quelques produits primaires, dont le prix par rapport au prix des produits manufacturés s'est détérioré à un rythme d'environ 0,5 pour cent par an. Par exemple, selon la Banque africaine de développement, la totalité des recettes d'exportation de l'Ouganda a été réalisée par la vente de produits primaires et 16 autres pays étaient tributaires de produits primaires pour plus de 90 pour cent de leurs recettes d'exportation (BAD, 2004).

La plupart des pays d'Afrique subsaharienne doivent faire face à un grave déficit de leur balance courante. Les statistiques montrent que les seuls pays (pour lesquels des données sont disponibles) à avoir enregistré au moins une fois un solde positif de leurs comptes courants entre 1999 et 2003 ont été le Bénin, la Côte d'Ivoire et la Namibie. A ces trois pays, on pourrait éventuellement ajouter le Congo, le Gabon et le Nigéria, sur la base des données partielles disponibles. La dette de la région a augmenté régulièrement à partir du début des années 1970, atteignant un niveau record de 180 milliards de dollars en 1995. Depuis, elle a quelque peu baissé – probablement du fait de l'annulation de la dette – mais stagne à plus de 160 milliards de dollars. Le rapport dette/PIB est – comme on peut s'y attendre – plus élevé dans les pays plus pauvres (18 pour cent en moyenne), avec des niveaux extrêmes d'endettement en Guinée-Bissau, au Libéria, à Sao Tomé, en Sierra Leone, au Congo et en République démocratique du Congo.

Bien que les pays d'Afrique subsaharienne soient essentiellement agraires, produisant surtout des cultures vivrières, les importations alimentaires de la région ont représenté en moyenne, en 2001, plus de 20 pour cent du total des factures d'importation dans 7 pays sur 25 (Banque mondiale, 2005). La part de ces importations a été particulièrement importante au Niger (44 pour cent), par rapport au niveau moyen de l'ASS estimé à 10 pour cent environ. Les données

⁵ CNUCED, 2005, *Manuel de statistiques* (<http://stats.unctad.org.>)

semblent également indiquer que la proportion des importations de denrées alimentaires par rapport à l'ensemble des importations est restée relativement stable au fil du temps; cela signifie qu'une partie importante des devises étrangères disponibles sert à financer les importations alimentaires, limitant ainsi certaines importations de biens d'équipement destinés aux investissements dans la production et le développement rural.

La dépendance vis-à-vis des importations alimentaires n'est pas une option durable pour la sécurité alimentaire en ASS, étant donnée la capacité limitée de la région à engendrer suffisamment de devises étrangères et son avantage comparatif dans le secteur agricole, en particulier dans la production alimentaire, qu'ont mis en évidence de nombreuses analyses de pays réalisées par la FAO, la Banque mondiale et d'autres organisations.

Niveau des ménages

L'accès économique des ménages à la nourriture signifie que les individus ou les familles disposent de revenus suffisants et d'autres moyens pour s'assurer une alimentation adéquate. L'incidence de la pauvreté, le PIB ou les dépenses privées par habitant, la distribution des revenus et l'emploi rural sont quelques-uns des indicateurs utilisés comme informations indirectes pour l'évaluation de l'accès économique au niveau des ménages. En 2001, près de la moitié des Africains de la région subsaharienne vivaient dans une pauvreté extrême, contre un tiers de la population de l'Asie du Sud. Même s'il existe de fortes disparités entre les pays et les régions au sein de l'ASS, on observe une tendance générale à la détérioration au cours des dernières décennies (voir tableau 2.4).

Tableau 2.4: Évolution des niveaux de pauvreté dans les pays en développement, 1981-2001

	Pourcentage de la population vivant avec moins de 1\$/jour (1993 PPA*)		
	1981	1990	2001
Asie de l'est et Pacifique (sauf Chine)	57,7	29,6	14,9
Europe et Asie centrale	0,7	0,5	3,7
Amérique latine et Caraïbes	9,7	11,3	9,5
Moyen Orient et Afrique du Nord	5,1	2,3	2,4
Asie du Sud (sauf Inde)	51,5	41,3	31,3
Afrique subsaharienne	41,6	44,6	46,9

* PPA : parité de pouvoir d'achat

Source: DFID et Thompson (2004)

Au cours de la période 1999-2002, la proportion de personnes définies comme étant en situation de pauvreté absolue allait de 12 pour cent en Côte d'Ivoire à 82 pour cent en Éthiopie, et le PIB moyen par habitant était le plus bas du monde, même si l'on constate des différences d'une sous-région et d'un pays à l'autre (voir tableau 2.5).

Tableau 2.5: Indicateurs d'accès économique à l'alimentation en Afrique subsaharienne, par sous-région

Sous-régions	Pourcentage de la population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté de 1\$EU par jour (échelle moyenne pour les pays, 1990-2002)	PIB par habitant en \$EU (moyenne, 1999-2002)	Indice de Gini du revenu par habitant (échelle d'indice évaluée pour les pays, 2002)	Augmentation annuelle des prix des denrées alimentaires (pourcentage moyen, 1995-2002)	Pourcentage du revenu des ménages consacré à l'alimentation (échelle de valeurs pour les pays, 1991-1999)
Afrique centrale	33-67	287	29-61	4,8	55-60
Afrique de l'Est	20-82	242	38-57	8,0	43-72
Afrique australie	23-64	1346	40-71	18,6	56-65
Afrique de l'Ouest	12-73	357	37-63	7,4	39-75
ASS	50	475	29-71	5,8	66

Sources: PNUD, Banque mondiale et Banque africaine de développement

Le faible niveau des revenus en Afrique subsaharienne est également accentué par une répartition inégale, comme l'atteste le niveau élevé du coefficient de Gini des revenus par habitant. L'indice de Gini, le plus élevé, a été enregistré en Afrique australie (71 pour cent) et le plus faible en Afrique centrale (29 pour cent). La forte incidence de la pauvreté et la répartition inégale des revenus reflètent bien les contraintes financières auxquelles se heurte la majorité de la population pour l'achat des produits alimentaires essentiels. Le pouvoir d'achat des ménages est également menacé par la croissance des prix des denrées alimentaires, de l'ordre de 6 pour cent par an sur la période 1991-1999. Si l'on considère que les familles de l'ASS consacrent en moyenne 66 pour cent de leurs revenus à l'alimentation, on ne peut que souligner le poids de l'augmentation des prix des produits alimentaires sur la sécurité alimentaire des ménages.

La pauvreté et l'insécurité alimentaire en ASS sont essentiellement un phénomène rural, plus de 70 pour cent des pauvres et des victimes de la faim vivant dans des zones rurales principalement agricoles (Kydd *et al.*, 2002 ; DFID et Thompson, 2004 ; Stamoulis et Zizza, 2003). Ceci est confirmé par une étude comparative récente sur les conditions de vie et la lutte contre la pauvreté en milieu rural réalisée par Ellis et Freeman (2003), qui montre que les niveaux de pauvreté évalués dans quatre pays de l'ASS (Kenya, Malawi, Tanzanie et Ouganda) sont plus élevés dans les campagnes (Tableau 2.6).

Tableau 2.6: Estimations de la pauvreté dans quatre pays d'Afrique subsaharienne (Ellis et Freeman, 2003)

	Kenya	Malawi	Tanzanie	Ouganda
Année	1997	1997-1998	2000-01	1999-2000
<i>Pauvreté (en% ; moins de 1\$ par jour)</i>				
Total	52,3	65,3	35,7	35,2
Zone rurale	52,9	66,5	38,7	39,1
Zone urbaine	49,2	54,9	17,6 / 25,8*	10,3

Source: Ellis et Freeman (2003).

Note: * les deux pourcentages de pauvreté donnés ici se rapportent respectivement à Dar-es-Salaam et à tous les autres centres urbains.

La présente étude n'a pas pour objet de fournir une analyse détaillée des causes multiples de la pauvreté. Il convient cependant de noter que la dépendance excessive à l'égard de l'agriculture de subsistance avec un accès limité aux emplois et aux activités rémunératrices non agricoles constitue l'un des principaux facteurs de pauvreté en Afrique subsaharienne. Il y a une prise de conscience croissante de l'importance des activités rémunératrices non agricoles en ASS et de leur potentiel en matière de réduction de la pauvreté (voir Reardon, 1997; Barrett, Reardon et Webb, 2001; Ellis et Freeman, 2002; Leavy et White, 2001). On trouvera une analyse plus détaillée du rôle de la diversification non agricole et de la mobilité de la main-d'oeuvre en matière de lutte contre la faim et la pauvreté en ASS dans les Notes de synthèse séparées⁶ (voir également l'encadré 2.1).

Encadré 2.1: Importance des revenus non agricoles dans les zones rurales en Afrique subsaharienne

A partir des études qu'ils ont menées sur les sources de revenus en milieu rural au Kenya, au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda, Ellis et Freeman (2002) observent que les revenus totaux des ménages se répartissent en parts quasiment égales entre activités agricoles (cultures et élevage) et activités non agricoles (activités salariées et indépendantes et transferts de fonds). En Tanzanie, un échantillon de 344 familles rurales interrogées en mai-août 2001 a montré que 49,7 pour cent du total des revenus de ces ménages provenaient de l'agriculture, 46,6 pour cent d'emplois non agricoles (salaires et activités indépendantes) et 3,7 pour cent de transferts de fonds.

Reardon (1997) a analysé les données de 23 études de terrain sur les revenus des familles rurales en ASS portant sur différentes périodes entre le début des années 1970 et le milieu des années 1990. Il constate que la proportion moyenne des revenus non agricoles atteint 45 pour cent et que ceux-ci augmentent progressivement (par exemple au Botswana, au Burkina Faso, dans l'ouest du Kenya, au Nigéria et au Zimbabwe). Dans les zones étudiées situées en dehors des principaux centres urbains ou miniers (notamment au Burkina Faso, en Éthiopie, dans l'ouest du Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Niger, au Sénégal, en Tanzanie et au Zimbabwe), les revenus non agricoles locaux constituent environ 80 pour cent du total des rentrées non agricoles tandis que les apports extérieurs fournis par les travailleurs émigrés comptent pour environ 20 pour cent.

La plupart des efforts visant à développer cette source de revenus ont jusqu'ici été contrariés par le manque de moyens financiers, de compétences et de politiques adéquates. En dépit de ces contraintes, les enquêtes sur les ménages ruraux indiquent que l'économie non agricole intervient pour une large part dans les revenus ruraux, comme l'indique l'encadré 2.1. Qui plus est, il est généralement admis que les activités non agricoles peuvent offrir une issue à la pauvreté à condition que les pauvres aient les moyens d'y participer et de répondre efficacement aux opportunités qu'elles présentent (Barrett, Reardon et Webb, 2001; Leavy et White, 2000; Lanjouw et Lanjouw, 1995).

L'étude de Reardon (1997) sur l'Afrique ainsi que les travaux d'Ellis et Freeman (2002) en Tanzanie ont montré que parmi les facteurs d'accès aux revenus non agricoles figurent des contraintes et obstacles qui empêchent les pauvres de tirer parti d'opportunités plus rémunératrices dans l'économie rurale non agricole. Ce sont notamment: le niveau d'accès à la propriété ou aux biens productifs et au financement, les investissements requis pour l'accès aux activités non agricoles rémunératrices, les coûts de transaction liés au manque de disponibilité des services publics, l'aversion pour le risque, les niveaux d'instruction et de compétence et les inégalités entre les sexes (Kristiansen, 2003 ; Barrett, Reardon et Webb, 2001; Bergegué *et al.*, 2001 ; Leavy et White, 2000). Il semble donc que les activités non agricoles puissent constituer une option pour les ménages pauvres à condition que des efforts particuliers soient faits pour leur permettre d'exploiter les opportunités offertes dans ce secteur.

⁶ Développement de l'agriculture et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : Dossier pour un accroissement des soutiens publics: <http://www.fao.org/tc/tca/work05/AdditionalNotes.pdf>

On reproche souvent aux gouvernements d'Afrique subsaharienne leurs options pro-urbaines et leur opportunisme politique, sources d'une migration rurale vers les villes motivées par le rejet plutôt que par l'attraction, en particulier dans les zones reculées et dépourvues de ressources, c'est-à-dire une migration résultant davantage d'une détérioration de la situation dans les campagnes que d'un attrait pour la ville.

Pour de nombreux ménages, la possibilité de produire des revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins alimentaires demeure, de toute évidence, limitée, surtout lorsque l'insécurité alimentaire, la faim et la maladie réduisent leur capacité de travail. Dans ce contexte, la mise en place de mécanismes de protection efficaces et transparents a une importance capitale; en réalité, beaucoup de progrès ont été accomplis depuis les années 1990, en réponse à l'impact social négatif des programmes d'ajustement structurel. Ainsi, le Groupe de travail intergouvernemental pour l'élaboration de directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate a demandé aux États d'envisager - dans les limites des ressources disponibles – la création ou le maintien de dispositifs de protection en matière de sécurité sociale et de sécurité alimentaire afin de protéger les personnes incapables de subvenir à leurs besoins (Ravallion, 1987).

Concernant les prix, leur stabilité joue un rôle prépondérant car elle facilite l'accès à l'alimentation: des prix stables limitent l'incitation à la spéculation et contribuent à réduire la mortalité due à la famine (Ravallion, 1987). A cet égard, la pratique de la constitution de stocks alimentaires en Afrique varie d'un pays à l'autre. En Afrique de l'Ouest (notamment au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger), des réserves physiques ont été créées depuis l'introduction des programmes d'ajustement structurel dans les années 1980, à des niveaux maximum équivalant à trois mois de besoins d'importation pendant une année de mauvaises récoltes. En Afrique de l'Est, le Kenya et le Soudan conservent habituellement d'importants stocks destinés à stabiliser les prix tandis que l'Ouganda ne possède généralement aucune réserve. En Afrique australe, les stocks tampons nationaux ont permis d'assurer une sécurité alimentaire adéquate jusqu'à ce que la sécheresse prolongée de 1982-1984 entraîne une crise alimentaire à laquelle ils n'ont pas pu répondre. Cependant, en raison des frais élevés que représentent l'achat, le transport, l'entretien et la gestion des réserves de céréales, les gouvernements n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs fixés pour leurs stocks. Quant aux stocks existants, ils n'ont pas été reliés aux systèmes de protection et certains affirment que les distributions ont souvent visé à satisfaire des objectifs politiques à court terme sans tenir compte de leurs conséquences à long terme pour la sécurité alimentaire (FAO, 2004).

2.3.2 Accès physique

Niveau national

L'accès physique à l'alimentation, en particulier pour les pays importateurs de denrées vivrières, comporte deux dimensions principales: nationale et familiale. Au niveau national, l'accès physique à l'alimentation est déterminé par les obstacles naturels ou géographiques au commerce. Le Rapport de la Banque africaine de développement (2004) évalue ces obstacles en fonction principalement des coûts du transport. En Afrique subsaharienne, il s'agit là en effet d'un frein majeur, en particulier pour les nombreux pays enclavés. Le coût élevé du transport équivaut à l'imposition de tarifs douaniers élevés sur les importations ou de lourdes taxes d'exportation, non seulement dans les pays enclavés de l'ASS mais aussi dans ceux qui possèdent des côtes maritimes ou un arrière-pays vaste et inaccessible. Les produits alimentaires doivent être transportés par voie de terre sur de longues distances, acheminés à grands frais jusqu'aux consommateurs en raison du mauvais état des réseaux routiers, de l'absence d'installations de communication développées, du faible volume des marchandises transportées et de la faible densité de population (Maetz, 2002). Le tableau 2.7 ci-dessous présente quelques indicateurs d'accès physique en rapport avec la distribution de denrées alimentaires.

En général, les pays de l'ASS doivent faire face à des coûts de fret et d'assurance croissants et plus élevés que dans d'autres parties du monde. L'un des indicateurs indirects de cette catégorie de dépense est le rapport entre le prix d'importation CAF (coût, assurance, fret) et le prix FOB (franco à bord). Par exemple, un ratio CIF/FOB de 1,2 indique que les coûts de transport, de manutention et d'assurance s'établissent à 20 pour cent du prix FOB. Si l'on compare les ratios

de l'ASS à ceux de l'Asie en 1980 et 1994⁷, on constate que le coût du fret en ASS est passé de 11,2 pour cent à 15,7 pour cent alors qu'en Asie il a légèrement baissé, de 9,3 à 8,6 pour cent. En 1994, l'ASS avait les coûts de fret les plus élevés du monde. Cet écart s'explique parfois par un niveau d'activité relativement faible, peu propice à la concurrence. La situation est encore plus grave pour les pays enclavés, qui enregistrent des coûts de fret supérieurs de plus de 20 pour cent à ceux des autres pays. De plus, les frais de manutention portuaire en ASS sont généralement considérés comme plus importants que dans les autres régions du monde, ce qui donne un prix au débarquement des denrées importées nettement supérieur par rapport aux autres régions.

Tableau 2.7: Indicateurs d'accès physique à l'alimentation en Afrique subsaharienne

Sous-région	Ratio CAF/FOB		Réseau routier par rapport à la population (1 000 km de routes pour 1 million d'habitants)			Population rurale ayant difficilement accès aux routes et aux marchés (%)
	1980	1994	1975-84	1985-94	1995-2002	2002
Afrique centrale	1,244	1,224	5,3	4,7	4,3	43
Afrique de l'Est	1,161	1,146	2,7	2,6	2,3	35
Afrique australie	1,137	1,222	6,1	8,2	8,4	35
Afrique de l'Ouest	1,196	1,191	2,8	2,5	2,4	19
Afrique subsaharienne	1,227	1,249	3,5	2,8	2,6	

Source: Rapport de la Banque africaine de développement, 2004 ; Banque mondiale – Indicateurs de développement de l'Afrique, 2004 et Ataman, E., «GIS-based analysis of population distribution and access to marketing infrastructure, by pixel.» FAO, étude en cours.

Niveau des ménages

Au niveau des ménages, l'accès physique signifie que des individus disposant d'un pouvoir d'achat suffisant peuvent avoir physiquement accès à une nourriture adéquate à un endroit relativement proche (AED, 2002). A ce niveau, l'accès physique est déterminé par des facteurs tels que les infrastructures commerciales locales, l'état des routes, les installations de manutention et de stockage et les coûts du transport local.

Dans la plupart des pays de l'ASS, les infrastructures sont généralement inadéquates. Pendant la période 1975-2002, le ratio routes - population et le pourcentage de population ayant accès aux routes et marchés⁸ ont été très faibles et se sont détériorés partout sauf en Afrique australie où le rapport a été plus élevé et en légère augmentation (voir Tableau 2.7). Les marchés de l'ASS sont généralement mal intégrés et caractérisés par un faible niveau de concurrence ; le transfert des produits alimentaires des zones de surplus alimentaire vers les zones de déficit est lent et coûteux. Les marchés locaux traitent souvent des volumes réduits de marchandises et opèrent indépendamment des marchés nationaux et régionaux plus importants, plus centraux et plus ouverts à la concurrence.

Le manque d'intégration des marchés signifie que les déficits de production ne peuvent être facilement comblés par le commerce intra-régional, inter-régional ou international, ce qui explique les nombreuses crises alimentaires (FAO, 2004; NEPAD/UA/PAM, 2004). Ainsi, même si la production alimentaire augmentait dans certaines zones, les crises alimentaires ne pourraient

⁷ Données seulement disponibles pour ces deux périodes.

⁸ Un marché est considéré comme difficile d'accès lorsqu'il est situé à plus de 5 kilomètres d'une route primaire ou secondaire ou à plus de 40 kilomètres d'une zone habitée décelable par observation aérienne avec une population estimée d'au moins 2000 personnes. Voir E Ataman, FAO, étude en cours.

probablement pas être évitées dans les zones proches, en raison de carences dans la structure et la répartition des marchés locaux et de leur manque de coordination avec les systèmes de distribution nationaux et internationaux. Par exemple, au cours de ces trois dernières décennies, l'Éthiopie a souvent atteint la sécurité alimentaire au niveau national tout en sollicitant régulièrement une aide alimentaire. Certaines années, comme en 1998, le pays a même exporté du maïs vers les pays voisins (l'Ouganda notamment). En 2004, malgré une récolte exceptionnelle, deux millions d'Éthiopiens ont été déclarés en situation de crise alimentaire. Le problème réside essentiellement dans l'impossibilité de transporter assez rapidement et à un coût raisonnable les produits alimentaires depuis les régions excédentaires jusqu'à celles qui sont déficitaires à l'intérieur d'un même pays. Ce phénomène se retrouve presque partout étant donné que 43 pour cent de la population d'Afrique centrale et 35 pour cent de la population d'Afrique de l'Est et de l'Ouest vivent dans des régions où l'accès aux routes et aux marchés est difficile.

Encadré 2.2: Exemple d'obstacles à la commercialisation des denrées alimentaires au Kenya

Un diagnostic empirique montre qu'en raison de problèmes de procédure de distribution et de commercialisation de produits alimentaires, il peut arriver que des gens meurent de faim dans des régions fréquemment touchées par la sécheresse comme le Turkana et la Vallée du Rift au nord alors qu'à proximité, à Kitale (district de Trans Nzoia), plusieurs tonnes de maïs attendent d'être commercialisées. Un bon exemple est la famine de 1983-84 qui a frappé plusieurs régions du pays. Les habitants des districts de Machakos et Makueni ont surnommé cette famine *ngwa ngwete*, ce qui signifie, «Je meurs de faim et pourtant j'ai de l'argent». Les gens avaient les moyens d'acheter de la nourriture mais les magasins étaient quasiment vides.

Source: Gitu (2004). *Agricultural Development and Food Security in Kenya*. Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique orientale et australe.

L'emplacement, la gestion et les procédures d'achat et de distribution des réserves alimentaires constituent également des facteurs d'accès déterminants pour la population qui en a le plus besoin. Compte tenu du manque d'infrastructures, il faudrait installer les réserves alimentaires à proximité des régions susceptibles de subir des pénuries, notamment à la suite de sécheresses. Or, ces réserves, lorsqu'elles existent, sont souvent situées près du point d'origine des produits, des principaux centres de consommation ou (pour les importations) du port d'entrée. Par ailleurs, l'expérience au Malawi et en Zambie a montré l'importance de la transparence dans la gestion, l'achat et la distribution de réserves alimentaires stratégiques (Kydd *et al.*, 2002).

2.3.3 Facteurs politiques

Les personnes vivant dans des zones de conflit sont souvent privées d'accès à la nourriture même lorsque celle-ci est disponible. La rétention de denrées alimentaires et la privation délibérée de nourriture infligée à la population civile ont malheureusement été largement utilisées comme armes de guerre en ASS (De Rose *et al.*, 1998). L'objectif est d'affamer la population pour la soumettre, en saisissant ou en détruisant des stocks de vivres, du bétail ou d'autres marchandises dans les zones rurales, en coupant les sources de nourriture ou de revenus et en détruisant les marchés dans les villes et les campagnes. Il arrive, par exemple, que pour des motifs politiques ou militaires la nourriture soit distribuée en priorité aux régions favorables au gouvernement ou serve à alimenter les troupes (malgré le prétendu «effet CNN», avec des médias internationaux aujourd'hui en mesure de jouer un rôle d'observateur critique et d'informer rapidement sur ce qui se passe sur le terrain, même lorsque le gouvernement local contrôle l'information). D'autre part, certaines organisations d'aide alimentaire ont parfois été empêchées de distribuer des vivres dans des endroits où des millions de personnes avaient désespérément besoin d'assistance. Dans d'autres cas, la bureaucratie empêche de fournir l'aide alimentaire au moment voulu (Messer *et al.*, 2001). Le refus délibéré de l'accès à la nourriture aurait même parfois conduit à des attaques de convois d'aide humanitaire (Keen, 1994). Récemment, un bateau transportant du riz destiné aux victimes du tsunami a été saisi par des pirates au large de la Somalie.

En 2001, des conflits politiques ou armés ont limité l'accès à l'alimentation dans 17 pays de l'ASS et dans au moins 13 d'entre eux, les parties en conflit auraient soit utilisé la nourriture comme arme, soit détruit des approvisionnements locaux ou des capacités de production ou d'accès à

l'alimentation (voir Tableau 2.8 ci-dessous). Dans les quatre pays restants, la nourriture n'a pas été utilisée à des fins politiques mais les organisations d'aide alimentaire n'ont pas pu atteindre les personnes en situation d'urgence car la sécurité des travailleurs humanitaires était menacée.

Les sanctions économiques imposées par la communauté internationale dans le but de provoquer un changement politique ont souvent eu l'effet non désiré de frapper davantage les groupes vulnérables que les personnes principalement visées. Plusieurs pays de l'ASS ont récemment été soumis à des embargos sur les exportations de minerais et d'autres produits de base. Si les embargos sur les exportations peuvent porter atteinte au développement économique général d'un pays et à sa capacité d'importation de denrées alimentaires, il est cependant très difficile de savoir si la détérioration de la performance économique globale du pays sous embargo est due à la sanction en soi ou au conflit ayant nécessité l'embargo. Dans les deux cas, l'effet négatif est évident, comme le montre l'exemple du Burundi (encadré 2.4). Parmi les donateurs, certaines considérations de politique étrangère ont, dans certains cas, également affecté la disponibilité de l'aide alimentaire dans des situations d'urgence. A titre d'exemple, un donateur important se serait servi de l'aide alimentaire pour tenter de renverser le gouvernement éthiopien dans les années 1980 (Shepherd, 1993).

Encadré 2.3: Exemple de problèmes d'accès à la nourriture dans des régions du Soudan touchées par la guerre

«A l'heure actuelle, dans la région du Nil supérieur occidental, des centaines de milliers de Soudanais victimes de la guerre et déplacés se voient privés d'assistance en raison des interdictions de vol imposées par le gouvernement du Soudan. Dans la région où les combats sont les plus intenses, le gouvernement a interdit aux organismes d'aide de distribuer des denrées alimentaires et autres produits pourtant essentiels à la survie des populations. C'est cette combinaison de conflit actif et d'interdiction d'accès qui a été à l'origine d'une famine en 1998 à Bahr el Ghazal, faisant jusqu'à cent mille victimes.»

Source: Roger Winter, Administrateur adjoint, Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance, USAID. Témoignage devant le Sous-comité des Affaires africaines du Comité des Relations extérieures, Washington, D.C., 11 juillet 2002.

Tableau 2.8: Pays d'Afrique subsaharienne où des conflits entravent l'accès à la nourriture

Sous-région	Pays où la nourriture a été utilisée comme arme politique dans des conflits	Pays où des conflits ont entraîné des problèmes d'accès à la nourriture
Afrique centrale	Burundi, Rwanda	
Afrique de l'Est	République démocratique du Congo, Kenya, Somalie, Soudan	Érythrée, Éthiopie, Ouganda
Afrique australie	Angola	Mozambique
Afrique de l'Ouest	Ghana, Liberia, Nigéria, Sierra Leone, Togo	

Source: Messer *et al.*, 2001

Encadré 2.4: L'impact des sanctions imposées contre le Burundi en 1997

L'impact des sanctions sur la population locale a été la fois grave et profond. Les opérations humanitaires proprement dites n'ont atteint qu'une petite partie de la population burundaise. En zone rurale, les familles ont dû faire face à une pénurie d'intrants agricoles et à une réduction des services sociaux. Les rendements inférieurs à la normale des cultures de céréales, de légumes secs, de bananes, de café et autres ont causé des difficultés supplémentaires, que les sanctions économiques persistantes ont encore aggravé. Quant à la population urbaine, elle a été confrontée à un taux de chômage élevé et à une escalade des coûts des denrées alimentaires et autres marchandises de base. Les sanctions ont créé des pénuries de produits essentiels et les produits disponibles étaient hors de portée du consommateur ordinaire.

Source: Eric Hoskins et Samantha Nutt (1997), *The Humanitarian Impacts of Economic Sanctions on Burundi*, Occasional Paper #29 (Providence, RI: Watson Institute).

2.3.4 Dimension socioculturelle

Les normes socioculturelles spécifiques qui régissent le contrôle des revenus et la répartition de la nourriture au sein des familles peuvent influencer l'accès à l'alimentation. L'un de ces facteurs est l'identité du membre de la famille qui perçoit un revenu et ses priorités en matière de dépenses. Dans de nombreuses régions de l'ASS, la responsabilité des différentes activités économiques est clairement démarquée selon le sexe ou le groupe d'âge. Les règles varient selon les pays ou les groupes ethniques, mais ce partage des responsabilités est souvent lié au contrôle de la production. La littérature regorge d'exemples sur la façon dont l'introduction de nouvelles activités ou technologies de production a perturbé la répartition des revenus entre les membres de la famille et a finalement eu un impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Des études sur la répartition de la nourriture dans les familles indiquent que dans certaines cultures, des individus reçoivent une part disproportionnée des vivres disponibles en quantité limitée. Maxwell et Frankenberger (1992) écrivent: «Il serait faux de supposer que les membres d'une famille partagent les mêmes priorités concernant (a) l'affectation des ressources pour la production de revenus et l'acquisition de nourriture ou (b) la distribution des revenus et de la nourriture au sein du ménage». Les femmes recevraient moins de nourriture que leurs homologues masculins ou des aliments «de moins bonne qualité» (Basu *et al.*, 1986). Certaines informations signalent également que l'aide alimentaire reçue par les hommes ne parvient pas toujours aux femmes et aux enfants qui en ont pourtant le plus besoin⁹. S'il s'agit là d'anecdotes, elles soulignent néanmoins la nécessité d'être vigilant et de mener des efforts concertés pour produire des changements de comportement.

2.4 Conclusion

Il ressort de l'analyse menée dans cette section qu'il existe deux objectifs majeurs en ASS qu'il convient de traiter comme conditions pour améliorer la sécurité alimentaire: la paix; le développement. Dans le chapitre suivant, nous évaluons le rôle que peut jouer l'agriculture sur le plan du développement et de la sécurité alimentaire dans la région.

⁹ Source: <http://www.epals.com/waraffectedchildren/chap6/>.

Encadré 2.5: Principales conclusions concernant la sécurité alimentaire en ASS

Situation en matière de sécurité alimentaire

- L'augmentation de la population sous-alimentée en ASS est en grande partie le fait des pays en conflit, où la production stagne depuis 1990.

Sources d'approvisionnement alimentaire

- Les **céréales, racines et tubercules** occupent une place prépondérante dans les approvisionnements alimentaires de la région.
- La **croissance de la production alimentaire** en ASS a été lente par rapport à la croissance démographique (réduction de la production alimentaire par habitant de 0,4 pour cent).
- La **performance des pays** sur le plan de la sécurité alimentaire est généralement liée à la performance de leur production céréalière et à la part de l'agriculture dans les exportations.
- Les **importations alimentaires** (aide alimentaire comprise) ont augmenté depuis les années 1980 et les importations de céréales représentent actuellement un quart de la consommation céréalière. Cette proportion est bien plus élevée (jusqu'à 80 pour cent) dans les pays en mesure d'importer des denrées alimentaires grâce aux recettes d'exportation (de minerais principalement). Les importations peuvent également représenter jusqu'à un tiers des disponibilités totales dans les pays peu performants.
- L'**aide alimentaire** s'est stabilisée depuis le milieu des années 1980. Les céréales, constituant principal de l'aide alimentaire, comptent pour 3 pour cent de la consommation totale de céréales. Cette proportion est parfois beaucoup plus importante (plus de 20 pour cent entre 1990 et 2002), surtout en temps de crise ou dans les pays qui ont adopté ce que l'on peut appeler une «approche centrée sur l'aide alimentaire».

Accès à la nourriture

- Les «droits» des individus en matière d'accès à la nourriture émanent de leur patrimoine, de leur production, d'activités rémunératrices et de transferts de fonds. **Les principaux déterminants** de l'accès à l'alimentation sont d'ordre physique, économique, politique et socioculturel.
- **Accès économique:** solde commercial négatif, déficit de la balance des paiements, niveau d'endettement élevé et baisse de la part des exportations ont affaibli la capacité des pays de l'ASS en matière d'importations alimentaires, mais celles-ci continuent à augmenter.
- **L'accès des ménages à l'alimentation** est entravé par des niveaux de pauvreté élevés et croissants (50 pour cent en 2003), une forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture de subsistance, un nombre limité d'emplois non agricoles et une distribution faussée des revenus. Cependant, les revenus non agricoles et les transferts de fonds de l'émigration peuvent constituer une part importante des revenus des ménages en zone rurale.
- **Accès physique:** le coût élevé des importations alimentaires en ASS est dû à des coûts de fret et d'assurance relativement supérieurs, surtout dans les pays enclavés.
- En raison de **carences en matière d'infrastructures routières et commerciales**, les produits alimentaires n'atteignent pas ceux qui en ont le plus besoin ou bien les atteignent à des prix excessivement élevés, d'où l'expression employée au Kenya : «Je meurs de faim et pourtant j'ai de l'argent».
- **Obstacles politiques:** en 2001, 17 pays de l'ASS étaient en conflit, ce qui a ralenti la circulation des produits alimentaires, et dans 13 d'entre eux la nourriture a été utilisée comme instrument de soumission. Les sanctions imposées par la communauté internationale et certaines positions d'ordre politique de pays donateurs causent souvent du tort aux populations vulnérables et non responsables.
- En raison de certaines **normes socioculturelles** au sein des ménages, les femmes et les enfants peuvent recevoir moins de nourriture que leurs homologues masculins ou une nourriture «de moins bonne qualité», et la part de revenus engendrés par des initiatives de développement allouée à la nourriture, être affectée.

Conclusion

- **Paix et développement** sont les principales conditions d'une amélioration de la sécurité alimentaire en ASS.

Chapitre 3: Le développement agricole comme option stratégique pour parvenir à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

L'agriculture peut-elle fournir un moyen viable d'enrayer la pauvreté et l'insécurité alimentaire croissantes dans de nombreuses régions de l'Afrique subsaharienne ? Ce chapitre tente d'apporter une réponse à cette question. Il passe également en revue les arguments qui préconisent de s'attaquer directement aux problèmes de la faim et de la pauvreté dans un cadre de développement tout en recherchant la croissance et l'efficacité économiques. Il examine enfin les principales positions et les données empiriques disponibles dans le débat sur la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Outre l'agriculture, plusieurs autres options pour la diversification économique en ASS ont également été étudiées comme moyen de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, en particulier à moyen et long terme. Ce sujet est examiné dans les notes séparées qui complètent ce rapport¹⁰.

3.1 Pauvreté et sécurité alimentaire

Le chapitre précédent a montré que les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire en ASS sont parmi les plus élevés du monde. Dans la littérature, la pauvreté est souvent implicitement considérée comme un indice d'insécurité alimentaire et vice versa. L'insécurité alimentaire représente en effet un élément majeur de la pauvreté, conceptuellement et empiriquement: les seuils nationaux de pauvreté se basent en grande partie sur le prix d'achat d'un panier de produits alimentaires de base jugés suffisants pour une nutrition équilibrée¹¹. Ainsi, les facteurs agissant sur la pauvreté ainsi que les politiques qui s'y rapportent influent considérablement sur la sécurité alimentaire.

Mais la pauvreté et l'insécurité alimentaire ne se chevauchent pas complètement, ni d'ailleurs les solutions qu'on peut y apporter. La faim est non seulement un résultat mais aussi une cause de l'insuffisance des revenus: les personnes souffrant de faim et de malnutrition chroniques peuvent être incapables de constituer le capital humain, physique et social nécessaire pour échapper à la pauvreté (Stamoulis et Zezza, 2003). C'est pourquoi les interventions visant à accroître les revenus et à réduire la pauvreté ne doivent pas s'attaquer automatiquement à l'insécurité alimentaire. Il convient avant tout de mettre en place des mesures immédiates et ciblées pour assurer aux victimes de la faim et aux groupes vulnérables un accès adéquat à la nourriture. Ces opérations permettront, à leur tour, d'accroître les chances de succès d'autres mesures contre la pauvreté.

3.2 Corrélation entre croissance, sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté

La question principale qui se pose à la communauté d'aide au développement en ASS est la suivante : *Que faire pour arracher les gens à la misère et à la faim, et la croissance économique permet-elle à elle seule d'y parvenir ?* Or, on s'est rendu compte qu'à court terme, la croissance économique ne profitait pas nécessairement directement à ceux qui sont confrontés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, surtout dans les pays marqués par de fortes inégalités de revenus et de richesses (Pasha, 2002 ; Ravallion, 2004). Plus précisément, la croissance ne profitera pas à ceux qui sont pris dans l'engrenage de la pauvreté en raison d'une inégalité initiale des richesses associée à des défaillances des marchés (lié au crédit ou au risque, par exemple) ou à des externalités spatiales¹² (pour plus de détails sur ces mécanismes, voir Eswaran et Kotwal, 1986 ; Besley, 1994). Cela dit, la croissance économique permet de sortir un grand nombre de

¹⁰ voir <http://www.fao.org/tc/tca/work05/AdditionalNotes.pdf>

¹¹ Un quota est souvent ajouté pour les dépenses non alimentaires liées au logement, aux soins de santé, à l'éducation, etc.

¹² Les externalités spatiales peuvent, par exemple, résulter d'une concentration économique et des coûts élevés des prestations de services dans des régions peu peuplées et géographiquement éparpillées.

personnes de la pauvreté – surtout à long terme et lorsqu'elle est associée à de nouvelles opportunités et à des sources de revenus diversifiées pour les pauvres et les personnes peu qualifiées (Fafchamps, Teal et Toye, 2001; Pasha, 2002)

Un certain nombre d'études empiriques soutiennent cet argument (voir, par exemple, Kraay, 2004 ; Ravallion, 2004 ; Ravallion et Datt, 2002)¹³. La mesure dans laquelle la croissance influe sur la pauvreté, exprimée dans les élasticités de la pauvreté par rapport à la croissance des revenus, dépend du pays et de la région. L'ONUDI (2004) a constaté que dans les économies cottières, une augmentation de 1 pour cent du revenu par habitant réduit la pauvreté de 1,2 pour cent. Dans les économies riches en ressources naturelles, la réduction sera de 1 pour cent tandis que dans les économies pauvres de pays enclavés, elle ne sera que de 0,7 pour cent. «Les estimations mondiales montrent que les pays à bas revenu et caractérisés par des inégalités flagrantes enregistrent le décompte de pauvres le moins élastique par rapport à la croissance des revenus» (ONUDI, 2004). De même, la persistance de l'insécurité alimentaire varie selon le lieu.

Mis à part les préoccupations évidentes de stabilité et de justice sociales, la croissance sans réduction de la pauvreté n'est pas non plus souhaitable d'un point de vue strictement économique. Premièrement, avec un taux élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire, le potentiel de l'économie ne peut être pleinement réalisé car les pauvres et ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire se heurtent à des obstacles qui les empêchent de prendre part aux activités économiques et de tirer parti des opportunités¹⁴. Deuxièmement, la faim, la pauvreté et les inégalités de revenus excessives engendrent des troubles sociaux et une instabilité politique avec, à la longue, des effets potentiellement dévastateurs sur l'environnement économique, les infrastructures et l'économie en général. Enfin, en plaçant leurs victimes sur une voie prédéterminée, la pauvreté et la faim compromettent à long terme la performance économique du fait de leur impact sur la santé, l'éducation et le développement social des générations futures.

Les arguments présentés ci-dessus ont été étayés par des études empiriques (voir encadré 3.1) et sont corroborés par des données historiques montrant l'effet négatif de l'inégalité sur le progrès économique. En Amérique latine, par exemple, les clivages sociaux continuent de décourager les investisseurs car ils sont source d'instabilité politique chronique (Wood, 2002).

Inversement, la lutte contre la pauvreté et la famine ne peut se poursuivre sans croissance économique, pour la simple raison qu'en l'absence de croissance des revenus dans l'économie, on manque de ressources pour financer les efforts de réduction de la pauvreté. La croissance et l'augmentation des revenus apparaissent comme des conditions absolument essentielles de la réduction de la pauvreté. Pour la vaste majorité des pays d'Afrique subsaharienne, où les revenus moyens sont très bas, les stratégies de réduction de la pauvreté devraient être incorporées dans des politiques de croissance, en évitant de préférence que les inégalités s'intensifient (Bingsten et Shimeles, 2003). A long terme, l'accroissement des revenus des pauvres constituera également la meilleure stratégie pour assurer la sécurité alimentaire.

¹³ Se basant sur des données concernant 285 familles dans 80 pays en développement dans les années 1980 et 1990, Kraay (2004) estime qu'à plus ou moins long terme, les variations du niveau de pauvreté sont généralement liées à la croissance des revenus moyens. Ravallion et Datt (2002) ont analysé des données d'enquêtes sur des États indiens, couvrant une quarantaine d'années et ont conclu que la croissance économique avait généralement pour effet de réduire la pauvreté.

¹⁴ Outre la malnutrition et la mauvaise santé, les pauvres doivent également faire face à des problèmes importants de liquidité et de crédit qui entravent leur capacité à tirer parti des possibilités d'investissement.

Encadré 3.1: Exemples de relation empirique entre faim, inégalité et croissance

Une étude récente de la FAO fait apparaître clairement le coût de la faim pour la croissance économique. Elle démontre notamment que le PIB annuel moyen par habitant dans les pays africains aurait dû atteindre 2 200 dollars en 1990 au lieu de 800 dollars s'il n'y avait pas eu de sous-alimentation entre 1960 et 1990 (FAO, 2001).

Stamoulis et Zezza (2003) citent un certain nombre d'études qui mettent en évidence l'incidence négative d'une mauvaise nutrition (mesurée par l'apport calorique et l'indice de masse corporelle) sur la productivité et les salaires (voir Alderman *et al.*, 1996, pour le Pakistan; Croppenstedt et Muller, 2000, pour l'Éthiopie ; Strauss, 1986, pour la Sierra Leone ; et Thomas et Strauss, 1997, pour le Brésil).

Une étude économétrique récente menée par Morrisey, Mbabazi et Milner (2002) établit l'existence d'une relation inverse entre inégalité économique et croissance dans tous les pays en développement au cours des dernières décennies.

3.3 La lutte contre la faim et la pauvreté en ASS

Au cours de la dernière décennie, la communauté de l'aide au développement et divers autres acteurs se sont intéressés à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les pays en développement, en particulier en ASS, où le problème a atteint un niveau préoccupant. Depuis peu, cette question fait également l'objet d'une grande attention chez les dirigeants mondiaux, qui reconnaissent la nécessité de vaincre la pauvreté et la faim en Afrique.

L'une des premières interventions s'est appuyée sur une stratégie visant à atteindre les groupes exclus du processus de croissance, ou marginalisés par celui-ci. Cette méthode consistait à mener des actions ciblées destinées à atténuer les effets négatifs éventuels parmi les pauvres d'une approche visant la croissance économique en se basant sur des objectifs de stabilisation. «C'est la philosophie qui sous-tend implicitement la plupart des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) de première génération» (Pasha, 2002). Plus récemment, une stratégie de «croissance favorable aux pauvres» a connu un grand succès dans le milieu de l'aide au développement. L'objectif premier est d'instaurer la croissance mais de manière à ce que les revenus des pauvres augmentent plus rapidement en moyenne que ceux des autres membres de la société (voir Pasha, 2002; Kydd *et al.*, 2002 ; et Ravallion, 2004).

Les pays ont également mis au point, avec l'aide de la FAO, des stratégies de lutte contre la faim. L'approche en terme d'*Action sur deux fronts* en faveur de la sécurité alimentaire, adoptée par les organisations ayant leur siège à Rome (FAO, FIDA et PAM), consiste à: «(i) promouvoir une croissance agricole et un développement rural durables de grande ampleur et (ii) mettre en œuvre des programmes ciblés permettant aux victimes de la faim n'ayant ni la capacité de produire leur propre nourriture, ni les moyens de l'acheter, d'avoir accès à des approvisionnements adéquats» (Stamoulis et Zezza, 2003).

Pourtant, après des années de réformes économiques et d'efforts contre la pauvreté, la question centrale de savoir s'il est possible de combiner croissance et réduction de la pauvreté et de la faim en ASS, et comment y parvenir, se pose avec plus d'acuité que jamais.

Le meilleur moyen de combattre la pauvreté est d'offrir aux individus des opportunités de revenus en les faisant participer au processus de production. Dès lors, *toute stratégie visant à vaincre l'insécurité alimentaire et la pauvreté à long terme devra être ancrée dans une croissance et un développement économique durables de grande envergure*. A courte et moyenne échéance, des interventions spécifiques visant les victimes de la faim et les pauvres s'imposent pour permettre à ces populations de participer à la vie économique et à ceux qui ont été exclus ou marginalisés par l'approche centrée sur la croissance, de tirer parti des opportunités engendrées par le développement économique. La section ci-dessous examine le rôle que peut jouer l'agriculture dans la réalisation de ces objectifs.

3.4 Le rôle central du développement agricole et rural à court terme

Après avoir analysé un certain nombre d'expériences récentes en matière de croissance et de réduction de la pauvreté (notamment en Chine, au Vietnam et en Inde), Pasha (2002) conclut que pour que la croissance déclenche presque immédiatement une réduction de la pauvreté, celle-ci doit être structurée de manière à orienter une part disproportionnée des ressources vers:

- les secteurs où travaillent les pauvres;
- les régions où ils vivent;
- les facteurs de production qu'ils possèdent (principalement la main-d'œuvre non qualifiée);
- les produits qu'ils consomment (les produits vivriers, par exemple).

L'agriculture subsaharienne répond à ces critères mais il reste à savoir si l'agriculture peut être un secteur de premier plan - un moteur de croissance - capable de lancer un développement économique rapide et à grande échelle tout en résorbant la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Les opinions et prévisions à ce sujet divergent, plus ou moins selon deux grandes écoles de pensée. Certains mettent l'accent sur le potentiel de l'agriculture et plaident pour un appui à son développement dans un cadre économique axé sur le marché (voir Binswanger, 2001; Stringer et Pingali, 2004 ; DFID, 2003; et Kydd *et al.*, 2002).

D'autres estiment que le secteur rural non agricole, l'exportation de produits manufacturés ou d'autres branches d'activité offrent un meilleur potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté (voir Fafchamps, Teal et Toye, 2001 ; Ellis, 2003 ; Reardon, Bergegué et Escobar, 2001).

Les arguments en faveur d'une croissance et d'une amélioration de la sécurité alimentaire tirées par l'agriculture mettent en avant l'impact direct que peut avoir une agriculture plus performante sur les conditions de vie des pauvres ainsi que ses effets sur l'activité économique en général. Lorsque la pauvreté est essentiellement un phénomène rural (comme dans la plupart des pays à faible revenu de l'ASS), une croissance accélérée de la production agricole peut aboutir à un recul sensible de la pauvreté et à une réduction des inégalités de revenus, l'un des facteurs essentiels étant la structure de cette croissance agricole et ses liens avec le reste de l'économie. En bref, un secteur agricole dynamique peut apporter cinq contributions majeures au développement général dans les pays les plus pauvres de l'ASS, où ce secteur représente une grande part du PIB et une part encore plus importante de l'emploi:

- (i) L'accroissement de la productivité agricole est essentiel pour pouvoir tout d'abord engendrer l'excédent nécessaire aux dépenses d'équipement dans l'agriculture elle-même et dans d'autres secteurs, et ensuite libérer de façon constante de la main-d'œuvre pour d'autres secteurs de l'économie.
- (ii) Le secteur agricole peut contribuer à accroître les disponibilités alimentaires et les recettes d'exportation, dont elle est la source principale.
- (iii) Ce secteur est amené à jouer un rôle majeur en assurant des approvisionnements alimentaires stables et en maintenant les prix des denrées alimentaires à un niveau abordable pour les pauvres tant en milieu urbain qu'en milieu rural, ceci ayant des répercussions sur la compétitivité d'autres secteurs.
- (iv) Représentant la principale source de revenus domestiques, il stimule la demande de biens et de services locaux (Mellor, 1986¹⁵ ; Timmer, 1988).
- (v) Le développement agricole peut engendrer des effets multiplicativeurs favorisant la croissance et la création d'opportunités économiques dans le secteur rural non agricole, et, d'une façon plus générale, par son intégration au reste de l'économie - par exemple, au niveau de la production (vers l'amont par la demande en intrants et, comme fournisseur de produits, par des activités se développant en aval) comme des facteurs de production (principalement à travers la main-d'œuvre mais aussi les flux de capitaux). C'est cependant sur le plan de la consommation que l'effet d'entraînement est le plus sensible (Bautista et

¹⁵ Cité dans Kydd *et al.*, 2002.

Thomas, 1998 ; Binswanger, 2001)¹⁶. Un accroissement des revenus agricoles entraîne, en effet, une augmentation de la demande de biens de consommation et de services non agricoles. Selon des données récentes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'industrie alimentaire constitue un élément clé du secteur manufacturier en ASS. De fait, en 2002, les industries de l'alimentation, de la boisson et du tabac ont produit environ 40 pour cent de la valeur ajoutée manufacturière (VAM), représentant pas moins de 60 pour cent de la valeur ajoutée manufacturière en Tanzanie et 54 pour cent à Madagascar (base de données de l'ONUDI, 2004).

L'idée est que, compte tenu des liens et des effets multiplicateurs existant entre agriculture et croissance, l'agriculture pourrait être un élément moteur non seulement pour la croissance d'un secteur particulier mais aussi pour des processus de transformation économique bien plus larges, couvrant l'ensemble de l'économie (voir encadré 3.2). Ceci étant, pour optimiser une croissance économique globale rapide et équitable, il convient de veiller à ce que les ménages les plus riches ne recueillent pas l'essentiel des bénéfices de la croissance agricole. Si cela se produisait, l'augmentation des dépenses des familles rurales engendrée par des activités rémunératrices favoriserait les produits à forte intensité de capital et les biens d'importation plutôt que les biens et services locaux à forte intensité de main-d'œuvre (Bautista et Thomas, 1998).

Encadré 3.2: Les liens entre développement de l'agriculture et croissance

Plusieurs éléments donnent à penser qu'une agriculture dynamique et prospère favorise, dans une large mesure, l'emploi et les revenus non agricoles en milieu rural. Des études empiriques menées en ASS, citées dans Haggblade, Hazell et Brown (1989), évaluent à 1,5 l'effet multiplicateur de l'agriculture sur les revenus non agricoles en milieu rural, ce qui signifie que chaque dollar supplémentaire de valeur ajoutée agricole crée 0,5 dollar de revenu rural non agricole additionnel.

Dans un contexte plus large, Bautista et Thomas (2001), sur la base de la matrice de comptabilité sociale du Zimbabwe de 1991, ont chiffré à 1,62 le multiplicateur «moyen» du PIB agricole. Autrement dit, chaque dollar zimbabwéen de valeur ajoutée supplémentaire engendrée par l'activité agricole a entraîné une augmentation de revenus de 0,62 dollar zimbabwéen ailleurs dans l'économie. Cette valeur est supérieure à celle du multiplicateur équivalent calculé pour l'industrie manufacturière légère (1,49). Les auteurs ont également relevé certains éléments indiquant que la répartition des revenus issus de la croissance agricole a une influence potentielle significative sur la croissance économique en général.

Enfin, l'agriculture a prouvé qu'elle était capable d'amortir les chocs macroéconomiques en agissant comme mécanisme d'assurance informel dans des sociétés où les systèmes de protection sociale et les régimes d'assurance structurés sont peu développés. Plus les marchés du travail rural et urbain sont intégrés et plus les industries alimentaires sont développées, plus cette capacité d'amortissement est importante (Dévé, 2004). On peut citer la Chine comme exemple de pays où la stratégie de croissance centrée sur l'agriculture a produit de bons résultats sur le plan de la réduction de la pauvreté pendant une période donnée (voir encadré 3.3).

Encadré 3.3 : La croissance chinoise associée à une stratégie de réduction de la pauvreté

« Au début des années 1980, la stratégie chinoise de développement tiré par l'agriculture a déclenché un mouvement de réduction de pauvreté historique et sans précédent. La prospérité rurale ainsi générée a eu un effet direct sur l'émergence de cités non agricoles et d'entreprises villageoises, lesquelles ont à leur tour dopé l'emploi et les revenus, instaurant ainsi un cercle vertueux de croissance et de réduction de la pauvreté. Ce phénomène a donné lieu à une croissance favorable aux pauvres » (Pasha, 2002).

¹⁶ Pour une analyse détaillée de l'effet d'entraînement et des effets multiplicateurs de l'agriculture, voir Binswanger (2001) et Kydd *et al.*, (2002).

Chez ceux qui plaident en faveur d'alternatives à une croissance tirée par l'agriculture, «on distingue deux composantes principales: diversification rurale non agricole et croissance des exportations (surtout industrielles)» (Kydd *et al.*, 2002). Selon Fafchamps, Teal et Toye (2001), les exportations représentent actuellement la seule stratégie de croissance prometteuse en Afrique, les exportations de produits industriels ayant la capacité de fournir les taux de croissance les plus élevés à long terme. Ils reconnaissent que tous les pays africains, en particulier les moins développés, ne seront pas en mesure de mener à bien cette stratégie à moyen terme et que «pour la plupart d'entre eux, les meilleures options pour l'exportation et la croissance se trouvent ailleurs: dans l'agriculture, l'exploitation minière et le tourisme» (Fafchamps, Teal et Toye, 2001). D'autre part, Reardon (1997) en ce qui concerne l'ASS, et Reardon, Bergegué et Escobar (2001) pour l'Amérique latine, soulignent la nécessité d'«éliminer le parti pris en faveur du développement agricole dans les stratégies de développement rural en investissant dans l'emploi rural non agricole». Ils précisent néanmoins que cette évolution ne devrait pas se faire au détriment de l'agriculture et qu'il y a lieu plutôt de mobiliser des ressources supplémentaires.

D'autres ne croient pas à la capacité de l'agriculture à engendrer de la croissance et du bien-être pour les masses rurales du monde en développement, en particulier en ASS. Ils estiment que «l'accroissement de la production vivrière ne peut être un moyen de réduire la pauvreté dans des économies où la croissance non agricole est au point mort, entraînant une augmentation négligeable de la demande pour les denrées alimentaires de base ou des cultures de plus haute valeur. La pauvreté sévit dans les campagnes car le dynamisme économique et social y est faible et a peu de chances d'être relancé avec un quelconque scénario d'intervention de la part du gouvernement ou des donateurs [qui], faute de pouvoir régler les problèmes de la croissance urbaine préfèrent déverser les fonds disponibles dans des campagnes appauvries» (Ellis et Harris, 2004).

Dans l'ensemble, cependant, une multitude de données empiriques illustrent l'importance de l'accroissement des revenus agricoles dans la réduction de la pauvreté (voir l'encadré 3.4 ainsi que Thirtle, Irz *et al.*, 2001).

Encadré 3.4: Le rôle effectif de l'agriculture dans la lutte contre la faim et la pauvreté

Une étude récente de la FAO, basée sur onze études de cas de pays en développement, a conclu que la croissance agricole exerçait un puissant effet de réduction de la pauvreté sur les zones rurales et urbaines. Dans de nombreux cas (Mexique, Indonésie, Chili, Chine, entre autres), l'agriculture s'est avérée plus efficace que d'autres secteurs dans la diminution de l'incidence de la pauvreté (Dévé, 2004).

Une étude portant sur 58 pays en développement réalisée par Lin *et al.* (2001) a montré qu'une augmentation de 10 pour cent de la productivité agricole engendrait une réduction de 6 pour cent de la proportion des personnes vivant avec 1 dollar par jour. Dans 16 pays de l'ASS, un rapport de un pour un était presque atteint, tandis qu'aucun rapport d'équivalence n'a été constaté, à une telle échelle, pour l'industrie manufacturière et les services tant en milieu rural qu'en milieu urbain (DFID, 2002).

Datt et Ravallion et Datt (2002) indiquent qu'en Inde, on obtient un impact optimal sur la pauvreté lorsque la productivité agricole moyenne, les dépenses publiques pour le développement et la production non agricole (urbaine et rurale) augmentent et que l'inflation diminue.

Au vu des caractéristiques économiques de la plupart des pays de l'ASS – surtout de ceux où l'insécurité alimentaire sévit le plus – une amélioration *immédiate* du développement économique et de la sécurité alimentaire semble impossible à moins que l'agriculture ne bénéficie d'une attention et d'un soutien accrus. La croissance des revenus agricoles aura une incidence cruciale (même si elle ne constitue pas partout la meilleure option) sur une croissance favorable aux pauvres et la sécurité alimentaire à court et moyen terme (voir Binswanger, 2001; Majid, 2004 ; DFID et Thompson, 2004; Kydd *et al.*, 2002). Elle servira également de tremplin pour le lancement d'une expansion économique de grande ampleur dans des pays en

développement dépendant fortement de l'agriculture¹⁷. Pour qu'elle puisse exercer un impact maximum sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, la croissance agricole devra cependant être soutenue par le développement simultané d'autres activités rurales, en particulier les services ruraux et l'agro-industrie. Par effet d'entraînement, la dynamique de la demande et des innovations en amont et en aval peut contribuer fortement à augmenter la productivité et les revenus agricoles. «Pour pouvoir moderniser le secteur agricole et renforcer sa compétitivité, il faut également développer la production primaire ainsi que l'industrie manufacturière, le commerce et les services essentiels dont a besoin l'agriculture moderne» (Reardon, Bergegué et Escobar, 2001). Par conséquent, les relations entre producteurs agricoles, les marchés et les filières génératrices de valeur ajoutée sont sources d'effets multiplicateurs d'importance cruciale, et leur intensité devrait dépendre de leur degré d'interdépendance¹⁸. Dès lors, les stratégies visant à réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à moyen et long terme, ne devraient pas traiter ces questions uniquement dans un cadre agricole mais aussi à travers les interactions de l'agriculture avec le reste de l'économie.

Le développement des services de santé, de l'environnement sanitaire, de l'accès à l'eau potable et de l'éducation contribuera également à créer un cadre favorable au développement de l'agriculture et à une utilisation appropriée des denrées produites de manière à assurer la sécurité nutritionnelle.

Encadré 3.5: Bénéfices réciproques du développement de l'agriculture et d'autres secteurs économiques

L'expérience de certains pays de l'OCDE après la Seconde Guerre mondiale et de l'Asie du Sud-Est suggère que l'agriculture et l'industrie ont beaucoup bénéficié mutuellement de leur développement respectif (voir Boussard *et al.*, 2005). Tandis que l'agriculture, notamment suite à une productivité accrue, libérait la main-d'œuvre nécessaire pour le développement du secteur manufacturier, ce dernier engendrait et «exportait» des capitaux excédentaires au profit du secteur agricole (sous forme soit d'épargne et de financement transitant par des banques de développement, soit de machines et d'équipement produits par un secteur industriel renforcé).

Ceci étant, le fait que l'intervention publique (fourniture de biens publics, crédit, mécanismes d'assurance) ait été nécessaire pour que ce processus se produise, n'est pas clairement établi : selon certains, les gains de productivité dans le secteur manufacturier auraient pu, à eux seuls, le rendre possible, avec un impact négligeable des politiques agricoles (Gardner, 2002). Pourtant, certains économistes font observer que l'excédent engendré par le secteur manufacturier n'aurait pas pu bénéficier à l'agriculture sans un cadre politique attractif pour l'investissement, en particulier dans une perspective de stabilisation des prix.

Cette expérience semble indiquer que les pays de l'ASS pourraient tirer profit de scénarios similaires. Il faut cependant tenir compte de deux différences essentielles entre la situation présentée ci-dessus et celle de la plupart des pays de l'ASS aujourd'hui. Premièrement, l'économie de ces pays était alors déjà diversifiée : on peut se demander s'il existe aujourd'hui dans les pays de l'ASS un secteur manufacturier (ou un autre secteur) capable d'engendrer un excédent comparable susceptible, à son tour, d'être investi dans l'agriculture. Ceci tend à indiquer qu'un apport supplémentaire de capitaux extérieurs pourrait être nécessaire. Deuxièmement, après la Seconde Guerre mondiale, le marché intérieur fournissait une demande captive dans les pays de l'OCDE et asiatiques, ce qui n'est pas le cas des économies externalisées des pays de l'ASS. Ces différences justifient le développement d'unions économiques régionales ou sous-régionales, comprenant de préférence certains pays dotés d'un secteur non agricole vigoureux ainsi que la mise en place d'un cadre politique prévoyant des droits différenciés sur les produits de substitution aux importations, l'entrée libre des capitaux et la libre circulation des travailleurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'union économique.

¹⁷ Bautista et Thomas (1998) citent plusieurs études qui corroborent ce point de vue, notamment Mellor (1976) en Inde, Adelman (1984) en Corée, Adelman et Taylor (1990) au Mexique, Delgado *et al.* (1994) dans quatre pays de l'ASS, Mao et Schive (1995) à Taiwan et Bautista et Robinson (1997) aux Philippines.

¹⁸ Pour une analyse plus détaillée de l'effet d'entraînement de l'agriculture sur le reste de l'économie, voir la section « Développement rural et secteur non agricole » dans les notes séparées, <http://www.fao.org/tc/tca/work05/AdditionalNotes.pdf>

A mesure que le développement progresse et que le niveau des ressources humaines s'élève, il faudra, à plus ou moins long terme, prêter une attention accrue à la diversification économique au profit d'activités non agricoles (dans l'industrie et les services, par exemple), comme l'illustre le Tableau 3.1. Pour vaincre la faim et la pauvreté à moyenne et longue échéance, il n'y a pas d'autre alternative que la diversification des sources de croissance dans l'économie nationale (Deshingkar, 2004 ; Reardon, Bergegué et Escobar, 2001).

Tableau 3.1: Évolution de la structure du PIB en fonction de l'augmentation des revenus, 1995

	Revenu faible	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
Agriculture	27%	10%	2%
Industrie	30%	36%	30%
Services	43%	54%	68%

Source: Stefan Dercon, 2004, notes de cours. University of Oxford.

Dans les chapitres suivants, des éléments tendant à montrer que, malgré la médiocre performance générale du secteur agricole en ASS, on peut encore être optimiste, sont présentés. Si des politiques judicieuses et un soutien public adéquat sont mis en place, il y a de bonnes raisons de croire que l'agriculture et le secteur rural peuvent entraîner un développement économique de rapide et grande ampleur et contribuer à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à l'insécurité alimentaire. Les chapitres suivants présentent les caractéristiques essentielles de l'action publique nécessaire pour permettre à l'agriculture et au secteur rural de jouer un rôle décisif dans l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne.

Encadré 3.6: Options stratégiques pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et conclusions

Eléments principaux

- L'insécurité alimentaire est une composante majeure de la pauvreté mais elle en est aussi bien le résultat que la cause.
- Des mesures immédiates sont nécessaires pour assurer aux victimes de la faim et aux groupes vulnérables un accès adéquat à la nourriture, et accroître ainsi les chances de succès d'autres mesures de lutte contre la pauvreté (Action sur deux fronts).
- La réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire nécessite une croissance économique dans les secteurs où les pauvres travaillent, là où ils vivent, utilisant les facteurs de production dont ils disposent et engendrant les produits qu'ils consomment.
- L'agriculture remplit tous ces critères et a prouvé sa capacité à être un moteur de croissance apte à initier un développement économique de rapide et grande ampleur. De plus, elle s'est avérée plus efficace en matière de réduction de la pauvreté que le secteur manufacturier ou celui des services.
- La croissance agricole induit également une croissance des activités rurales non agricoles, susceptibles d'atténuer la pauvreté si l'on veille à ce que les plus riches n'en recueillent pas seuls les bénéfices.
- Le développement de l'agriculture peut engendrer un excédent financier, libérer de la main-d'œuvre pour d'autres secteurs et assurer un approvisionnement alimentaire stable à des prix abordables; il conditionne la compétitivité d'autres secteurs et constitue un puissant stimulant pour la demande d'autres biens et services.
- L'agriculture a démontré sa capacité d'amortissement, ou tampon, en cas de crise économique.
- Pour être durable, le développement agricole doit être soutenu par un développement rural plus large.
- A court terme, le développement économique et la sécurité alimentaire dans la plupart des pays de l'ASS ne s'amélioreront que si l'on accorde plus d'attention et de soutien au développement agricole et rural.
- L'appui en faveur de la santé, de l'éducation et de l'assainissement est vital pour assurer une utilisation optimale des aliments consommés et ainsi atteindre la sécurité nutritionnelle.
- A moyen et long terme, à mesure que le développement progresse et que le capital humain se développe, il faudra prêter davantage attention à la diversification économique au profit d'activités non agricoles (industrie et services, par exemple).

Conclusion

L'agriculture peut remplir la fonction de secteur leader pour le développement et la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays les moins avancés de l'ASS. Le chapitre suivant étudie la performance du secteur et évalue dans quelle mesure il a commencé à jouer son rôle potentiel.

Chapitre 4: La performance du secteur de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique subsaharienne

Ce chapitre évalue la performance globale du secteur agricole et alimentaire en Afrique subsaharienne au cours des quatre dernières décennies, en distinguant quatre périodes: 1961-1974, 1975-1984, 1985-1994 et depuis 1995. Cette distinction a pour but de saisir, dans la mesure du possible, des schémas de développement différents¹⁹. La première décennie représente la période qui précède et suit immédiatement l'indépendance de la plupart des pays, jusqu'au premier choc pétrolier de 1973. A cette époque, les pays cherchaient à établir leur identité nationale et la plupart d'entre eux attachaient une grande importance au développement d'industries de substitution aux importations et d'infrastructures. La seconde période est marquée par l'intensification de l'intervention de l'état (à travers la création d'organismes parapublics), le second choc pétrolier et une période d'instabilité macroéconomique générale. Les troisième et quatrième périodes correspondent plus ou moins à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel et à la période dite de «post-ajustement».

4.1 Importance de l'agriculture

4.1.1 L'agriculture dans l'économie

L'examen du secteur agricole en terme de contribution au PIB, aux recettes d'exportation et à l'emploi révèle une incontestable prééminence dans la plupart des économies de l'ASS. Sur la période 2000-2003, l'agriculture représentait entre 20 et 61 pour cent du PIB total dans plus de 50 pour cent des pays (Tableau 4.1). Sa part était inférieure à 20 pour cent dans moins de 35 pour cent des pays qui soit dépendent principalement de ressources minérales (Angola et Gabon, par exemple), soit possèdent une économie relativement développée (Maurice, Seychelles et Afrique du Sud). Le secteur représentait plus de 49 pour cent du PIB dans plus d'un pays sur quatre, ces pays figurant parmi les plus pauvres du monde. Il est intéressant de noter que, contre toute attente, la part de l'agriculture dans le PIB total a augmenté depuis le milieu des années 1980 dans près de la moitié des pays de l'ASS. Les augmentations les plus nettes (plus de 10 pour cent) ont été enregistrées au Cameroun, en RCA, aux Comores et en RDC. Ceci illustre un point important: même s'il fallait considérer que la performance de l'agriculture a été décevante en termes de croissance, ses résultats ont toutefois été meilleurs que ceux des autres secteurs dans de nombreux pays africains.

Tableau 4.1: Part de l'agriculture dans le PIB total (pourcentage)²⁰

Période		Moins de 20%	20-40%	Plus de 40%	Total
1984-86	Nombre de pays	9	23	6	38
	Pourcentage	24	61	16	100
2000-2003	Nombre de pays	16	17	13	46
	Pourcentage	35	37	28	100

Source : Banque mondiale, 2004

Il faut noter cependant que ces données sous-estiment généralement l'importance de l'agriculture dans les économies des pays de l'ASS car elles ne reflètent pas la proportion des économies de l'ASS qui dépendent directement de l'agriculture, que ce soit en amont (intrants, équipement et services) ou en aval (commercialisation et transformation), dont une bonne part relève souvent du secteur informel.

¹⁹ Ces quatre périodes ont été établies sur la base d'une caractérisation générale qui ne correspond pas nécessairement à l'évolution des politiques dans des pays particuliers.

²⁰ Les données détaillées par pays figurant à l'annexe 4.1.

4.1.2 Le rôle de l'agriculture dans le développement

La place dominante de l'agriculture en tant que source de devises étrangères et élément moteur du développement général à travers ses interrelations avec le secteur industriel reste également incontestée dans de nombreux pays de l'ASS. La plupart des activités industrielles en ASS sont de type agro-industriel tandis que les produits agricoles, halieutiques et forestiers constituent les principaux articles d'exportation dans 24 des 47 pays et occupent le deuxième rang dans huit autres pays. Toutefois, la plupart des pays dépendent d'un seul produit agricole (cacao, café ou coton, par exemple), qui contribue pour plus de 70 pour cent aux recettes d'exportation nationales (au Burundi, au Tchad et au Mali, notamment) tandis que certains (comme le Kenya, le Sénégal et la Tanzanie) possèdent une base d'exportation alimentaire et agricole plus diversifiée.

L'agriculture est aussi de loin la première source d'emploi. En moyenne, 62 pour cent de la population totale de l'ASS est rurale et vit principalement de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière. Cette proportion dépasse 70 pour cent dans les 12 pays les plus pauvres.

4.2 Croissance du PIB agricole

Le taux de croissance du PIB agricole en ASS est passé de 1,1 pour cent par an en moyenne en 1975-1984 à 2 pour cent puis 3,9 pour cent pendant la période 1995-APR (année la plus récente)²¹. L'amélioration se reflète également dans le nombre plus important de pays réalisant des taux de croissance relativement plus élevés. Alors qu'en 1975-1984, 10 pays affichaient un taux de croissance supérieur à 3 pour cent, on en dénombre 25 dans la période 1995-APR (Tableau 4.2). Seuls le Bénin et le Mali ont maintenu un taux de croissance supérieur à 3 pour cent pendant les trois périodes (voir annexe 4.2).

Tableau 4.2: Croissance du PIB agricole

Période	>5%		3 - 5%		1.00-3.00%		<1.00%	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1975-84	4	12	6	19	8	25	14	44
1985-94	3	7	14	31	16	36	12	27
1995-APR	11	24	14	30	17	37	4	9

Source: Banque mondiale, Indicateurs de développement de l'Afrique, 2004

On observe une forte reprise, dans des contextes post-conflit, en Angola, au Mozambique et au Rwanda. En revanche, dans certains pays, la faible performance de l'agriculture a été constante. Plusieurs facteurs, tels que les troubles civils ou l'instabilité politique et macroéconomique, expliquent cette situation. Au cours de la période 1961-2004, les pays en conflit ont atteint, en général, une production brute moyenne par habitant nettement plus faible que ceux épargnés par les conflits et peu d'entre eux ont retrouvé aujourd'hui un niveau de production équivalent à celui du début des années soixante (Lauriala, 2005). Étant donnée l'importance du secteur à la fois comme moyen de subsistance pour la grande majorité de la population, comme source de devises étrangères et base du développement industriel, la réalisation et le maintien d'un taux de croissance agricole élevé reste un défi essentiel pour tous les pays de l'ASS²² dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour atteindre un développement économique de grande envergure.

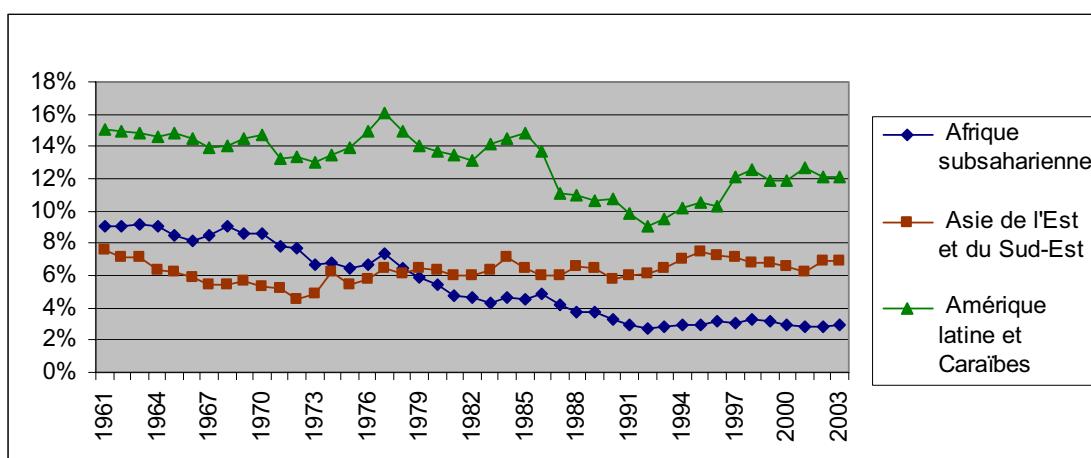
²¹ Banque mondiale, Indicateurs de développement de l'Afrique, 2004, Washington D.C., 2004.

²² Le taux de croissance démographique moyen annuel était de 2,9 % en 1975-1990 et de 2,6 % en 1990-2002 en ASS (*Indicateurs du développement mondial*).

4.3 Performance du commerce agricole

Les pays en développement ont généralement perdu leur part du marché agricole mondial au profit des pays développés. Dans la plupart des cas, ce recul est attribué aux programmes de subventions agricoles massives mis en œuvre dans les pays développés et aux difficultés d'accès des pays en développement aux marchés internationaux. La perte a été particulièrement sensible en Afrique subsaharienne, où la part des exportations agricoles, qui s'établissait à environ huit pour cent au début des années 1960, ne représentait plus que deux pour cent au début des années 2000. Alors que l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Amérique latine et les Caraïbes ont regagné du terrain ces dernières années, l'ASS accuse un déclin constant (Schéma 4.1).

Schéma 4.1: Part de différentes régions dans les exportations agricoles mondiales



Source: données FAOSTAT, 2005

Même si la majorité des pays de l'ASS dépendaient alors de l'exportation d'un nombre limité de produits agricoles, 12 pays seulement semblaient avoir tiré profit de l'essor des produits de base des années 1960 (voir Tableau 4.3).

La période 1975-1984 a été marquée par une nette détérioration des exportations agricoles, huit pays seulement réalisant un taux de croissance supérieur à trois pour cent. Le seul pays à avoir atteint un taux de croissance des exportations supérieur à trois pour cent pendant les années pour lesquelles des données sont disponibles est la Côte d'Ivoire. Cette situation s'explique par un environnement national favorable en matière de politique économique et, jusqu'à récemment, par la stabilité politique. Dans tous les autres pays, on constate l'absence d'une évolution constante de la performance de leurs exportations agricoles.

Tableau 4.3: Croissance des exportations agricoles dans les pays de l'ASS par périodes²³

Période	Plus de 3%		2-3%		1-2%		Moins de 1%	
	Nombre de pays	Pourcentage du total						
1961-74	12	29	9	21	10	24	11	26
1975-84	8	19	2	5	15	26	17	40
1985-94	10	24	4	10	14	33	14	33
1995-04	11	27	5	12	13	32	12	29

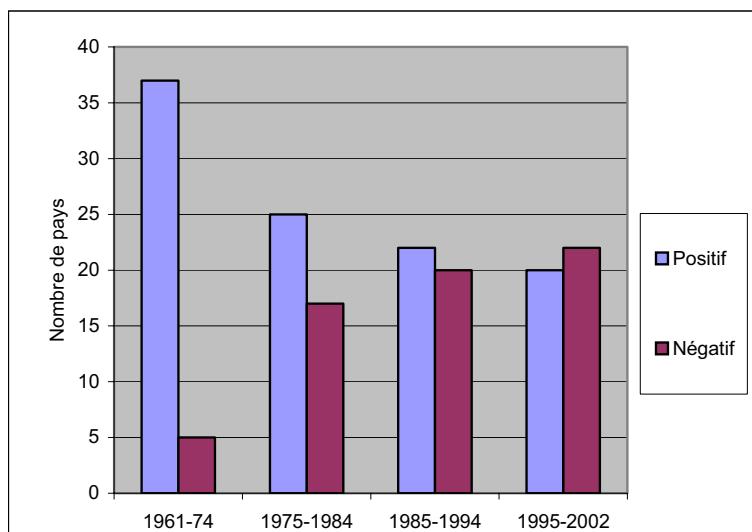
Source: données FAOSTAT, 2005.

²³ Données détaillées par pays à l'annexe 4.3.

Contrairement aux exportations, les importations agricoles ont fortement augmenté au cours des quarante dernières années. La mauvaise performance de l'agriculture couplée à une croissance démographique rapide a contraint de nombreux pays à recourir de plus en plus aux importations agricoles - et certains à l'aide alimentaire - pour satisfaire la demande intérieure. Le taux de croissance annuel moyen des importations agricoles depuis 1961 dépasse quatre pour cent dans la majorité des pays. Parallèlement, le nombre de pays présentant un solde du commerce agricole positif a considérablement diminué (voir Schéma 4.2).

Etant donné la place prépondérante de l'agriculture comme source de devises étrangères dans les pays de l'ASS pauvres en ressources minérales, la piètre performance des exportations agricoles face à l'augmentation des importations agricoles, tant en volume qu'en valeur, a réduit la capacité des pays à entreprendre les programmes d'investissement nécessaires à leur développement – en particulier dans les domaines de l'agriculture et du développement rural – du fait de la pénurie de devises.

Schéma 4.2: Nombre de pays enregistrant un solde commercial agricole positif et négatif



Source : données FAOSTAT, 2005

4.4 Performance des sous-secteurs

4.4.1 Cultures

Céréales

Principal groupe de denrées vivrières dans la plupart des pays de l'ASS, les céréales ont souvent occupé une place de choix dans les politiques de développement. Malgré ces efforts, la production céréalière en ASS se caractérise par une performance faible et variable. Le taux de croissance annuel, qui était de 1,8 pour cent entre 1961 et 1974, est tombé à 1,5 pour cent dans la période 1995-APR. La variabilité géographique est également très nette, avec un taux de croissance annuel variant de trois pour cent en Afrique de l'Ouest à 0,5 pour cent en Afrique australe (Afrique du Sud non comprise).

Une analyse de la performance de la production par pays et pour toutes les périodes révèle que la proportion de pays enregistrant un taux de croissance annuel de la production supérieur à trois pour cent a baissé: ils étaient deux tiers entre 1961 et 1974, la moitié environ entre 1975 et 1984 et un peu moins de 60 pour cent depuis lors (Tableau 4.4). Seuls le Bénin et le Togo ont

augmenté de manière régulière leur production de plus de trois pour cent depuis 1975 (voir Annexe 4.2). Les conflits ont eu des effets dévastateurs sur la croissance, notamment en République démocratique du Congo où le taux de croissance qui dépassait trois pour cent avant 1995 est tombé à moins de un pour cent par la suite.

L'autre caractéristique de la production de céréales en ASS est la forte variation interannuelle. Par exemple, une analyse de l'évolution de la production de maïs dans sept pays anglophones étudiés (Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria, Tanzanie et Zambie) montre qu'une bonne année est généralement suivie d'une très mauvaise. Cette tendance est particulièrement sensible au Malawi et en Zambie, où la sécurité alimentaire dépend généralement du maïs (voir Annexe 4.5).

Tableau 4.4: Performance du sous-secteur des céréales (taux de croissance annuel moyen en%)²⁴

Période	Plus de 3%		2-3%		1-2%		Moins de 1%	
	Nombre de pays	% du total						
1961-74	17	40	9	21	10	24	6	14
1975-84	13	30	9	21	11	26	10	23
1985-94	14	33	9	21	10	24	9	21
1995-04	14	33	11	26	10	23	8	19

Source : données FAOSTAT, 2005.

Au sein du groupe des céréales, le maïs constitue, dans la plupart des pays, la principale culture vivrière de base, suivie du riz. Aussi le défi a-t-il souvent consisté à porter la production de ces cultures à des niveaux supérieurs aux taux de croissance démographique. Cependant, seul le Togo a réussi à atteindre régulièrement cet objectif. De même, la performance de la production de riz a été inégale dans tous les pays sauf au Burundi et au Nigéria, lesquels ont réussi à atteindre et maintenir un taux de croissance élevé depuis 1961. Le blé, qui constitue plus de la moitié des importations de céréales de l'ASS, occupe une place importante dans cinq pays seulement (Éthiopie, Kenya, Afrique du Sud, Soudan et Zimbabwe), avec une production moyenne dépassant 200.000 tonnes au cours de ces 15 dernières années. L'Afrique du Sud, qui produit plus de deux millions de tonnes, et l'Éthiopie, un million de tonnes, sont les principaux producteurs de blé de la région.

Racines et tubercules

Les racines et tubercules, principalement le manioc, est un secteur où l'Afrique détient une part non négligeable de la production mondiale ; celle-ci a même augmenté, passant de 40 pour cent environ dans les années 1970 à plus de 50 pour cent depuis le milieu des années 1990 (Kidane, 2003). L'augmentation annuelle de la production a atteint en moyenne 2,8 pour cent pendant la période 1961-1974 et 6,5 pour cent entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990. Profitant d'une amélioration des rendements (voir Chapitre 6) et de l'expansion de la superficie cultivée, le groupe des racines et tubercules a donné de meilleurs résultats que les autres denrées alimentaires, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Oléagineux et légumineuses

Comme l'indique le schéma 4.3, la production d'oléagineux est affectée par des taux de croissance faibles et une forte variabilité. Globalement, la production a diminué pour atteindre un taux de croissance annuel négatif de 1,1 pour cent au cours de la période 1975-1984. La croissance s'est améliorée dans les années qui ont suivi, mais dans de très faibles proportions.

²⁴ Les données détaillées par pays figurant à l'annexe 4.4.

Le taux de croissance de la production de légumineuses a été meilleur que pour les cultures oléagineuses pendant la plupart des années étudiées. Si l'on exclut la période 1975-1984, la croissance annuelle a varié entre 2,6 et 3,9 pour cent. Les meilleurs résultats sont concentrés en Afrique de l'Ouest, où la production moyenne a été de 3,6 pour cent pendant les 40 dernières années, contre un taux de croissance de moins de 2 pour cent observé dans les autres sous-régions (Schéma 4.4).

Schéma 4.3: Performance de la production de cultures oléagineuses par sous-régions (pourcentage moyen de croissance annuelle)

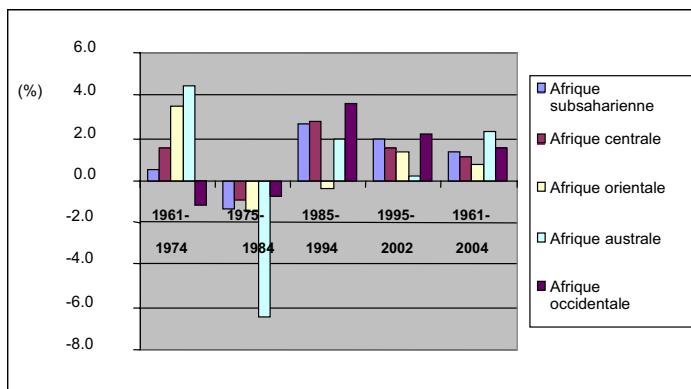
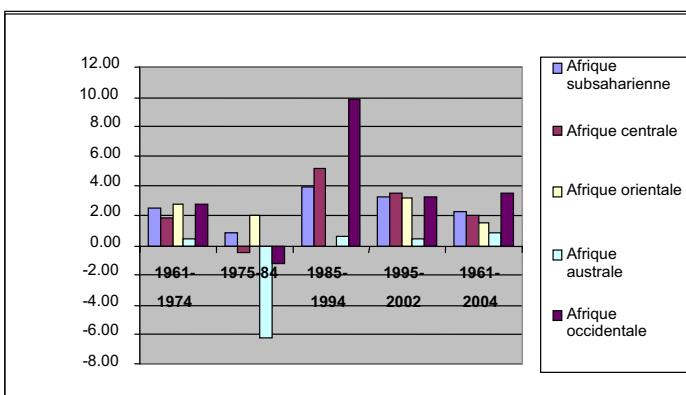


Schéma 4.4: Performance de la production de légumineuses par sous-régions (pourcentage moyen de croissance annuelle)



Source: données FAOSTAT 2005

Fruits et légumes

La production annuelle de fruits et légumes en ASS a progressé à un rythme moyen de 2,3 pour cent par an entre 1961 et 2004. Le taux de croissance moyen le plus élevé (3,7 pour cent) a été enregistré au cours de la période 1961-1974 et le plus bas (0,7 pour cent) entre 1975 et 1984. Le taux de croissance annuel le plus élevé a été réalisé en Afrique de l'Ouest (2,7 pour cent) et le plus bas en Afrique centrale (1,8 pour cent).

La valeur d'exportation des fruits et légumes a cependant augmenté de 5,3 pour cent par an en moyenne entre 1961 et 2003, avec d'importantes variations dans le temps et entre les régions. Après une croissance exceptionnelle de 7,4 pour cent par an au cours de la période 1961-74, le taux a chuté à 3,3 pour cent entre 1974 et 1985 et s'est établi à 2,2 pour cent depuis 1995. La performance varie selon les régions, le taux de croissance des exportations le plus élevé pour l'ensemble de la période étant enregistré en Afrique de l'Ouest (2,7 pour cent) et le plus faible en

Afrique centrale, où l'on observe une absence de tendance claire et d'énormes écarts de performance d'une année à l'autre.

Principales cultures commerciales d'exportation

Les principales cultures commerciales de la région - café, thé, cacao et coton - représentent globalement 40 à 50 pour cent de la valeur des exportations agricoles totales. Leurs meilleures années ont été celles de la période des indépendances lorsque (sauf pour les fèves de cacao) la production ainsi que le volume et la valeur des exportations ont augmenté en moyenne de plus de 3 pour cent (voir le Tableau 4.5 ci-dessous). Toutefois, la production a connu, pour la plupart de ces produits, un net recul au cours de la période 1975-1984, le café tombant à un taux annuel moyen de 1,2 pour cent et le coton et le cacao enregistrant une croissance annuelle d'à peine 0,2 pour cent et 0,5 pour cent respectivement. Cette situation s'explique généralement par des politiques locales et des régimes de commerce international défavorables, contribuant au bas niveau des prix à la production. Le thé fait exception, maintenant une croissance annuelle autour de 3,8 pour cent, principalement dans quelques pays dont le Kenya.

En dépit de cette croissance médiocre, l'ASS compte encore pour 69 pour cent dans la production mondiale de cacao, dont 98 pour cent proviennent de quatre pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria). La Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial; elle dispose de la troisième plus grosse capacité de broyage au niveau mondial. 84 pour cent de la production provient d'exploitations ayant une superficie inférieure à cinq hectares et des rendements de 0,4 tonnes/hectare en moyenne, bien inférieurs à ceux enregistrés en Asie²⁵.

Tableau 4.5: Croissance de la production des principales cultures commerciales et volume et valeur des exportations²⁶

Domaine	Période/ Produit	1961-74	1975-84	1985-94	1995- 2003	1961- 2003
Performance de la production	Thé	8,1	3,8	3,1	3,2	4,9
	Coton égrené	4,7	0,2	-0,2	2,0	2,2
	Fèves de cacao	1,2	0,5	3,7	1,6	2,3
	Café, vert+torréfié	2,8	-1,2	-1,9	-3,1	0,0
Performance des exportations (volume)	Thé	8,7	3,5	2,7	-0,5	4,5
	Coton égrené	2,7	0,9	1,9	4,3	2,0
	Fèves de cacao	0,2	1,1	3,8	2,3	1,8
	Café, vert+torréfié	3,5	-1,3	-2,6	-4,7	-0,4
Performance des exportations (valeur)	Thé	8,1	9,7	3,5	-0,1	6,4
	Coton égrené	6,4	3,3	4,1	-2,6	3,9
	Fèves de cacao	8,0	0,6	-6,1	4,5	4,5
	Café, vert+torréfié	8,7	1,3	-12,6	-18,2	1,7
	Autres exportations agricoles	5,1	6,5	4,8	-0,1	3,6
	Total exportations agricoles	6,2	1,3	-0,3	-0,9	3,6

Source: données FAOSTAT, 2005

²⁵ Source : Ministère de l'industrie et du développement du secteur privé, Côte d'Ivoire

²⁶ Voir aussi le graphique à l'annexe 4.6.

Contrairement aux autres produits de base, la production de fèves de cacao s'est accrue de 1,2 pour cent par an au début des années soixante. Le taux est tombé à 0,5 pour cent au cours de la période 1975-1984 et a ensuite fortement augmenté entre 1985 et 1994. Ce produit a probablement bénéficié de l'ajustement des régimes de devises étrangères opéré dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, dont ont profité les agriculteurs, notamment ceux du Ghana qui ont énormément souffert de la surévaluation de la monnaie locale dans les années précédant l'ajustement. L'élément le plus frappant est cependant la relative bonne performance des cultures d'exportation non conventionnelles sur le plan de la valeur des exportations. Ce secteur a enregistré de très bons résultats pendant toutes les périodes sauf la plus récente, au cours de laquelle on note un recul en valeur de tous les produits d'exportation à l'exception des produits du cacao.

4.4.2 Performance du secteur de l'élevage

La performance du secteur de l'élevage a été évaluée sur la base de deux produits principaux : la viande et le lait.

Tableau 4.6: Taux de croissance de la production de viande en ASS

Région/Période de croissance	1961-74	1975-84	1985-94	1995-2004	1961-2004
Afrique subsaharienne	2,4	3,3	0,7	2,3	1,8
Afrique centrale	2,9	2,5	3,0	2,9	3,0
Afrique de l'Est	1,9	1,5	1,5	2,2	1,6
Afrique australie	1,7	1,8	1,3	2,2	1,1
Afrique de l'Ouest	2,4	6,4	-1,0	1,4	1,6

Source : données FAOSTAT, 2005

Les taux de croissance annuels de la production de viande, malgré une tendance à la hausse, ont été inférieurs à la croissance démographique, ce qui implique une baisse de la production par habitant. Quant à la production laitière, elle a augmenté à un rythme d'environ 1,8 pour cent par an sur l'ensemble de la période 1961-2004 et également au cours des vingt dernières années. La meilleure performance a été observée en Afrique centrale, où la croissance de la production a suivi la croissance démographique ; l'Afrique australie a produit les moins bons résultats. En termes absolus, l'Afrique de l'Est est le premier producteur de lait avec, aux premiers rangs, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. En général, le lait produit est principalement destiné à la consommation intérieure. Les exportations atteignent un niveau négligeable et la région, dans l'ensemble, demeure un importateur net.

Une analyse de la production de viande révèle un schéma similaire : les taux de croissance tournent autour de 2,3 pour cent depuis 1995 (voir Tableau 4.7). Comme pour le lait, l'Afrique centrale obtient les meilleurs résultats, avec un taux de croissance avoisinant 3 pour cent.

Tableau 4.7: Production de viande pour l'ensemble de l'ASS et par sous-région

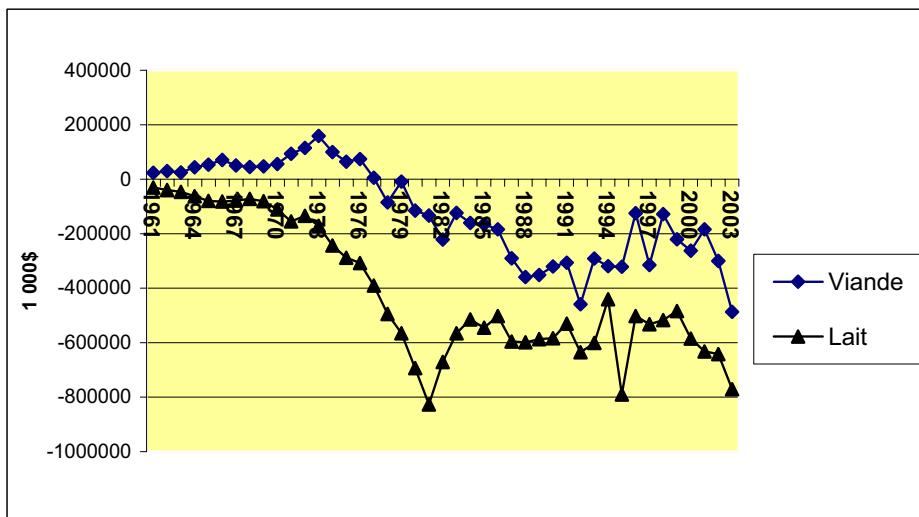
Région / Période de croissance	1961-74	1975-84	1985-94	1995-2004	1961-2004
Afrique subsaharienne	2,4	3,3	0,7	2,3	1,8
Afrique centrale	2,9	2,5	3,0	2,9	3,0
Afrique de l'Est	1,9	1,5	1,5	2,2	1,6
Afrique australie	1,7	1,8	1,3	2,2	1,1
Afrique de l'Ouest	2,4	6,4	-1,0	1,4	1,6

Source : données FAOSTAT, 2005

La région intervient pour une faible proportion dans le commerce mondial de viande, mais la viande est un produit d'exportation important pour le Bénin, le Botswana, la Namibie et l'Afrique

du Sud, qui absorbent 84 pour cent des exportations de la région²⁷. Après une forte augmentation initiale, les exportations ont baissé au cours de la décennie 1994-2003. Il convient de noter que cette baisse a eu lieu à un moment où la demande mondiale progressait (Schéma 4.4).

Schéma 4.5: Solde commercial de la production de viande et de lait en ASS



Source : données FAOSTAT, 2005

4.4.3 Production et performance des exportations du secteur des pêches

L'Afrique subsaharienne ne représente que quatre pour cent de la production halieutique mondiale et deux pour cent des exportations mondiales de poisson. Elle a cependant connu une augmentation relativement importante des captures et exportations au cours des deux dernières décennies. Alors qu'à l'échelle mondiale, la valeur totale des exportations augmentait en moyenne de 7,4 pour cent et 1,6 pour cent par an au cours des périodes 1982-1991 et 1992-2001 respectivement, cette progression atteignait 8,8 pour cent et 5,8 pour cent en ASS. L'Afrique australie et l'Afrique de l'Ouest ont obtenu de très bons résultats, avec une croissance des exportations de 8,9 pour cent et 10,8 pour cent, et de 10,9 pour cent et trois pour cent respectivement. L'Afrique de l'Est, avec des taux de croissance correspondants de 7,5 pour cent et 2,3 pour cent au cours des deux dernières décennies, a également répondu aux attentes. La valeur moyenne triennale (2001-2003) des exportations de poisson des pays de l'ASS équivaut actuellement à 20 pour cent des recettes des exportations de coton.

Les pêches maritimes interviennent pour deux tiers dans les captures de poisson en ASS et plus de 90 pour cent des débarquements sont réalisés sur la côte ouest. Le volume de poisson débarqué fluctue au Sud-Est de l'Atlantique (Angola et plus au sud) et augmente régulièrement le long des côtes au nord de l'Angola. Il convient de noter qu'environ 25 pour cent à 30 pour cent (entre 1,5 et 2,0 millions de tonnes par an) des captures de poissons marins dans les eaux africaines sont effectuées par des navires non africains (russes et européens, notamment) et ne sont pas comptabilisées comme production halieutique africaine.

Les poissons d'eau douce représentent environ un tiers des volumes pêchés en ASS, une part plus élevée que celle enregistrée dans la plupart des autres continents. En 2001, la production des pêches continentales par habitant au Tchad, au Gabon, au Mali, en République du Congo, en Tanzanie et en Ouganda a été plus élevée (huit kg équivalent poids vif ou plus) que dans n'importe quel autre pays à l'exception du Cambodge (FAO, 2003). L'aquaculture reste cependant modeste: seuls Madagascar et le Nigéria enregistrent une production notable.

²⁷ Il faut également tenir compte des mouvements transfrontiers non comptabilisés, considérables dans certains pays de l'ASS. On peut supposer, en outre, qu'une grande partie de l'important volume d'exportation du Bénin est constituée de réexportations de viande provenant de pays sahariens voisins.

Encadré 4.1: Points essentiels concernant la performance de l'agriculture en Afrique subsaharienne

- L'agriculture occupe une place importante dans les économies de la plupart des pays d'ASS, où elle représente entre 20 et 60 pour cent du PIB.
- L'agriculture est la principale source de recettes d'exportation dans tous les pays sauf les pays riches en ressources minérales et les pays développés, qui sont peu nombreux, et la première source d'emploi.
- La croissance du PIB agricole est caractérisée par des fluctuations en dents de scie mais ces dernières années, la croissance annuelle se situe autour de 3,9 pour cent. La performance de l'Afrique centrale est affectée par des conflits et celle de l'Afrique australie par une fréquence accrue des sécheresses.
- La part de l'ASS dans les exportations agricoles internationales s'est réduite, passant de 8 pour cent dans les années 1960 à 2 pour cent ces dernières années, et le nombre de pays enregistrant un excédent du commerce agricole a diminué: de 37 dans les années 1960 à 20 ces dernières années. Même dans les pays qui enregistrent des excédents commerciaux, les importations augmentent plus rapidement et la valeur des exportations fléchit.
- Les céréales, en particulier le maïs et le riz, sont les principales cultures vivrières, mais la performance a été caractérisée par des taux de croissance annuels fluctuants et faibles (1,5 pour cent en moyenne depuis 1995). Les cultures oléagineuses et les légumineuses ont connu une évolution similaire.
- Le manioc est la culture vivrière la plus performante, en particulier en Afrique de l'Ouest. Le taux de croissance annuel est passé de 2,8 pour cent dans les années 1960 et 1970 à 6,5 pour cent à partir du milieu des années 1980. Il gagne également du terrain en Afrique australie et en Afrique de l'Est.
- Les fruits et légumes sont devenus des denrées d'exportation importantes, la valeur des exportations ayant progressé à un rythme annuel de 5,3 pour cent entre 1961 et 2003.
- Le café, le thé, le cacao et le coton, qui représentent entre 40 pour cent et 50 pour cent des exportations agricoles de l'ASS, ont connu des performances irrégulières. Après une période faste dans les années 1960 et au début des années 1970, leur production a reculé puis lentement progressé. Le thé se distingue par une évolution favorable: sa production, concentrée dans quelques pays, poursuit sa progression à un rythme de 3,8 pour cent environ. Pourtant l'ASS représente encore 69 pour cent de la production mondiale de cacao, même si cette part provient pour 98 pour cent de quatre pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.
- La croissance de la production de lait et de viande a été inférieure à la croissance démographique, malgré quelques succès localisés.
- Au cours des deux dernières décennies, les captures et les exportations de poisson de l'ASS ont augmenté à un rythme de 8,8 pour cent et 5,8 pour cent, respectivement, l'Afrique australie et l'Afrique de l'Ouest obtenant des résultats particulièrement satisfaisants. Les pêches marines comptent pour deux tiers dans les captures de poisson de l'ASS et plus de 90 pour cent des débarquements sont effectués sur la côte occidentale. Entre 25 pour cent et 30 pour cent des captures maritimes sont effectuées par des navires d'États non africains et ne sont pas comptabilisées comme production halieutique africaine.

Conclusions

La performance de l'agriculture en ASS a été décevante et n'a pas atteint le niveau nécessaire pour pouvoir assumer un rôle de secteur clé en terme de développement et de sécurité alimentaire. Toutefois, l'impact négatif présumé des programmes d'ajustement structurel sur l'agriculture n'est pas confirmé par les chiffres : l'agriculture africaine connaît ces dernières années une croissance plus rapide qu'au cours des années précédant la réforme. Une analyse plus approfondie serait cependant nécessaire pour mieux comprendre qui a profité de la croissance de l'agriculture observée après 1985 et pourquoi celle-ci ne s'est pas traduite par une amélioration proportionnelle de la sécurité alimentaire.

A part le manioc, la production alimentaire augmente lentement. Parmi les produits d'exportation, le thé et les fruits et légumes connaissent un relatif succès. Le prochain chapitre examine les principales contraintes au développement agricole dans les pays de l'ASS. Au Chapitre 6 seront analysés les facteurs qui au contraire expliquent certains des progrès réalisés.

Chapitre 5: Contraintes et opportunités pour le développement agricole

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé la performance du secteur agricole en Afrique subsaharienne et montré que la croissance agricole dans la région, qui avait été marquée depuis le début des années 1960 par de fortes fluctuations, se situait ces dernières années autour d'une moyenne annuelle encourageante de 3,9 pour cent.

Etant donné l'importance de l'agriculture pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire (établie au chapitre 3), il convient à présent d'analyser les contraintes et les opportunités en matière de développement agricole à l'échelle régionale pour tracer des voies qui permettraient de dynamiser l'expansion du secteur et d'identifier les domaines nécessitant un appui public.

Certains observateurs estiment que la médiocre performance de l'agriculture en ASS a pour causes le sous-investissement dans ce secteur et le brusque désengagement des gouvernements suite aux mesures de libéralisation. On a souvent considéré ce retrait comme la conséquence des pressions internationales exercées sur les gouvernements pour leur faire adopter la nouvelle orthodoxie de l'économie libérale, exigeant des gouvernements qu'ils renoncent à tout engagement direct dans des activités économiques et productives et qu'ils réduisent leur influence dans les économies nationales.

Ce chapitre examine les principales contraintes qui entravent le développement agricole et identifie les opportunités que les pays de l'ASS pourraient mettre à profit pour accroître la performance de leur agriculture et finalement réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Ces contraintes ont été regroupées en cinq catégories:

- (i) troubles politiques et conflits armés;
- (ii) politiques et institutions;
- (iii) obstacles en matière d'accès aux ressources et d'expansion de la superficie cultivée;
- (iv) obstacles à l'amélioration de la productivité et à la maîtrise des pertes post-récolte;
- (v) obstacles au bon fonctionnement des marchés.

En outre, le chapitre traite des capacités de financements agricoles en ASS en ce qui concerne les allocations budgétaires intérieur et l'assistance au développement extérieur. Il se conclut ensuite en abordant deux questions capitales mais reliées entre elles ; (a) faut-il payer pour investir plus de ressources publiques dans l'agriculture africaine ? et (b) est-ce qu'une plus grande confiance dans les importations commerciales et l'aide alimentaire représentent un choix moins onéreux ?

5.1 Troubles politiques et conflits armés

La corrélation entre stabilité politique et performance économique est parfaitement illustrée par la performance très médiocre de l'agriculture et l'état d'insécurité alimentaire observés dans les pays en conflit (voir chapitres précédents). Les pays de l'ASS qui ont obtenu les moins bons résultats en termes d'apport calorique quotidien par habitant au cours de la période 1990-2002 ont été le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, l'Érythrée et le Liberia. Tous ces pays se trouvent confrontés à une grande instabilité politique ou à un conflit armé, ce qui affecte naturellement leur économie de diverses façons.

Les budgets et les ressources humaines sont en grande partie détournés au profit des activités de défense et de sécurité intérieure; l'investissement privé, national comme étranger, reste insignifiant en raison de l'ampleur des risques; la perturbation des marchés et autres services empêchent les producteurs d'opérer normalement ; les infrastructures et les biens privés sont détruits, etc. L'agriculture figure souvent parmi les secteurs les plus touchés. Tout d'abord, les agriculteurs forment une grande proportion des conscrits dans les armées ou les milices, ce qui

prive le secteur de main-d'œuvre. Ensuite, les populations rurales sont déplacées ou trouvent refuge dans les centres urbains après avoir abandonné leurs champs, avec de graves conséquences en matière de production agricole et de survie des troupeaux. Les liens sociaux et le capital social sont disloqués. Enfin, les infrastructures rurales, dont dépendent toute activité économique, sont dévastées ou paralysées par les mines.

La paix et la stabilité sont donc des préalables indispensables à une prospérité agricole et économique durable. Les succès obtenus dans la résolution et la prévention des conflits contribueront dans une large mesure à améliorer la sécurité alimentaire en ASS. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la région.

5.2 Environnement politique peu favorable et cadre institutionnel déficient

La volonté politique effective, les capacités institutionnelles et les politiques publiques en faveur du développement agricole et rural sont généralement faibles et inadéquates. Par ailleurs, l'environnement macroéconomique est souvent instable, tandis que le cadre législatif est souvent absent, déficient ou mal appliqué, compromettant ainsi la participation du secteur privé et l'investissement. Au niveau institutionnel, les organisations responsables du développement agricole et rural sont en général mal équipées pour analyser et formuler les politiques et programmes sectoriels et sous-sectoriels, puis les appliquer, les suivre et les évaluer de manière efficace. D'autre part, la capacité institutionnelle à mener des activités de recherche et développement ainsi qu'à diffuser les résultats de la recherche à travers des programmes de vulgarisation efficaces laisse aussi beaucoup à désirer.

L'histoire économique des pays de l'ASS montre que depuis l'indépendance, les politiques et stratégies de développement, notamment celles qui influent sur l'agriculture, ont traversé plusieurs phases. Depuis les années 1990, les pays ont entrepris des réformes économiques et institutionnelles radicales. L'incapacité à produire les résultats escomptés dans le secteur agricole – malgré les résultats encourageants observés dans certains pays – est généralement attribuée à une formulation inadéquate des politiques ou à l'inaptitude des gouvernements à mettre en œuvre les politiques et stratégies, en particulier dans les pays qui ne sont pas touchés par la guerre ou par des troubles civils.

Certains attribuent, du moins en partie, ces échecs à des politiques inadaptées fondées sur des analyses qui ne tiennent pas compte du contexte politique où ces mesures doivent être mises en œuvre, ou à une élaboration insuffisante des modalités pratiques de leur mise en application (Omamo, 2003). Toutefois, certains experts en économie politique soulignent dans leurs publications que les réformes économiques proposées dans les plans d'ajustement structurel ont rarement été intégralement appliquées. D'autres explications – en ce qui concerne en particulier l'Afrique australe où se trouvent la plupart des pays à la fois peu performants et non touchés par des conflits – font référence à la nature néo-patrimoniale des États, où un certain type d'autorité politique traditionnelle – avec un «chef» utilisant sa position pour s'approprier les ressources de l'état à des fins personnelles ou au profit de ses clients (Weber, 1974) – se conjugue à la lourdeur bureaucratique (Van der Walle, 2001).

Malgré les processus de démocratisation observés dans un nombre croissant de pays, le cadre politique en ASS demeure souvent caractérisé par un exécutif fort, une administration publique largement inefficace et souvent corrompue, et des acteurs de la société civile peu dynamiques (Bird *et al.*, 2003). Ces caractéristiques favorisent la mise en place de politiques et d'interventions gouvernementales qui protègent les intérêts de groupes sociaux étroitement liés au pouvoir ainsi que l'application sélective des réformes – ce que certains appellent «l'ajustement structurel apprivoisé» (Chabal et Daloz, 1999). Les politiques de stabilisation macroéconomique sont, dans leurs grandes lignes, généralement appliquées car elles menacent moins le système en place, aussi longtemps que les dépenses en matière de défense, de sécurité intérieure et de diplomatie ou celles profitant directement aux élites gouvernementales sont protégées. Dans le même temps, les réformes structurelles qui pourraient porter atteinte aux relations de népotisme sur lesquelles se fonde l'ordre politique sont, pour la plupart, laissées de côté.

Lorsque des politiques de privatisation sont mises en œuvre ou des contrats publics octroyés, les règles de la concurrence ne sont pas toujours respectées, entraînant le transfert de biens publics ou de rentes publiques en faveur de personnes ayant des relations. Dans d'autres cas, les marchés ont été déstabilisés par une désinformation délibérée et de fausses promesses (Ravallion, 1987). Ces méthodes entraînent l'émergence de marchés concurrentiels – vivement souhaitée par les réformes et essentielle pour la réussite de la croissance escomptée – et créent ou protègent des monopoles ou des oligopoles. Souvent les réformes sont approuvées sur le plan des principes pour pouvoir bénéficier de l'aide des bailleurs de fonds, sans être réellement mises en pratique. Il existe généralement une coupure entre les principes qui guident la politique économique annoncée et ceux qui sous-tendent le système sociopolitique.

Les politiques en ASS tendent également à privilégier les centres urbains. Assurer l'approvisionnement de la population urbaine en denrées alimentaires bon marché constitue une priorité pour éviter les troubles sociaux et préserver la légitimité de l'état ; ceci incite à affecter des fonds publics à l'importation et au stockage de vivres ou à faire appel à l'aide alimentaire extérieure, avec des répercussions généralement négatives sur le développement agricole. Lipton (1977) et Bates (1981) soutiennent que le principal conflit dans les pays pauvres est celui qui oppose les groupes ruraux aux groupes urbains. Il existe de nombreux exemples où les politiques agricoles sont utilisées pour renforcer les groupes favorables au régime en place (notamment la réforme agraire ou le crédit agricole subventionné sans contrôle strict des remboursements) ou en tant qu'instruments politiques (par exemple, le financement de campagnes politiques avec des fonds publics). La pratique diffère souvent de la politique officielle. Par exemple, la déclaration de politique générale discutée avec les partenaires du développement peut engager le gouvernement à supprimer les subventions à l'achat d'intrants mais en même temps, les budgets annuels discutés au parlement révèlent qu'une part importante des crédits est utilisée précisément à cet effet.

La sécurité alimentaire devient rarement un enjeu politique absolument prioritaire à moins qu'un nombre important de citadins ne soient concernés, ce qui augmenterait le risque de troubles civils et d'émeutes (Maxwell, 1998). La modification de l'équilibre villes-campagnes et l'exacerbation des tensions politiques dans les zones urbaines, l'afflux croissant de migrants ruraux pauvres vers les villes africaines et l'«urbanisation de la pauvreté» qu'a engendré cette migration ont en grande partie annulé le parti pris en faveur des zones rurales recherché dans les plans d'ajustement structurel.

Bien que le népotisme et le manque de transparence, que l'on peut considérer globalement comme des cas de mauvaise gouvernance, soient très répandus en ASS, il serait simpliste de conclure que tous les gouvernements de la région sont corrompus. Il y a ceux qui s'efforcent réellement de développer leur secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les résultats ne sont cependant pas à la hauteur de leurs objectifs en raison de divers facteurs limitants. Les problèmes auxquels ils doivent faire face sont complexes et, dans certains cas, encore compliqués par des éléments extérieurs. Toutefois, les mauvaises performances ont pour cause essentielle l'abandon soudain de la participation active du secteur public dans l'agriculture suite aux réformes radicales mises en oeuvre au cours des années 1980 et au début des années 1990, auquel il faut ajouter la compression des effectifs des institutions publiques. L'agriculture a été généralement sous-financée et les institutions connexes ont été incapables de maintenir une masse critique de compétences du fait des réductions de personnel et de la perte de leurs éléments les plus expérimentés et compétents au profit de concurrents internes ou externes offrant de meilleures conditions de service. Parmi ceux-ci figurent les organisations internationales de développement, les institutions financières, les organisations non gouvernementales (ONG) et les programmes financés par des bailleurs de fonds.

Souvent citée, la «fuite des cerveaux», c'est-à-dire l'exode de la main-d'œuvre africaine qualifiée vers les pays industrialisés et à revenu intermédiaire, n'est pas une exagération mais une réalité bien tangible. Ce problème a pris une ampleur particulièrement inquiétante dans les pays marqués par l'instabilité politique, la guerre et les troubles civils (Selassie, 2001). Il reste que la population africaine fait preuve d'une forte capacité d'adaptation, d'un dynamisme considérable et d'un grand esprit d'initiative et d'entreprise, des qualités qui pour l'instant sont restées essentiellement confinées au secteur privé et qui ont besoin d'être orientées et consolidées par le

renforcement des capacités. Les institutions publiques continuent donc de manquer de personnel, tant sur le plan quantitatif que qualitatif et, même avec les meilleures intentions, sont incapables de remplir efficacement leur principale fonction: la prestation de services d'encadrement politique et réglementaire, prévue par les réformes.

Il serait donc probablement futile d'envisager le renforcement des capacités en ASS dans le cadre de programmes de développement du personnel à moins que les pays puissent offrir un environnement adéquat et une structure incitative permettant de retenir le personnel le mieux formé et le plus qualifié dans les institutions qui les emploient actuellement ou du moins dans le pays.

Encadré 5.1: La fuite des cerveaux en Afrique

L'effort soutenu de développement entrepris par l'Afrique restera menacé aussi longtemps que persistera le phénomène actuel de fuite des ressources humaines, communément appelé «fuite des cerveaux». Chaque année, des milliers de cadres hautement qualifiés quittent le continent pour profiter des opportunités offertes dans les pays développés. Les économies africaines, déjà mal en point, perdent ainsi leurs meilleures ressources tout en investissant un argent précieux dans l'éducation et la formation des remplaçants. Il est aujourd'hui largement reconnu que l'inversion de cette tendance qui dure depuis longtemps, de même que le renforcement et l'utilisation efficace des compétences, représentent un défi majeur pour le développement de l'Afrique au XXI^e siècle. La fuite des cerveaux n'est pas un phénomène nouveau mais il s'est considérablement amplifié ces dernières années. On estime qu'entre 1960 et 1975, 27 000 Africains hautement qualifiés ont quitté le continent pour l'Occident. Ils étaient 40 000 entre 1975 et 1984 et leur nombre avait presque doublé en 1987, représentant 30 pour cent de la réserve de main-d'œuvre très qualifiée. L'Afrique a perdu 60 000 cadres (médecins, professeurs d'université, ingénieurs, etc.) entre 1985 et 1990 et en perd, depuis, 20 000 par an moyenne.

Source : World Market Research Centre, 2001

Encadré 5.2: La recherche agricole au Mozambique et au Brésil en quelques chiffres

L'Institut de recherche agricole du Mozambique (IIAM), créé récemment, compte au total 902 employés. Parmi ceux-ci, deux pour cent seulement sont des chercheurs titulaires de maîtrise et de doctorat. Il est donc absolument nécessaire de former plus de scientifiques pour que le Mozambique puisse développer une véritable capacité de recherche, surtout au niveau de la maîtrise et du doctorat. Même si le salaire n'est pas leur principale motivation, les chercheurs mozambicains touchent en moyenne un salaire mensuel équivalent à 200 dollars.

Au Brésil, la Société brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) est une entreprise publique dépendant du Ministère de l'agriculture et qui possède 37 centres de recherche et 3 centres de services. Implantée dans la quasi-totalité des 24 États du pays, elle compte 8,169 employés, dont 2 221 chercheurs titulaires d'une maîtrise et plus de 1150 détenteurs d'un diplôme de doctorat. Le salaire moyen est de 1 700 dollars par mois.

Source : S. Ramagen, FAO, communication écrite

5.3 Augmentation de la production agricole par l'amélioration de l'accès à la terre

Naturellement, la croissance agricole doit s'effectuer par le biais de l'expansion, par exemple en augmentant les terres cultivables ou par intensification, par exemple, en améliorant la productivité ou par diversification des produits de haute valeur ou par une combinaison des trois.

La possibilité d'accroître la production agricole par l'expansion de la superficie cultivée dépend de la disponibilité et de la qualité des trois principaux facteurs de production : terre, capital et main-d'œuvre. L'efficacité de leur gestion constitue, bien entendu, un élément tout aussi important, à

son tour lié aux questions touchant aux institutions, aux politiques et à la gouvernance examinées ci-dessus.

5.3.1 Disponibilité des terres et accès à la terre

La terre est la première ressource de l'agriculture. Néanmoins, dans un grand nombre de pays de l'ASS, certaines rigidités dans les régimes fonciers combinées à un manque d'accessibilité physique rendent irréaliste l'option d'un accroissement de la production agricole par l'extension des terres cultivées dans plusieurs pays de l'ASS.

Les systèmes d'accès à la propriété foncière les plus répandus en ASS sont de type communal et public: «en Afrique de l'Ouest, moins de deux pour cent des terres font l'objet d'un titre de propriété et ces terres sont principalement situées en zone urbaine. La plupart des gens obtiennent des droits fonciers et de propriété par les liens sociaux qu'ils entretiennent avec la famille élargie ou des voisins. La majorité de la population n'a pas accès à l'enregistrement des terres »²⁸. Dans bien des cas, la propriété communale ou publique des terres n'offre pas une sécurité d'accès à la terre suffisante pour encourager l'investissement dans des améliorations foncières ou des cultures pérennes. Dans les pays à régime foncier communal, la terre est confiée aux chefs locaux, qui la distribuent aux membres de la communauté conformément à une multitude de règles et restrictions qui ont besoin d'être codifiées et parfois rationalisées.

Sauf de rares exceptions, la législation foncière ne favorise pas les partenariats entre les communautés et les investisseurs extérieurs disposant de capitaux et de savoir-faire. On a également constaté qu'elle permettait la spoliation des droits d'accès des membres de la communauté lorsque de puissants investisseurs privés exercent des pressions sur les dirigeants locaux ou leur versent des pots-de-vin. En outre, c'est souvent au nom de leur mari que les femmes obtiennent un droit d'accès, dont elles sont déchues en cas de divorce ou de décès de l'époux. Enfin, le système ne prévoit pas de marché foncier et cette carence favorise une fragmentation généralisée et une utilisation inefficace des terres, que l'on observe dans de nombreux pays de l'ASS. Une réforme en la matière faciliterait sans doute dans une large mesure l'expansion de l'agriculture et l'investissement dans l'amélioration des terres, mais une telle évolution ne devrait pas se limiter à des programmes de titrage foncier car des évaluations de tels programmes en Afrique ont fait état de résultats mitigés²⁹.

Encadré 5.3: La distribution des terres au Zimbabwe

Le Comité présidentiel d'examen de la question agraire chargé de la mise en œuvre du programme de réforme agraire accélérée a établi qu'au 31 juillet 2003, un total de 2 652 fermes, soit 4 231 080 hectares, avaient été attribuées à 127 192 familles au niveau national dans le cadre du modèle de réinstallation A1. Le taux de reprise d'exploitation par les bénéficiaires a été de 97 pour cent. Pour le modèle A2, les chiffres correspondants étaient de 1 672 fermes, soit 2 198 814 hectares pour 7 260 bénéficiaires candidats. Le taux de reprise dans le cadre de ce modèle a toutefois varié de 42 pour cent (Manicaland) à 100 pour cent (Matabeleland sud), ce qui représente un taux de 66 pour cent pour l'ensemble du pays. Le fait que quelque 34 pour cent des candidats n'aient pas pris possession des terres qui leur étaient attribuées implique que de très nombreuses parcelles ont été laissées en jachère ou inutilisées alors que, paradoxalement, des milliers de bénéficiaires potentiels pour des parcelles A2 réclamaient des terres.

Source: Report of Presidential Land Review Committee on the Implementation of the Fast Track Land Reform Programme ('The Utete Report'), 2003.

Outre les contraintes en matière de régime foncier, l'expansion de la superficie cultivée n'est pas toujours possible en raison de problèmes d'accès. Contrairement à l'opinion largement répandue selon laquelle il y a une abondance de terres agricoles disponibles en Afrique, la disponibilité foncière par habitant diminue du fait à la fois de la pression démographique, du manque d'emplois alternatifs, de la dégradation des terres et de la désertification. Parmi les pays où cette

²⁸ Camilla Toulmin, Directrice de l'Institut international pour l'environnement et le développement (Londres) dans "The new tragedy of the commons", *New Statesman*, numéro spécial, mars 2005

²⁹ Barrows et Roth, 1989. "Land tenure and investment in African agriculture: theory and evidence". LTC Paper No. 136. Madison, WI, États-Unis, Land Tenure Center, University of Wisconsin.

disponibilité est la plus limitée figure le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya et le Rwanda. Néanmoins, les récentes augmentations de production observées dans certains de ces pays sont attribuées à l'expansion de la superficie cultivée par la conversion de terres marginales, de pâturages et de forêts en terres agricoles avec des effets néfastes sur la durabilité des sources de revenus et l'environnement.

Dans certaines parties de l'ASS, il est encore possible d'étendre les terres cultivables à des fins d'exploitation durable, à condition que des infrastructures soient établies pour en faciliter l'accès et que des mesures soient mises en place pour éviter l'érosion et la dégradation des sols.

5.3.2 Accès à la traction et à la main-d'œuvre

Dans les pays où la disponibilité des terres ne constitue pas une contrainte, l'expansion de la superficie cultivée est souvent contrariée par le manque de traction animale. L'agriculture africaine est dominée par une culture de la houe ; la traction animale ne s'est pas généralisée et la traction motorisée reste limitée à un très petit nombre d'exploitations dans quelques pays. Le capital d'exploitation est, en outre, réduit au strict minimum.

Bien que l'utilisation de tracteurs tende à se répandre, l'emploi de machines agricoles en ASS demeure très faible par rapport à d'autres régions du monde. Après une progression de plus de 5 pour cent par an entre 1961 et 1973, le nombre total de tracteurs en service n'a augmenté que de deux pour cent et un pour cent respectivement au cours des périodes 1973-1994 et 1995-2002. La valeur totale des machines agricoles importées est passée de 151 millions de dollars par an entre 1961 et 1973 à 763 millions de dollars par an entre 1974 et 1984 pour retomber ensuite à moins de 600 millions de dollars³⁰. Cette évolution correspond aux périodes de participation active des gouvernements dans le développement agricole après les indépendances et de désengagement lors de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Elle reflète également la réduction de l'aide publique au développement et des investissements étrangers dans le secteur.

Le secteur de la petite agriculture est le plus sous-capitalisé : l'exploitation fondée sur l'usage de la houe empêche la majorité des petits cultivateurs de l'ASS de cultiver plus d'un hectare lorsqu'ils dépendent uniquement de la main-d'œuvre familiale. Cette situation implique une faible productivité de la main-d'œuvre et des revenus peu élevés.

La faible productivité du travail dans l'agriculture désavantage le secteur par rapport à d'autres activités concurrentes, notamment face à la migration vers les villes. Comme indiqué au chapitre 3, les petits agriculteurs participent également à des activités rémunératrices non agricoles pour compléter leurs revenus. Dans certains pays, les opportunités d'emploi se limitent essentiellement aux grandes exploitations (par exemple, au Malawi), où la demande de main-d'œuvre salariée concurrence les besoins de main-d'œuvre des petites exploitations. Ailleurs en ASS, la transformation à petite échelle, le petit commerce et les migrations (vers les villes ou transfrontières) font également concurrence au besoin de travailleurs agricoles, ce qui a entraîné dans certaines régions un abandon de l'agriculture par les éléments les plus dynamiques de la population. Toutefois, avec de bonnes incitations, les ressources provenant des activités non agricoles et des transferts de fonds par les émigrés pourraient être investis et contribuer au développement du secteur.

La pandémie de VIH/SIDA a gravement affecté la main-d'œuvre agricole tant sur le plan des effectifs que des compétences, surtout en Afrique australe et en Afrique de l'Est. De nombreuses études ont montré l'impact du VIH/SIDA sur l'offre et la productivité de la main-d'œuvre. D'autres maladies transmissibles ont également affecté l'activité agricole.

En conclusion, à moins que les pays de l'ASS créent les conditions permettant aux petits exploitants d'améliorer la productivité du travail par l'évolution des technologies et l'augmentation des actifs financiers et/ou investissent dans le développement de technologies économies en main-d'œuvre, on peut difficilement envisager une augmentation significative de la production par l'expansion de la superficie cultivée.

³⁰ D'après les données FAOSTAT, 2005

5.4 Augmentation de la production et des revenus agricoles par l'amélioration de la productivité et la diminution des pertes post-récolte

Etant donné les facteurs limitants examinés ci-dessus, le meilleur pari des pays de l'ASS pourrait bien être d'améliorer la production et la sécurité alimentaire des ménages en augmentant les rendements des cultures et en réduisant les pertes post-récolte. Les facteurs peu propices à une augmentation durable des rendements sont examinés brièvement ci-dessous et, là encore, le faible niveau du capital d'exploitation joue un rôle déterminant.

5.4.1 Sécheresses récurrentes et sous-investissement dans l'irrigation

Dans de nombreuses régions de l'ASS, le développement agricole est perturbé par les sécheresses, dont la fréquence et l'ampleur se sont accrues au fil des ans dans certains endroits. Alors qu'il s'est produit en moyenne sept sécheresses graves pendant la période 1980-1990, on en a dénombré 10 entre 1991 et 2003. En moyenne, environ 7 pays de l'ASS sur les 43 considérés ont été frappés pendant la première moitié des années 1990 et leur nombre a ensuite augmenté, passant à 13 à la fin des années 1990 et au début de l'actuelle décennie (Banque mondiale, 2004).

Dans certains pays, les sécheresses sont fréquentes et presque prévisibles. Elles ne doivent alors plus être considérées comme un problème de situation d'urgence mais comme un phénomène à prendre en compte dans les stratégies nationales de développement agricole tant à court qu'à long terme. Cela s'applique notamment à l'Afrique australe ainsi qu'aux pays du Sahel, comme le montre la sécheresse qui frappe actuellement le Niger.

Etant donné la vulnérabilité de la région face aux sécheresses, l'investissement dans les technologies de récupération de l'eau (associé à un renforcement des capacités technologiques et institutionnelles dans ce domaine) et dans l'extension des cultures de décrue et irriguées représente l'option la plus plausible pour stabiliser et augmenter la productivité agricole. Il est possible de développer aussi bien la petite irrigation que les aménagements irrigués à grande échelle, en fonction des pays naturellement. Selon les estimations de la FAO «il y a suffisamment d'eau pour aménager environ 42,5 millions d'hectares de terres totalement irriguées. En 2000, moins d'un tiers de ce potentiel physique, soit 12,7 millions d'hectares, avaient fait l'objet d'un aménagement hydraulique (sans compter les zones humides cultivées non équipées, la récupération de l'eau, les surfaces de cultures de décrue). On estime que ces 12,7 millions d'hectares utilisent 4,4 pour cent du total des ressources en eau de l'Afrique. Cela représente de 10 à 15 pour cent du volume total exploitable de l'eau douce renouvelable contenue dans les cours d'eau, les lacs et les aquifères» (FAO, 2004a).

Cependant, une analyse de l'agriculture irriguée dans 41 pays de l'ASS portant sur la période 1990-2002 révèle que la proportion de l'agriculture irriguée atteint à peine 2,1 pour cent - ou 2,8 pour cent si l'on inclut l'Afrique du Sud. Sur le plan de son importance relative par pays, elle n'est importante (plus de 10 pour cent du total des terres cultivées) que dans 5 des 41 pays de l'ASS étudiés: Swaziland (36 pour cent), Madagascar (31 pour cent), Sao Tomé et Principe (22 pour cent), Maurice (18 pour cent) et Mauritanie (10,4 pour cent). Dans 25 pays, l'agriculture irriguée compte pour moins de 2 pour cent (voir tableau 5.1)³¹.

Il convient de noter que l'Éthiopie, qui a subi 15 sécheresses de grande ampleur au cours des 23 dernières années, ayant entraîné des mauvaises récoltes et des famines graves, n'utilise actuellement que deux pour cent de ses 3,7 millions d'hectares de superficie potentiellement irrigables. De même, l'Afrique australe, qui abrite quelques-uns des principaux fleuves et plans d'eau du continent, offre des possibilités considérables d'expansion de l'agriculture irriguée. Pourtant, les mauvaises récoltes dues à la sécheresse sont courantes dans la sous-région, la plus grave – en 1992 – ayant provoqué de sérieuses pénuries qui ont nécessité une aide alimentaire massive.

³¹ Les pays non compris dans l'analyse sont les Seychelles, la Somalie et le Soudan. La Mauritanie, bien qu'elle figurent normalement dans la catégorie Afrique du Nord dans la classification de la FAO, est incluse ici.

Il convient de souligner ici que le «miracle agricole» de l'Asie du Sud-Est a été associé à l'expansion de l'agriculture irriguée, dont la proportion est passée de 20 pour cent dans les années 1960 à 40 pour cent aujourd'hui. Celle-ci s'est également beaucoup développée dans d'autres régions (voir Schéma 5.1 ci-dessous). L'accroissement de la production agricole qui a permis à l'Égypte d'approcher de l'autosuffisance alimentaire est également attribué à l'expansion de l'irrigation, après la construction du Barrage d'Assouan.

Tableau 5.1: Importance de l'agriculture irriguée dans les pays d'ASS

Période	>10%	5-10%	3-5%	2-3%	1-2%	<1%	% moyen
1961-1969	Swaziland, Madagascar, Maurice, Sao Tomé-et-Principe	Mauritanie, Cap-Vert, Afrique du Sud, Mali, G.-Bissau	Sénégal, Gabon	Angola	Guinée, Burundi, Zimbabwe, Tanzanie, Éthiopie	Autres	1,7
1970-1979	Swaziland, Madagascar, Maurice, Sao Tomé, Mauritanie	Afrique du Sud, G.-Bissau, Guinée, C. Vert	Mali, Burundi, Sénégal	Angola, Tanzanie, Zimbabwe, Gabon	Mozambique Éthiopie	Autres	2,0
1980-1989	Swaziland, Madagascar, Maurice, Sao Tomé, Mauritanie	Afrique du Sud, Guinée, C.-Vert, Burundi	Mali, G. Bissau, Sénégal, Zimbabwe, Tanzanie	Angola, Gabon, Mozambique	Éthiopie, Côte d'Ivoire, Nigéria, Kenya, Malawi	Autres	2,5
1990-2002	Swaziland, Madagascar, Maurice, Sao Tomé	Mauritanie, C.-Vert, Afrique du Sud, Burundi, G.-Bissau	Mali, G.-Bissau, Zimbabwe, Tanzanie Érythrée	Sénégal, Angola, Gabon, Mozambique	Éthiopie, Côte d'Ivoire, Nigéria, Kenya, Malawi	Autres	2,8

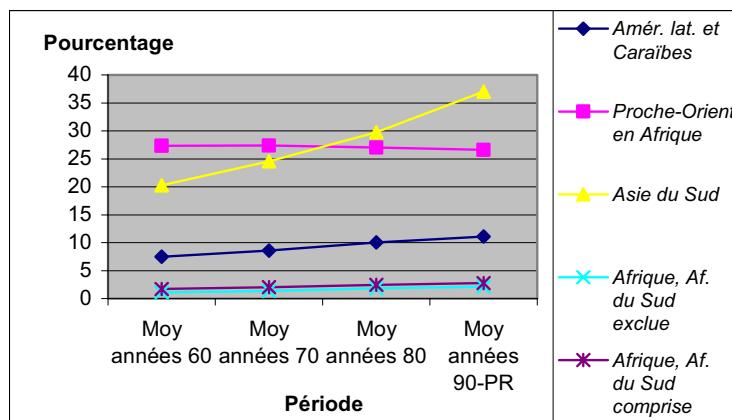
Source : données FAOSTAT, 2005

Un certain nombre de contraintes entravent cependant le développement de l'irrigation en ASS, notamment la faiblesse des structures et capacités institutionnelles et le coût très élevé du développement de l'irrigation. Dans une étude récente de la FAO, Westlake et Ridell soulignent ceci: «un secteur de l'irrigation est, de toute évidence, ... bien plus qu'une infrastructure. Il comporte à la fois un élément physique et un élément non physique et le succès de l'un ne garantit pas nécessairement le succès de l'autre, même s'il arrive plus fréquemment que des interventions non physiques réussies se traduisent par une meilleure utilisation d'infrastructures inappropriées que l'inverse.» (Westlake et Ridell, 2003). On estime que l'investissement moyen par hectare en ASS varie entre 2 000 et 4 000 dollars pour la petite irrigation et entre 9 000 et 15 000 dollars pour les grands pérимètres. En Inde, ce coût oscille entre 1 500 et 2 000 dollars (NEPAD, 2002 ; Sivanappan, 1997). Les coûts élevés sont généralement imputés au recours systématique à des experts étrangers pour l'implantation de nouveaux pérимètres faute de compétences locales, mais il est possible de réduire la part des dépenses assurée par l'État en renforçant la participation des bénéficiaires. Ces coûts, combinés à des services de crédit médiocres, font obstacle à l'expansion de la petite irrigation dans la région. A part la création de nouveaux pérимètres d'irrigation, il existe de nombreuses possibilités de remise en état et de modernisation des systèmes existants ou de mise en place de nouveaux pérимètres alimentés par les eaux de ruissellement ou basés sur le stockage.

Une longue polémique s'est engagée dans la région sur la question de savoir si les stratégies d'irrigation devaient donner la priorité à l'irrigation à grande échelle ou à la petite irrigation. Etant donné que l'agriculture peut avoir plus d'impact sur la pauvreté et la sécurité alimentaire si ce sont les pauvres qui tirent profit de son développement (chapitre 3), priorité devrait être accordée au développement de la petite irrigation. Il ne faudrait toutefois pas aborder cette analyse en termes d'exclusion. Les expériences peu satisfaisantes avec des grands pérимètres d'irrigation en ASS ont généralement été attribuées à la faiblesse des infrastructures institutionnelles sur lesquelles elles se fondaient, notamment l'inefficacité et la mauvaise gestion des institutions

publiques ainsi que leur inaptitude à fournir des services d'appui adéquats. Il y a eu cependant des réussites là où le secteur privé a pris la direction des opérations et où le rôle du gouvernement a consisté essentiellement à faciliter l'accès au crédit, à créer un environnement politique favorable et à apporter un appui technique. Cela a été le cas dans la Vallée d'Awash, en Éthiopie, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, ce processus ayant été interrompu avec le changement de régime en 1974 qui a entraîné la nationalisation de toutes les grandes exploitations commerciales. Dans le cas de Maurice, l'expansion de la superficie irriguée, qui est passée de 15 pour cent du total des terres cultivées dans les années 1980 à plus de 20 pour cent dans les années 1990 a été accompagnée par des politiques publiques favorables et un partenariat efficace entre les secteurs public et privé.

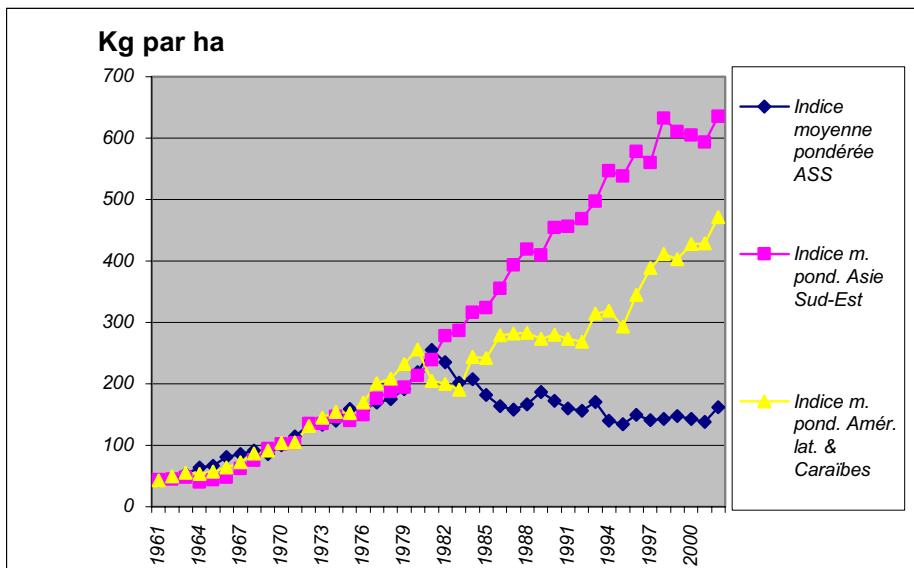
Schéma 5.1: Comparaison de la superficie agricole irriguée entre régions du monde



Source : données FAOSTAT, 2005

5.4.2 Gestion de la fertilité des sols

L'agriculture en ASS est caractérisée par une technologie à faible niveau d'intrants et de rendements. Pour les céréales, le rendement moyen varie entre 1,3 et 1,4 tonnes par hectare, bien que ces chiffres masquent des différences entre les pays allant de 0,2 tonnes/hectares au Botswana à 4 tonnes/hectares à Maurice. L'utilisation d'engrais en ASS est la plus faible au monde, même si les sols sont généralement considérés comme médiocres par rapport à ceux d'Amérique latine ou d'Asie. L'apport moyen d'engrais était de 35 kg/hectares pendant les années 1980 mais est tombé à 26 kg/hectare dans les années 1990 et au début de la présente décennie. Cette diminution tient généralement à la hausse des prix des engrains et à l'accès limité au crédit de campagne. Par contraste, on observe une nette augmentation en Asie du Sud-Est et en Amérique latine au cours de la période, de 50 kg et 100 kg à 150 et 200 kg respectivement, soit des progressions de 300 et 200 pour cent. Les pratiques de gestion améliorée de la fertilité, notamment une meilleure utilisation des engrains organiques et de l'agroforesterie, sont peu répandues du fait de carences en matière de vulgarisation, ce qui entraîne une dégradation des sols (Schéma 5.2).

Schéma 5.2: Indices de consommation d'engrais

Source : d'après les données FAOSTAT (superficie en céréales), 2005

5.4.3 Services de recherche, de vulgarisation et de crédit

Le manque de technologies de production appropriées en Afrique tient à une multitude de contraintes, parmi lesquelles la faiblesse des programmes de recherche et développement agricoles (R&D). Ces programmes se sont généralement révélés inefficaces et s'affaiblissent de plus en plus faute de financements et d'experts. Lorsque des technologies améliorées sont développées ou adaptées dans le cadre de programmes de recherche nationaux, celles-ci atteignent rarement les communautés d'agriculteurs en raison des carences des services de vulgarisation (qui souvent n'atteignent pas les femmes, dont le rôle dans l'agriculture est pourtant essentiel en ASS), de l'absence de facilités de crédit et de la difficulté à mobiliser des financements par d'autres moyens, notamment par l'épargne.

Il est frappant de constater qu'en Afrique, les variétés améliorées ne représentent que 28 pour cent des rendements alors qu'en Asie et au Proche-Orient, cette proportion peut atteindre 70-90 pour cent (Sanchez, 2004). De plus, dans bien des cas, la recherche ne répond pas aux besoins des agriculteurs car elle n'entretient pas de liens étroits avec les services de vulgarisation et les agriculteurs. Certains attribuent le fait que l'Afrique de l'Ouest obtienne des résultats relativement meilleurs à une plus grande diversification de l'agriculture (Ruthenberg, 1976). Ceci laisserait supposer qu'il y a lieu de renforcer la recherche sur les systèmes de production plutôt que celle axée sur les produits.

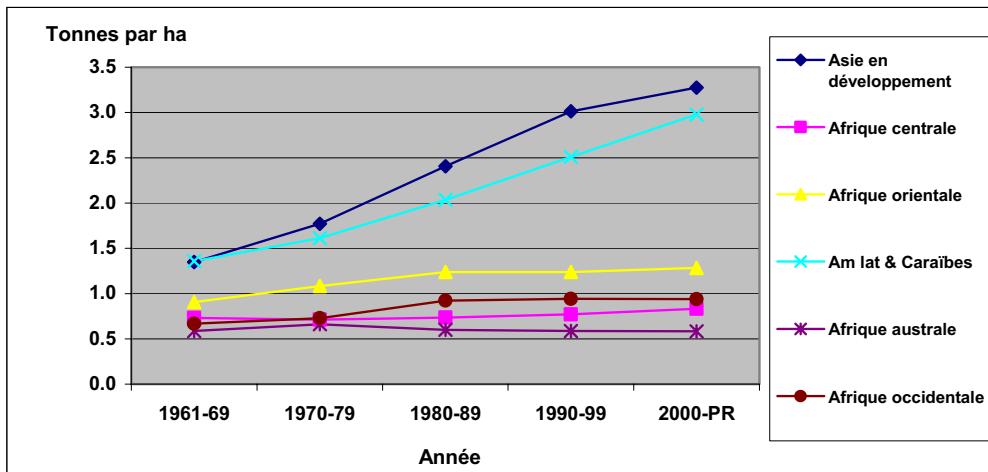
Certains analystes affirment que l'inadaptation du cadre politique et réglementaire est la cause première des carences en matière de partenariats entre secteurs privé et public en ASS pour la fourniture de services de vulgarisation et de recherche (Gordon, 2000). De nombreux pays de l'ASS sont, en outre, relativement petits et le manque de ressources disponibles ne permet pas de mettre en place une capacité de recherche suffisamment importante. Ceci devrait inciter à développer une collaboration bilatérale et régionale en matière de recherche, sur la base de zones agro-écologiques, dans laquelle les organisations d'intégration économique régionale et les réseaux de recherche existants pourraient prendre une part importante.

Le manque d'accessibilité et de disponibilité des technologies et intrants agricoles améliorés, conjugué à des services d'appui à l'agriculture inadéquats, se reflète dans la faiblesse des rendements observée généralement en ASS. Une analyse comparative des rendements céréaliers des différentes sous-régions de l'ASS et de ceux de l'Amérique latine/Caraïbes et de l'Asie en développement fait apparaître le retard croissant de l'Afrique par rapport à ces deux

régions. L'écart, déjà important dans les années 1960, s'est creusé ces dernières années avec des rendements moyens dans ces régions 3 à 4 fois supérieurs à ceux de l'ASS.

L'Afrique de l'Est affiche des rendements relativement plus élevés, de l'ordre de 1,2 tonnes/hectare en moyenne depuis les années 1990 ; les plus faibles étant ceux de l'Afrique australe: 0,6 tonnes par hectare. Dans les autres sous-régions, ceux-ci restent inférieurs à 1 tonne/hectare avec des hausses minimes observées depuis 1980 (Schéma 5.3).

Schéma 5.3: Comparaison des rendements céréaliers – sous-régions de l'ASS, Asie en développement et Amérique latine/Caraïbes



Source : données FAOSTAT, 2005

Une analyse des rendements par pays (Tableau 5.2) révèle que dans deux pays de l'ASS sur trois, l'augmentation annuelle des rendements céréaliers ne suit pas le taux de croissance démographique, qui se situe autour de 3 pour cent en moyenne. Dans un pays sur quatre environ, la croissance annuelle moyenne des rendements est négative et dans un peu moins de la moitié des pays, elle est inférieure à 1 pour cent par an.

Tableau 5.2: Analyse de la variation des rendements céréaliers annuels sur cinq périodes (nombre de pays et pourcentages)

Période	Plus de 3%	2 à 3%	1 à 2%	0 à 1%	Croissance négative
1961-69	15 (34,1%)	1 (2,3%)	7 (15,9%)	9 (20,5%)	12 (27,3%)
1970-79	12 (27,3%)	6 (13,6%)	5 (11,4%)	9 (20,5%)	12 (27,3%)
1980-89	19 (43,2%)	8 (18,2%)	5 (11,4%)	5 (11,4%)	7 (15,9%)
1990-99	19 (41,3%)	5 (10,9%)	3 (6,5%)	9 (19,6%)	10 (21,7%)
2000-04	9 (19,6%)	7 (15,2%)	3 (6,5%)	8 (17,4%)	19 (41,3%)
Moyenne	15 (33%)	5 (12,0%)	5 (12,0%)	8 (17,8%)	12 (26,7%)

Source: données FAOSTAT, 2005

L'analyse de la croissance des rendements par pays ne permet pas de dégager une évolution cohérente. Dans plusieurs cas, une année de croissance est suivie d'une année de forte régression. Ceci n'a rien de surprenant étant donné la sensibilité de l'agriculture subsaharienne à la pluviométrie et à diverses calamités comme les invasions de ravageurs et les maladies. Néanmoins, une analyse approfondie au niveau des pays s'impose pour pouvoir concevoir des actions de développement efficaces. On peut en tout cas affirmer avec certitude qu'il existe de nombreuses possibilités d'accroissement de la production agricole en ASS si l'on se réfère aux performances obtenues ailleurs.

5.4.4 Les pertes post-récolte

Les importantes pertes post-récolte observées dans la plupart des pays de l'ASS sont dues aux carences des technologies et installations de stockage. Bien que l'on ne dispose pas d'informations fiables sur l'ampleur exacte de ces pertes, celles-ci sont estimées en moyenne à 10-15 pour cent pour les céréales (FAOSTAT, 2005), mais elles se montent dans certains cas à 30 pour cent du total de la production céréalière (Demeke, et al 2004). Le scénario le plus pessimiste est donné par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui évalue cette proportion à 25-50 pour cent (PNUE, 1992) tandis que les chiffres les plus modestes varient entre 10 et 20 pour cent pour les céréales et entre 20 et 100 pour cent pour les fruits et légumes (New Agriculturist, 2005)³².

En général et particulièrement dans les pays de l'ASS, on a beaucoup écrit sur les facteurs qui contribuent à la perte massive de post-récoltes. Ici, il suffit de noter que les problèmes cardinaux sont la vulgarisation inadéquate des services de commercialisation, l'inefficacité des équipements de stockage en raison de la combinaison de distribution inadéquate de technologie appropriée et, là où ils existent, le manque de crédit ou de capital propre pour les acheter.

5.5 Les contraintes liées au commercialisation et accès au marché

On ne peut pas trop insister sur la commercialisation efficace et l'accès au marché tant pour les facteurs que de la production que pour garantir le développement agricole durable et la sécurité de l'alimentation. Cette section passe en revue les contraintes qui empêchent l'apparition du système efficace de commercialisation agricoles en ASS, ainsi que l'évolution du troc et les termes internationaux d'échange et leur impact.

5.5.1 Infrastructures commerciales et informations sur les marchés

L'Afrique se caractérise par la faiblesse des infrastructures commerciales. Pour cette raison et à cause du comportement monopolistique des agents économiques, le coût du transport y est extrêmement élevé. Le transport d'une tonne de maïs sur une distance de 11 000 km depuis les États-Unis jusqu'à Mombassa coûte 45-48 dollars; ce coût s'élève à 125-140 dollars entre Mombassa et Mbarara en Ouganda (1 500Km seulement).

Des études comparatives ont également montré que le coût du transport rural au Ghana et au Zimbabwe est deux à trois fois plus élevé qu'en Thaïlande, au Pakistan et au Sri Lanka sur des distances inférieures à 30 kilomètres. Les coûts augmentent considérablement pendant la saison des pluies, avec des hausses de 65 pour cent en Tanzanie, par exemple (Hine et Ellis, 2001).

Comme expliqué au chapitre 2 (voir Tableau 2.7), le réseau routier est généralement insuffisant et moins de 40 pour cent des routes sont revêtues. Le mauvais état des infrastructures routières en ASS est souvent attribué au fait que les gouvernements privilégient le développement des infrastructures urbaines et portuaires ainsi que des liaisons interurbaines ou entre les villes et les ports plutôt qu'entre les zones de production et les marchés principaux.

En situation d'urgence, les organisations d'aide alimentaire et les gouvernements bénéficiaires affectent souvent d'importantes ressources aux travaux d'infrastructure, essentiellement pour améliorer les installations portuaires et les infrastructures de transport entre le port principal et les régions à déficit vivrier. Dans quelques cas seulement, ces améliorations servent à désenclaver les principales zones de production vivrière. En réalité, ces investissements tendent à renforcer davantage encore la concurrence des marchandises importées, même si elles peuvent faciliter certaines exportations (principalement de biens produits dans les zones urbaines). Bien qu'il soit reconnu que les projets d'aide alimentaire contribuent dans certains cas à améliorer les routes d'accès en milieu rural dans le cadre de programmes «vivres contre travail», l'importance de ce type de programme s'est progressivement amoindrie (voir chapitre 2).

Les défaillances de marché sont devenues la norme plutôt que l'exception en ASS. Le secteur privé, censé combler le vide créé par la fermeture d'institutions parapubliques suite à la libéralisation et à la privatisation de l'économie, ne s'est pas doté des capacités nécessaires pour reprendre la fonction de commercialisation. Son rayon d'action se limite généralement à des

³² New Agriculturist, <http://www.new-agri.co.uk/99-5/develop/dev04.html>

marchés bien reliés entre eux. De ce fait, des monopoles et monopsonies ont eu tendance à se former dans de nombreux pays, surtout dans les régions moins accessibles, engendrant des pratiques commerciales déloyales (FAO, 2002).

Les infrastructures commerciales «immatérielles» font également défaut, notamment le cadre réglementaire et les systèmes d'information permettant d'assurer la compétitivité des marchés, ainsi que les normes et règles qui régissent la qualité et la sécurité des produits, protègent les consommateurs et offrent de nouvelles possibilités d'exportation.

Encadré 5.4: La commercialisation en Zambie après la libéralisation

«L'un des effets attendus de la dérégulation et de la privatisation est l'élargissement de la concurrence. Dans les zones reculées, en particulier celles où les infrastructures sont peu développées, les services sont assurés par une poignée d'entreprises. Dans certaines régions rurales de la Province du sud, les sociétés, en nombre restreint, opèrent comme des monopsonies et la plupart des marchands de maïs (75 pour cent) s'approvisionnent dans la ville. Cela signifie qu'en zone rurale, les marchands sont peu nombreux et opèrent dans un environnement peu concurrentiel. Les quelques acheteurs ruraux de produits agricoles s'entendent souvent pour limiter les prix (sortes de cartels informels). Ceci va à l'encontre du principe de libre jeu de la concurrence. On reproche surtout à certains marchands de fixer des prix au producteur inférieurs au seuil de rentabilité et de dissuader ainsi les agriculteurs de poursuivre la production des denrées en question. »

Source : FAO, The Impact of Agricultural Parastatal Reform in Zambia, 1999

Depuis quelques années, on constate cependant une évolution dans le mode de fonctionnement et la structure des marchés. L'agriculture sous contrats de production s'est transformée pour devenir un type de transaction commerciale potentiellement bénéfique visant à garantir, d'une part, l'accès des agriculteurs aux marchés et aux services d'appui et, d'autre part, la fourniture rapide d'approvisionnements de qualité aux agents en aval³³ (Eaton et Shepherd, 2001).

Néanmoins, ce type d'agriculture en ASS est parfois organisé d'une façon peu favorable aux producteurs et freiné par la fragilité du cadre juridique. En outre, la poussée de l'urbanisation a vu l'avènement des supermarchés, qui adoptent des pratiques semblables à celles des pays développés, limitant la possibilité pour les petits exploitants de prendre part à ces nouveaux modes de transaction.

D'autres contraintes liées à la commercialisation nuisent au commerce intérieur et international, notamment les déficiences en matière de tri et de mise aux normes et la faiblesse des systèmes d'information sur les marchés. Or, un bon système d'information commerciale peut inciter à plus de transparence et de concurrence dans les échanges, fournir des renseignements à ceux (entreprises privées ou publiques) qui stockent des denrées alimentaires et les aider à prévoir les pénuries, contribuer à l'évaluation des besoins d'importation, suivre l'évolution des crises prévues et favoriser la stabilisation des marchés (Ravallion, 1987).

5.5.2 Détérioration des termes de l'échange

En ASS, les agriculteurs doivent généralement faire face à la faiblesse des prix à la production et au coût élevé des intrants. Même s'il est difficile d'obtenir des données fiables sur les prix en ASS, on estime généralement que les prix des facteurs ont augmenté plus rapidement que les prix à la production après les dévaluations monétaires, la suppression des subventions, la réforme fiscale et autres changements induits par les programmes d'ajustement structurel.

En théorie, la plupart des produits agricoles font l'objet d'échanges internationaux et auraient dû bénéficier des ajustements sur le marché des changes mais les augmentations des prix des facteurs ont été immédiates et les ajustements des prix à la production n'ont pas suivi. La détérioration des prix relatifs entre facteurs de production et bien de consommation reflète à la

³³ Les agriculteurs ont souvent accès à des services spécialisés, notamment des services de crédit à l'achat d'intrants, de formation et de vulgarisation fournis par des partenaires qui cherchent à exercer un certain contrôle et obtenir des garanties sur la qualité et la rapidité de livraison des produits.

fois certaines politiques intérieures et des changements au niveau des prix relatifs mondiaux. Ces deux effets conjugués ont souvent entraîné une contraction des bénéfices pour les exploitants. Par exemple, en Éthiopie, alors que le prix des denrées alimentaires augmentait de 12 pour cent entre 1995 et 2000, le prix des engrains (DAP) faisait un bond de 76 pour cent (Demeke *et al.*, 2004). Cette situation s'explique en partie par la suppression des subventions des engrains en 1998.

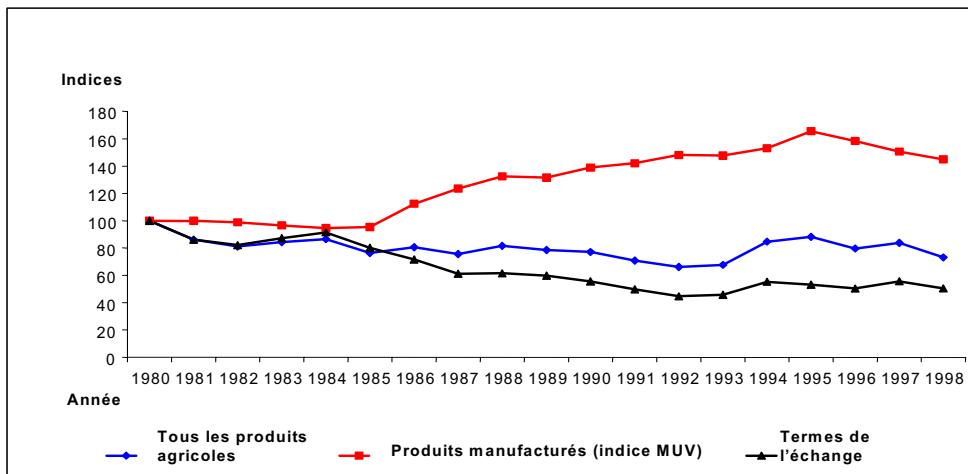
En ASS, les exportations sont dominées par les produits primaires – principalement des produits agricoles tropicaux et des minéraux, qui représentent plus de 70 pour cent du total des exportations (Maetz et Fernandez 2000) – tandis que les denrées alimentaires, l'huile et les produits manufacturés forment l'essentiel des importations. L'évolution des prix relatifs mondiaux a contraint les pays de l'ASS à exporter davantage d'unités de produits agricoles pour pouvoir maintenir un certain volume d'importations de produits chimiques, de machines agricoles et d'autres moyens de production importants. La détérioration des prix mondiaux des produits agricoles s'est accentuée à partir des années 1980 avec la chute de 50 pour cent des prix du sucre, des matières premières agricoles, des plantes à boissons, des céréales et de la viande.

Bien que les prix des produits agricoles aient cessé de baisser en 1988 après un fléchissement constant depuis 1980 et qu'ils soient ensuite restés relativement stables, les prix des produits manufacturés ont augmenté de 40 pour cent. On peut citer comme exemple le café arabica en Éthiopie, principal produit d'exportation du pays. La chute des prix mondiaux du café en 1986-1987, causée essentiellement par une production mondiale excédentaire par rapport à la consommation, a entraîné une chute de 40 pour cent des termes de l'échange de l'Éthiopie. Comme les importations représentaient à peu près 15 pour cent des dépenses nationales de l'Éthiopie, l'évolution négative des termes de l'échange a provoqué une baisse d'environ 6 pour cent du revenu réel du pays (FMI, 2000). En conséquence, les termes de l'échange entre produits agricoles et produits manufacturés ont chuté de plus de 50 pour cent au milieu des années 1990 par rapport au milieu des années 1980 (voir Schéma 5.4).

Cette crise du café a porté gravement atteinte à l'économie de pays très dépendants comme le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda et l'Ouganda, où l'emploi a été très affecté. La volatilité des prix mondiaux a également exacerbé la vulnérabilité des pays de l'ASS, même si la fréquence des variations de prix les plus extrêmes s'est généralement atténuée au cours des deux dernières décennies (FAO, 2004b).

Cette tendance s'est poursuivie ces dernières années. Les prix des denrées alimentaires ont été relativement stables, avec une réduction d'environ 4 pour cent en valeur (dollars EU) entre 1995 et 2004. En même temps, l'indice des prix pour l'ensemble des produits a augmenté de près de 50 pour cent, le prix de l'énergie progressant de 28,5 pour cent (FMI, 2004). Cette situation tient à plusieurs facteurs, notamment les progrès technologiques mondiaux dans l'agriculture – dont ont surtout profité les consommateurs et les producteurs des régions mieux nanties et plus développées – et l'inélasticité-prix de la demande pour la plupart des produits agricoles. Par exemple, les rendements céréaliers ont plus que doublé en France et aux États-Unis au cours des 40 dernières années (février, 1986) alors qu'ils n'ont augmenté que d'un peu plus de 30 pour cent en ASS (FAOSTAT, 2005). Pour ce qui concerne le café, la saturation des marchés conjuguée à une demande quasiment inchangée a entraîné une brusque baisse des prix à partir de 1998.

Schéma 5.4: Termes de l'échange entre produits agricoles et produits manufacturés (MUV)



Source : Maetz et Fernandez, FAO, 2000

Le bas niveau des prix des produits agricoles est également attribué aux subventions versées au secteur agricole dans les pays développés. Les estimations de l'impact de ces subventions varient selon la source ou le modèle mais le fait est largement reconnu. Par exemple, le ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA) estime qu'une suppression totale des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE entraînerait des majorations de prix de l'ordre de 18 pour cent pour le blé, de 15 pour cent pour les autres céréales, de 22 pour cent pour le beurre et de 12 pour cent pour le boeuf (Diao *et al.*, 2001). Ces hausses auraient des incidences considérables sur la qualité de la vie et le développement dans les pays en développement, notamment en ASS. Certaines études estiment également que l'élimination des subventions américaines du coton provoquerait un relèvement des prix mondiaux de ce produit de 26 pour cent. Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE écoulent leurs surplus vivriers dans les pays en développement par le biais de l'aide alimentaire ou de ventes à des prix inférieurs aux coûts de production et de distribution. Dans certains cas, ceci a des effets dramatiques sur les producteurs vivriers nationaux qui perdent ainsi leur compétitivité sur les marchés intérieurs (Dahlsten, 2004).

5.5.3 Instabilité et incertitude des prix des intrants et des prix à la production

Les variations de prix d'une année et d'une saison à l'autre en ASS ont également été importantes, affectant les revenus des agriculteurs. Les variations de prix intersaisonniers s'expliquent en grande partie par le manque d'installations de stockage et l'absence de mesures de stabilisation des prix du secteur public telles que les crédits à la consommation et le soutien des prix. Lorsque les politiques de fixation de prix pan-territoriaux et pan-temporels ont été abolies, aucun mécanisme n'a été mis en place pour garantir des prix minimum à la ferme, comme cela se fait couramment dans le monde développé. Certains pays ont tenté d'instituer l'option de l'acheteur de dernier recours dans le cadre de leurs plans de réserves céréalières stratégiques mais ces politiques ont, dans l'ensemble, été abandonnées.

En agriculture, l'instabilité des prix est liée à la rigidité de la demande: un changement minime des quantités fournies se traduit par de grandes différences de prix. Or, il a été démontré que la volatilité des prix et des revenus nuit à la croissance car elle suscite des stratégies d'adaptation qui freinent l'investissement et l'esprit d'entreprise. Le risque exacerbé aussi la disparité des revenus car (lorsqu'il demeure non assuré) il défavorise les pauvres tout en favorisant les riches, lesquels peuvent se lancer dans des entreprises commerciales à haut risque susceptibles de leur procurer d'importants bénéfices. Le crédit devient presque inaccessible en cas de forte variabilité de revenus. Ainsi, la gestion du risque et de l'incertitude constitue un élément essentiel de la prise de décision de l'agriculteur. Une étude réalisée par Boussard et Gérard portant sur une

série de 2 800 prix et quantités de produits agricoles révèle une différence d'environ deux points de taux de croissance entre la série «stable» et la série «instable»³⁴.

En outre, de nombreux petits agriculteurs sont obligés de vendre une partie de leurs produits pour répondre à des besoins urgents d'argent liquide immédiatement après la récolte à un moment où les prix sont très bas – marché favorable à l'acheteur – et en rachètent une partie pendant la saison de «vaches maigres» lorsque les prix sont élevés – marché favorable au vendeur. Ce phénomène érode les dotations en facteurs des agriculteurs, limitant leur accès aux biens de production. Par conséquent, la prévention de l'instabilité extrême des prix d'une année et d'une saison à l'autre est une condition sine qua non du développement agricole durable en ASS.

S'il ne fait aucun doute que la libéralisation et la privatisation favorisent généralement l'efficacité économique, il semble également évident que les perspectives d'accroissement de la productivité et de croissance agricoles dans les pays de l'ASS resteront sombres si le secteur paysan n'opère pas dans un environnement économique stable. Or, la réforme économique a rendu «les petits agriculteurs ... bien plus vulnérables face à la volatilité et à l'incertitude des prix mondiaux, créant des difficultés en ce qui concerne le choix des cultures, la capacité d'achat d'intrants et d'obtention de financements et/ou de crédits et l'accès aux marchés» (NRI, 2004).

Encadré 5.5: Instabilité du marché agricole en Afrique subsaharienne

Les fluctuations des prix peuvent dissuader les agriculteurs de produire pour le marché. Le risque de fluctuation des prix, plus encore que le risque d'ordre technique, ralentit la croissance de la productivité. A l'inverse, une politique de stabilisation peut dynamiser la production. A la fin des années 1970, le gouvernement du Malawi, confronté à un risque de pénurie, décidait de garantir un prix du maïs relativement élevé. Cette mesure provoqua immédiatement une explosion de la production, à tel point que le gouvernement fut obligé de vendre à perte sur les marchés internationaux. Le prix du maïs fut ensuite abaissé et son niveau déterminé par le libre jeu du marché. Depuis, le Malawi sollicite régulièrement une aide alimentaire. L'erreur dans la politique du gouvernement malawien a probablement été de promettre un prix garanti élevé quelque soit le niveau de production. Cette garantie aurait dû être limitée à une quantité légèrement inférieure à la consommation totale prévisible, en laissant au marché le soin d'ajuster les quantités marginales.

Les conséquences négatives de la volatilité des prix sont également ressenties par les consommateurs les plus pauvres, pesant sur la sécurité alimentaire en général. En l'absence de régulation du marché, ils achèteront les produits alimentaires à des prix plus élevés et instables. Les pauvres, c'est un fait bien connu, consacrent souvent plus de la moitié de leurs dépenses à l'alimentation, ce qui les rend très vulnérables aux augmentations de prix. C'est principalement ce facteur qui a motivé les restrictions commerciales imposées par les gouvernements qui cherchaient à tenir leur marché à l'écart de fortes fluctuations de prix. La stabilisation des prix des denrées alimentaires est en fait recommandée pour combattre la pauvreté.

D'après Boussard, Daviron, Gérard et Voituriez, Document de travail, Développement agricole et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, 2005.

Lorsque, suite à un mauvais ciblage ou parce qu'elle est fournie dans le contexte d'une aide programme ou projet, l'aide alimentaire stimule plus rapidement l'offre que la demande, elle peut faire baisser les prix des denrées alimentaires. Elle risque alors de dissuader les producteurs d'investir dans des technologies améliorées ou les intermédiaires commerciaux d'investir dans des moyens de stockage et de transport (Awudu, Barrett et Hoddinott, 2004). En principe, la faiblesse des prix des denrées alimentaires devrait être défavorable aux vendeurs nets de produits alimentaires et favoriser les acheteurs nets (CIRAD, 2005).

³⁴ Plus particulièrement, la croissance moyenne de la série la plus «instable» est d'environ 4 pour cent par an alors qu'elle est de pour cent pour la série la plus stable. Cette différence est considérable en termes d'analyse des variances, la principale difficulté dans cette étude étant la définition de la stabilité. Voir Boussard et Gérard (1995).

Ces considérations montrent clairement qu'il est nécessaire de briser le cercle vicieux *faibles revenus-faible capacité d'achat d'intrants et faible apport d'intrants-faible production-faibles revenus* si l'on veut que l'agriculture en ASS joue le rôle escompté de moteur de croissance pour la transformation économique et la sécurité alimentaire.

5.6 Financement du développement agricole

5.6.1 Baisse tendancielle du soutien public à l'agriculture

Pour surmonter les obstacles décrits ci-dessus, il faut renforcer l'appui direct du secteur public à l'agriculture. Bien que les pays de l'ASS ne soient probablement pas en mesure d'augmenter très sensiblement leurs allocations budgétaires à l'agriculture, en revanche ils pourraient certainement faire mieux qu'aujourd'hui. La sécurité alimentaire et l'agriculture ont bénéficié, jusqu'à une époque récente, d'une attention politique relativement faible dans la majorité des pays de l'ASS. Un examen des budgets de sept pays de l'ASS (Ghana, Éthiopie, Kenya, Malawi, Nigéria, Tanzanie et Zambie) entre 1990 et 2001 révèle la faiblesse des dotations budgétaires et leur diminution au fil des années. La part de l'agriculture dans le budget total est passée de quelque 5 pour cent en 1990/1991 à 3,5 pour cent en 2001/2002 (FAO, 2004b). La baisse la plus significative s'est produite au Malawi: de 7 pour cent à seulement 4,2 pour cent. Par ailleurs, au sein du secteur agricole, certains sous-secteurs comme la production animale bénéficient souvent d'allocations ridiculement modestes par rapport à leur poids économique (Rissa et Guerne Bliech, 2005). Enfin, dans les sept pays étudiés, les dépenses réelles ont été inférieures aux crédits alloués.

La part décroissante des ressources publiques attribuées à l'agriculture s'explique souvent par la mauvaise image du secteur, perçu comme stagnant, composé en majorité de paysans pratiquant une agriculture de subsistance et offrant peu d'opportunités pour une activité commerciale dynamique. Par ailleurs, les changements de régimes politiques ont peut-être également influé sur le degré de priorité accordé à l'agriculture. Jusqu'au début des années 90, les régimes politiques étaient, pour la plupart, peu démocratiques et on notait une forte présence de techniciens au sein des gouvernements: les ministères, y compris celui de l'agriculture, étaient souvent dirigés par des technocrates. Plus récemment est apparue une nouvelle classe d'hommes politiques (élus) portant un intérêt limité à l'agriculture (même les électeurs ruraux sont davantage intéressés par les infrastructures et les services sociaux que par l'agriculture) et une méfiance réciproque s'est souvent établie entre ces décideurs et les techniciens (FAO, 2005).

Une partie considérable des ressources publiques sert souvent à subventionner des biens dits privés (par exemple des produits agricoles ou des investissements privés) au détriment de biens publics. Dans une étude sur l'effet de la structure des dépenses publiques dans dix pays d'Amérique latine, López (2004) a montré que «l'accroissement des biens publics est susceptible de favoriser la croissance économique de façon directe (en tant que facteurs de production) et indirecte (par son effet positif sur l'investissement privé) [tandis qu'] un accroissement des subventions nuit généralement à la croissance et à l'investissement privé». L'instauration de ces subventions est souvent le résultat d'une action de lobbying menée par de petits groupes disposant de moyens financiers significatifs et capables d'influer sur les politiques et l'opinion publique de diverses manières.

5.6.2 Baisse de l'aide extérieure publique à l'agriculture

La contraction des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les pays de l'ASS ne s'est pas accompagnée d'une montée des flux d'aide extérieure au développement et d'investissement privé, même si une certaine amélioration a été constatée récemment dans plusieurs pays sur le plan des investissements privés dans les entreprises agro-industrielles (CNUCED, 2004). L'aide au développement – et en particulier en faveur de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire – suit une tendance baissière.

Selon l'OCDE, l'aide totale à l'Afrique est passée de 1 milliard de dollars en 1960 à plus de 30 milliards en 1991, avant de retomber à moins de 20 milliards au début de ce siècle (Statistiques OCDE-CAD, 2005). Cette aide est inégalement répartie, les pays les plus pauvres du monde en profitant généralement le moins. Les pays bénéficiaires où moins de 5 pour cent de

la population souffre de sous-alimentation ont reçu deux fois plus d'aide par travailleur agricole que les autres, comme si l'aide allait à ceux qui réussissent plutôt qu'aux démunis.

La lassitude des donateurs, la prise de conscience de la fongibilité de l'aide financière et la mauvaise gouvernance sont souvent citées comme causes du déclin de l'aide publique au développement (APD). Une part croissante de l'APD est fournie dans le cadre d'un soutien budgétaire général, dont l'agriculture est souvent victime. Après un pic de 4,8 milliards de dollars en 1989, l'aide à l'agriculture africaine (dont quelque 75 pour cent en faveur des pays de l'ASS) a baissé pour s'établir à un peu plus de 2,5 milliards après 1997. Ces dernières années, cette aide s'est principalement focalisée sur le développement rural et les infrastructures et, dans une moindre mesure, sur la recherche et la vulgarisation. Ces chiffres paraissent bien insignifiants par rapport aux besoins évalués dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD, qui estime que plus de 240 milliards de dollars seront nécessaires sur la période 2002-2015 – soit 18 milliards en moyenne par an – pour atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation qui consiste à réduire de moitié le problème de la faim dans l'ensemble de l'Afrique (NEPAD, 2002).

Il est à noter également que les ressources totales consacrées à l'aide alimentaire (4,8 pour cent de l'aide totale en 2002) ont été légèrement plus importantes que celles destinées à l'agriculture (4,7 pour cent du total) (Statistiques OCDE-CAD, 2005). C'est le cas de la Commission européenne (CE), qui attribue 5,5 pour cent de son aide à l'agriculture, au secteur forestier et à la pêche et 7,3 pour cent à l'aide alimentaire (CE, 1999). Récemment, les réactions au tsunami en Asie ont amplement démontré que dans les pays développés, l'opinion publique se mobilisait bien plus facilement pour l'aide d'urgence (y compris l'aide alimentaire) après avoir été sensibilisée par une large couverture médiatique, que pour l'aide au développement: la politique d'aide des donateurs reflète cette tendance pour des raisons évidentes de politique intérieure. Ce phénomène a également été observé lors des inondations au Mozambique en 2000 et de la famine en Éthiopie au milieu des années 1980.

L'appui des donateurs à l'agriculture les amène également à influencer les politiques nationales en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Or, les interventions des donateurs manquent parfois de coordination et les contradictions qui les opposent se traduisent souvent par une action incohérente sur le terrain. Cette incohérence peut être aggravée lorsque les donateurs changent de stratégie concernant certains problèmes politiques importants ou que le gouvernement doit gérer des cadres et des calendriers politiques contradictoires imposés par les donateurs comme conditions à leurs financements.

Par ailleurs, la concurrence entre bailleurs de fonds peut également aboutir à l'octroi de financements en dehors des cadres politiques ou programmatiques convenus (les programmes sectoriels). Certaines ressources extérieures alimentent parfois des forces politiques de type patrimonial, surtout lorsque les donateurs ne tiennent pas suffisamment compte des luttes politiques qui pèsent sur la politique agricole, ferment les yeux sur la corruption et favorisent les décaissements rapides. Enfin, l'effet de «désarticulation» que provoquent les fournisseurs d'aide se trouve favorisé par l'absence d'une communauté politique nationale suffisamment large et solide (Bird *et al.*, 2003), qui devrait être composée non seulement de scientifiques et experts nationaux mais aussi de représentants de la société civile, des producteurs et du secteur privé.

5.6.3 Fablesse et fléchissement de la dotation en capital de l'agriculture subsaharienne et manque de productivité de la main-d'œuvre

La réduction du financement intérieur et extérieur de l'agriculture subsaharienne a entraîné une diminution du stock de capital par travailleur agricole. Les données dont disposent la FAO montrent que le stock de capital par travailleur agricole en ASS (provenant de l'investissement public et privé en matière d'outillage, de machines et d'équipement agricole, de l'amélioration et l'irrigation des terres, des cultures permanentes et du bétail) a baissé pendant les années 1990, passant de 1 295 à 1 275 dollars (FAOSTAT, 2004). Au cours de la même période, ce capital est passé de 8 200 à 9 000 dollars en Amérique latine et aux Caraïbes, de 1 180 à 1 250 dollars en Asie et dans le Pacifique et de 1 950 à 2 150 dollars en Afrique du Nord (en valeur constante dollars EU, 1985).

Ces données sont à mettre en parallèle avec le niveau de valeur ajoutée par travailleur agricole, qui dans les années 1990 s'établissait à environ 390 dollars en ASS, 414 dollars en Asie, 1 905 dollars en Afrique du Nord et 3 133 dollars en Amérique latine et aux Caraïbes.

5.6.4 Le soutien à l'agriculture est-il un investissement rentable?

Quelles que soient les raisons avancées par les gouvernements ou leurs partenaires, l'agriculture dans les pays de l'ASS demeure à court de ressources et le secteur est incapable de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les responsables politiques ne sont pas convaincus que l'investissement dans l'agriculture constitue un bon choix économique et, dès lors, un grand nombre de pays, surtout en Afrique orientale et australie, restent fortement dépendants de l'aide alimentaire et des importations alimentaires commerciales.

Le premier ministre Ougandais, dans le discours d'introduction prononcé lors de la première réunion des ministres de l'agriculture du Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA) en novembre 2002, a résumé la situation de la façon suivante: l'insécurité alimentaire en Afrique peut s'expliquer par le fait que certains décideurs pensent qu'ils disposeront toujours d'argent frais en cas de crise alimentaire et qu'il vaut mieux investir l'argent immédiatement disponible dans d'autres activités.

L'aide alimentaire n'est pourtant pas toujours aussi rapidement disponible qu'on le souhaite et arrive parfois trop tard pour sauver des vies en danger. Il faut, par exemple, plus de cinq mois en moyenne pour que les cargaisons de l'aide d'urgence américaine n'atteignent leur destination (Barrett et Maxwell, 2004). De plus, en fonction du mode de gestion de l'aide alimentaire, des erreurs de ciblage, par exclusion ou inclusion, ont souvent été signalées, l'aide alimentaire n'atteignant pas les populations en difficulté (faible impact humanitaire) ou parvenant à des personnes qui n'en ont pas besoin, se substituant ainsi de manière proportionnelle aux échanges commerciaux, décourageant la main d'œuvre agricole et engendrant parfois des surcoûts³⁵.

De plus, les crises alimentaires ont aussi un coût supérieur à ce qu'il peut paraître à première vue. Même lorsque les donateurs répondent généreusement à un appel d'aide alimentaire, le pays finit par dépenser des sommes relativement importantes pour assurer la logistique de la distribution de l'aide et des importations commerciales venant s'y ajouter. Le bilan coûts-bénéfices du point de vue des donateurs semble également décevant. A ce propos, Barrett et Maxwell (2004) citent le cas du système américain d'aide alimentaire où un dollar de vivres coûte en réalité 2,13 dollars au budget. Ils ont constaté que, contrairement à une opinion largement répandue, cette aide ne développe pas des marchés d'exportation commerciale à long terme³⁶, ne soutient pas les prix à la ferme dans le pays fournisseur et ne constitue pas une forme d'appui efficace aux agriculteurs ou à l'industrie maritime du pays donneur. Quant à l'aide alimentaire monétisée, c'est-à-dire vendue dans les pays destinataires pour financer des programmes de développement, elle est considérée comme particulièrement coûteuse et inefficace.

Si en dehors des années de crise on avait investi dans le développement agricole un montant égal au volume des ressources utilisées pour les situations d'urgence, ceci n'aurait-il pas permis d'économiser sur ces ressources et de produire un impact positif considérable sur l'économie ?

Andrew Charman (2004) tente de montrer que si les fonds dépensés pour l'importation de maïs au Malawi en 2002-2003 par les différents acteurs avaient été investis dans la production de cette culture, le pays aurait produit trois fois plus de maïs que la quantité importée (voir encadré

³⁵ Voir également un examen de la littérature existante sur l'aide alimentaire dans le Document de référence, dans Boussard *et al.*, FAO, 2005.

³⁶ Le discours de l'Administrateur de l'USAID, Andrew Natsios, au Farm Journal Forum en décembre 2003 illustre cette opinion: « L'aide alimentaire : Je souhaiterais que les groupes d'agriculteurs 'fassent campagne' pour obtenir « l'argent dont l'USAID a besoin. L'USAID a en effet réalisé une étude sur la façon dont certains pays autrefois bénéficiaires de l'aide alimentaire se sont tournés ensuite vers les marchés commerciaux et les résultats ont été 'surprenants' – la Corée en est le meilleur exemple ». Néanmoins, Barrett et Maxwell font valoir que « des études scientifiques approfondies montrent également, statistiques à l'appui, que l'aide alimentaire ne favorise pas les exportations agricoles commerciales américaines, contrairement à ce qu'avaient espéré les défenseurs du PL480. On a observé que les taux de rentabilité internes de cet investissement étaient négatifs. Par conséquent, à part quelques rares produits et industries de transformation sur un marché de niche, l'aide alimentaire ne stimule pas les prix attribués aux agriculteurs et entreprises agro-alimentaires américains et n'élargit pas les marchés étrangers pour leurs produits.

5.6). Qui plus est, le bénéfice indirect des emplois supplémentaires créés dans la distribution d'intrants, la production agricole, la commercialisation, le transport et la transformation aurait largement contribué à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Cette analyse peut être examinée sous plusieurs angles. Premièrement, la question des différentes utilisations possibles des ressources entre importations et investissements en temps de crise n'est que théorique. Lorsque des gouvernements responsables se trouvent confrontés à des situations d'urgence, ils n'ont pas d'autre choix que de mobiliser toutes les ressources disponibles pour éviter la catastrophe. La question est de savoir si investir pour *prévenir* une crise est une alternative acceptable tant pour les gouvernements que pour les donateurs. Ces chiffres semblent montrer l'intérêt d'un tel investissement, du moins d'un point de vue économique; mais les donateurs sont-ils disposés à soutenir des programmes de prévention?

Deuxièmement, il se peut que ces chiffres surestiment les avantages d'un tel investissement dans l'agriculture puisque, dans le cas particulier du Malawi, on suppose implicitement que la terre ne constitue pas une contrainte et que les programmes préconisés auront un taux de rentabilité marginal linéaire pour les intrants quelle que soit la taille de l'exploitation³⁷. Sans limiter la portée de ces hypothèses, on peut en tirer une conclusion importante: l'investissement dans l'agriculture peut assurément être rentable et si dans le passé des moyens comparables avaient été investis dans ce secteur, les pays comme le Malawi auraient probablement été en mesure de tirer profit de toutes les opportunités offertes et d'exploiter leur avantage comparatif latent dans l'agriculture.

Encadré 5.6: Le coût et les retombées de l'aide alimentaire et des importations commerciales au Malawi

Lors de la crise alimentaire de 2002-2003 au Malawi, le coût total de l'importation de céréales (aide alimentaire et importations commerciales), soit 788 539 tonnes, a été estimé à 15,6 milliards de MK, répartis comme suit :

Apport	Quantité estimée (tonnes)	Valeur estimée C.A.F. (millions de MK)
Agence nationale des réserves alimentaires - commercial	235 000	4 132
Secteur privé - commercial	102 321	1 799
Réserve stratégique de céréales	27 000	603
Non classé (estimation)	231 000	3 724
Mozambique	208 000	
Zambie	16 000	
Tanzanie	7 000	
Opérations d'urgence	184 318	5 057
Autres sources	8 900	244
Total	788 539	15 559

L'expérience du programme «Starter Pack/Targeted Input» a montré que chaque MK investi dans les intrants a produit un rendement de 0,16-0,27 kg de maïs. Si l'argent dépensé pour les importations commerciales avait été investi dans la production nationale, le gain net de production aurait ainsi atteint une valeur située entre 2 489 276 et 4 200 992 tonnes (soit 3 à 5 fois le total des approvisionnements enregistrés en 2002-03).

D'après: Charman, A Malawi case study on agricultural development and food security, 2004.

³⁷ En effet, dans le cas particulier des programmes du Malawi, des dispositifs liés aux intrants (une sorte de système de protection) ont été conçus dans le cadre de programmes similaires pour de très petites superficies par ménage, éludant ainsi les contraintes liées à la terre.

Encadré 5.7: Principales contraintes et opportunités pour l'agriculture en ASS et conclusion

Principales contraintes et opportunités

- Les compressions budgétaires imposées aux gouvernements par les programmes d'ajustement structurel ont davantage affecté l'agriculture que les autres secteurs. La part de l'agriculture dans les budgets nationaux qui s'établissait à 5 pour cent en 1990/91 est tombée à 3,5 pour cent en 2001/02 dans les pays étudiés. Cette réduction a nui gravement à l'investissement public dans ce secteur et aux capacités des institutions publiques.
- Les troubles politiques et les conflits armés ont fortement perturbé l'agriculture dans plusieurs pays de l'ASS en empêchant les agriculteurs de produire, en déplaçant les populations, en détruisant les infrastructures et en minant les campagnes.
- Une gouvernance médiocre et des capacités institutionnelles fragiles ont engendré, dans la plupart des pays, des politiques inefficaces incapables de relever les défis du développement agricole et rural. La fuite des cerveaux, la mise en œuvre hâtive de réformes mal élaborées et les partis pris en faveur des villes sont des caractéristiques communes à la majeure partie de l'ASS.
- L'expansion de la superficie cultivée est limitée par des problèmes d'accès physique, l'insécurité de la propriété foncière, l'accès limité à la mécanisation animale et motorisée et la faible disponibilité de la main-d'œuvre (migrations, concurrence avec les activités non agricoles et propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies transmissibles).
- La faiblesse de la productivité agricole s'explique par: des sécheresses récurrentes, dont la fréquence et la sévérité se sont intensifiées;
 - une sous-utilisation des vastes ressources en eau disponibles ;
 - de faibles apports d'engrais et le recours insuffisant à des pratiques améliorées de gestion de fertilité des sols ;
 - la faiblesse des services d'appui (recherche, vulgarisation et crédit) ;
 - la dégradation des ressources naturelles.
- Les pertes post-récolte sont considérables.
- Le secteur est affecté par le dysfonctionnement et le manque d'efficacité des marchés (secteur privé fragile, coûts de transport élevés, systèmes d'information insuffisants, cadre réglementaire déficient).
- Les agriculteurs doivent faire face à des prix à la production bas et volatiles et à un coût élevé des facteurs, du fait à la fois de l'évolution des prix internationaux et des politiques nationales. La plupart des pays ne disposent pas des mécanismes nécessaires pour limiter les risques liés à la variabilité des prix, ce qui décourage l'investissement.
- Les flux d'aide en faveur du développement agricole et rural en ASS ont régressé et se sont orientés vers les pays les mieux lotis. Les apports actuels sont insignifiants par rapport aux besoins identifiés par le NEPAD; les pays développés consacrent plus de ressources à l'aide alimentaire qu'à l'aide au développement agricole et rural alors que la présente analyse fait valoir que l'investissement dans l'agriculture permettrait de réduire le besoin d'aide alimentaire à l'avenir.
- En conséquence, le capital et la productivité par travailleur agricole sont plus faibles en ASS que dans n'importe quelle autre région du monde.

Conclusion

Pour surmonter les contraintes et exploiter les opportunités identifiées dans ce chapitre en matière de développement agricole et rural, il faudra un appui public considérable tant en terme de ressources supplémentaires que de réforme politique. Le défi est redoutable mais, comme l'illustrent les réussites présentées au chapitre suivant, il peut être relevé. Il ressort clairement de cette analyse qu'il existe d'énormes possibilités d'extension des terres cultivées et d'augmentation des rendements (par une meilleure gestion des ressources en eau et du sol et l'utilisation de technologies améliorées). L'exploitation de ce potentiel dépendra de la capacité des gouvernements à créer les bonnes conditions incitant les agriculteurs à prendre l'initiative, à investir et à avoir confiance dans le fonctionnement de marchés qui rémunèrent équitablement leurs efforts

Chapitre 6: Succès en matière de développement agricole: enseignements pour l'Afrique subsaharienne

Le développement agricole en Afrique subsaharienne pourrait tirer profit des nombreux succès en matière de stratégies de développement, sectorielles ou spécifiques à certains produits, en Afrique et ailleurs, si celles-ci sont correctement adaptées à la situation propre aux pays de l'ASS. Bien que les échecs soient également porteurs d'enseignements, le présent chapitre se limitera, par souci de concision, aux expériences positives.

6.1 Succès en Afrique

Les données agrégées, telles que celles analysées dans cette étude, ne révèlent pas toujours la grande diversité des tendances au sein de l'Afrique, comme l'ont illustré récemment un certain nombre d'études de « réussites »³⁸. Celles-ci montrent à quel point l'agriculture africaine a su, en de nombreuses occasions, s'adapter à des défis en évolution. Au-delà de récits anecdotiques et de cas particuliers, l'étude de ces succès est utile dans la mesure où elle apporte des réponses aux questions suivantes:

- Parmi l'éventail de tendances et de processus caractérisant le développement agricole, certaines actions spécifiques ont-elles un impact positif décisif sur la performance du secteur agricole tout en apportant des réponses aux problèmes contemporains majeurs qui se posent en matière de développement et de sécurité alimentaire?
- Est-ce que l'analyse du cadre politique qui a permis des réalisations concrètes fait apparaître des facteurs déterminants en matière d'action publique?

6.1.1 Développement des filières thé, horticulture et lait au Kenya

Le Kenya produit actuellement environ 16 pour cent du thé noir mondial. Il se classe au deuxième rang derrière le Sri Lanka pour les exportations de thé et au troisième rang derrière l'Inde et le Sri Lanka en terme de production. Le secteur a connu une croissance rapide, tant sur le plan de la superficie que de la production, la plus forte expansion provenant du secteur paysan dont la part dans la production totale est passée de 2 pour cent en 1963 à 62 pour cent en 2000.

Cette remarquable ascension est le résultat de plusieurs facteurs, notamment: des politiques favorables à l'investissement, un soutien institutionnel, des prix attractifs sur le marché mondial et la politique de redistribution des terres adoptée par le gouvernement kényan à l'indépendance et menée à son terme au milieu des années 1970. Le gouvernement a acheté des terres à de grands exploitants puis les a subdivisées et redistribuées à de petits agriculteurs. L'abolition de la politique antérieure, qui interdisait aux Africains de produire des cultures commerciales, a ouvert la voie à la production de thé par les petites exploitations. Sur le plan de l'appui institutionnel, le gouvernement a créé la Kenya Tea Development Authority (KTDA), dont le contrôle a par la suite été confié aux agriculteurs, pour assurer des services de vulgarisation, la fourniture d'intrants aux petits producteurs de thé ainsi que la collecte, la transformation et la commercialisation du thé vert.

Le Kenya a aussi remarquablement progressé dans le développement de son secteur horticole, qui occupe actuellement le deuxième rang, après le thé, en matière de recettes d'exportations agricoles et représente environ 16 pour cent des produits agricoles exportés. Ce sous-secteur constitue une source majeure de revenus et d'emplois en zone rurale et les petits producteurs contribuent pour 60 pour cent aux exportations horticoles. En créant des emplois en milieu rural, la filière participe dans une large mesure à la réduction de la pauvreté dans le pays.

Derrière le succès de l'industrie horticole kenyane, se trouvent les mêmes facteurs politiques et institutionnels qui ont favorisé la production de thé. Il faut souligner cependant le rôle capital des infrastructures de transport aérien pré-existantes ainsi que la contribution de l'Horticultural Crop

³⁸ Celles-ci émanent de différentes institutions, notamment l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) (Conférence de Kampala, 2004), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), l'ODI, la Banque mondiale et la Michigan State University (MSU). La plupart des informations fournies dans cette section sont extraites de S. Haggblade, éd., *Building on Successes in African Agriculture*, IFPRI, 2004, et des études qui lui ont servi de base.

Development Authority (HCDA), créée en 1967 pour guider le développement du secteur. Cette agence a clairement limité son rôle à la fourniture de services de conseil et de régulation. Elle a facilité le développement du secteur privé en s'appuyant sur un large éventail de dispositifs institutionnels et de commercialisation. Il est fait entre autres un large recours à l'agriculture sous contrats de production, système dans lequel les commerçants fournissent aux agriculteurs des financements, des informations sur les prix et un ensemble de services de commercialisation.

La progression de l'industrie laitière au Kenya a également été impressionnante³⁹. Avec ses trois millions de tonnes par an, la production de lait est actuellement deux fois plus importante que dans n'importe quel autre pays du continent, les petits producteurs intervenant pour plus de 80 pour cent dans la production totale.

L'introduction de races laitières améliorées au Kenya, par quelques grands exploitants, date du début des années 1900. En 1930, ces agriculteurs avaient réussi à obtenir du gouvernement une série de soutiens financiers et politiques, notamment la législation sur la quarantaine, des laboratoires vétérinaires, des services d'insémination artificielle et un système de contrôle en matière de commercialisation et de prix. Dans les années 1950 et 1960, la production à petite échelle a été stimulée par un accroissement de la demande et certains facteurs institutionnels favorables. D'une part, l'augmentation des revenus disponibles dans les zones rurales a créé une demande de lait et, d'autre part, la fourniture de services vétérinaires et d'insémination artificielle, les actions de vulgarisation sur la production intensive et la promotion du développement de coopératives ont contribué à dynamiser l'offre.

Ces trois succès, bien qu'ils concernent la production de denrées très différentes (deux produits d'exportation et un produit alimentaire) possèdent des caractéristiques communes, qui montrent toutes l'importance du soutien des pouvoirs publics:

- le rôle du cadre juridique et politique (en matière de réforme agraire, de cadres réglementaires, d'arrangements contractuels);
- l'appui institutionnel, assuré initialement par des organismes publics fournissant des services aux producteurs et assurant parfois la distribution de subventions (d'intrants) puis progressivement confié à des associations de producteurs ou au secteur privé;
- les infrastructures publiques (pour le transport des produits et l'exportation).

6.1.2 Le riz au Mali et en Guinée

La production de riz au Mali a été multipliée par cinq au cours des 20 dernières années (Coulibaly, 2004). Avec une production totale de 930 000 tonnes en 2002, le pays satisfait aujourd'hui presque entièrement la demande intérieure. De même, en Guinée, la production a plus que doublé au cours des dix dernières années (845 000 tonnes en 2003) et couvre actuellement 85 pour cent de la consommation nationale. Cette évolution positive s'inscrit dans un marché international concurrentiel et volatil dominé par quelques pays exportateurs⁴⁰ et dans un contexte politique tendant à privilégier les gros importateurs et les consommateurs urbains, lesquels bénéficient d'approvisionnement en riz à bon marché (Hirsch, 2000 ; Yamdjeu, 2003). Elle a lieu en dépit de coûts d'irrigation relativement élevés.

Au Mali, le rendement national moyen a augmenté pour passer de 1,9 tonnes/hectare à 2,1 tonnes/hectare entre 1998 et 2001 et a atteint, en 2001, 5,9 tonnes/hectare dans la zone de l'*Office du Niger*. De plus, la superficie cultivée s'est largement étendue (avec une augmentation de 130 pour cent entre 1990 et 2001). Ce succès récent a une valeur particulière car il intervient après des décennies de soutien public infructueux et coûteux, qui avaient fini par décourager les partenaires du développement.

³⁹ La consommation de lait en Afrique a considérablement augmenté au cours des dix dernières années et cette progression devrait normalement se poursuivre. Ces vingt dernières années, la production laitière en ASS a enregistré une croissance annuelle plutôt lente, de 2,3%. Toutefois, des progrès remarquables sont observés dans plusieurs pays comme au Burkina Faso (+6% au cours de la période 1984-2003), au Cap-Vert (+7%), au Soudan et en Guinée (+4%). Au total, 14 pays ont obtenu des taux supérieurs à 3%. (Source: FAOSTAT)

⁴⁰ Essentiellement en Asie (Chine, Inde, Pakistan, Thaïlande et Viet Nam) et aux États-Unis.

Divers facteurs ont contribué à cette croissance de la production :

- la participation accrue des acteurs économiques à travers la consultation et le rôle croissant des groupes d'irrigants dans la gestion des périmètres irrigués ;
- l'amélioration et la libéralisation du système de commercialisation et le développement d'unités de transformation privées en aval de la production (Tandia, 2000), ce qui a probablement encouragé la diversification en faveur de cultures irriguées complémentaires (tomates et oignons, par exemple) et amélioré, par voie de conséquence, la rentabilité de l'agriculture irriguée⁴¹ ;
- la dévaluation de la monnaie (1994) avec un impact positif (quoique temporaire) sur la compétitivité de la filière riz.

En Guinée, le secteur rizicole s'est développé malgré les carences des aménagements irrigués auxquelles ont été confrontés un grand nombre de petits producteurs. Toutefois, malgré une productivité relativement faible, la production nationale a doublé dans les années 1990. Cette expansion a été rendue possible par un ensemble de facteurs, parmi lesquels (Bayo, 2003) :

- l'instauration d'un environnement politique plus favorable à la participation du secteur privé (appui au développement d'unités de transformation privées⁴² au moyen de facilités de crédit) ;
- de meilleures conditions commerciales et une augmentation sensible des prix à la production grâce à une réduction des écarts de prix entre le riz local et le riz importé (amélioration des routes et réduction des coûts de commercialisation ; crédit aux commerçants ; informations commerciales sur les prix et les importations) ;
- des services d'appui renforcés (technologies de transformation ; services de recherche et de vulgarisation, avec notamment la propagation de nouvelles variétés de riz telles que le NERICA (Nouveau riz pour l'Afrique) introduit en 1997 par le Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO)).

6.1.3 Manioc, racines et tubercules

Depuis son introduction en Afrique au XIX^e siècle, et malgré le peu d'intérêt accordé par le secteur public, le manioc s'est progressivement répandu à travers toute l'Afrique centrale. Il est l'aliment de base de 200 millions d'Africains et s'impose progressivement comme un garant majeur de la sécurité alimentaire, contribuant à réduire sensiblement la vulnérabilité des ménages liée à la dépendance vis-à-vis d'une seule culture (le maïs, par exemple).

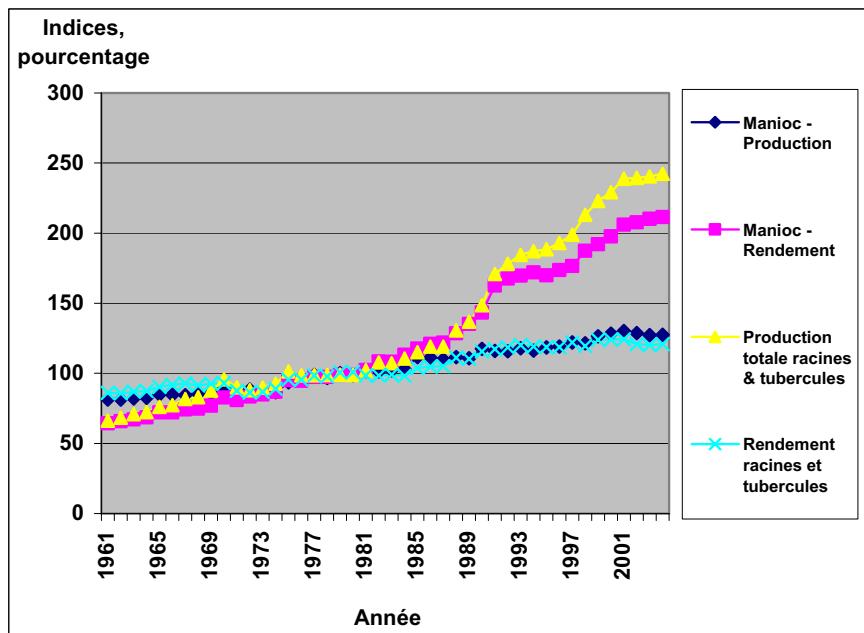
Comme l'illustre le Schéma 6.1, la production et la productivité de manioc et de racines et tubercules a considérablement augmenté depuis le début des années 1990. La production totale de manioc a progressé de près de 30 pour cent entre 1994 et 2004 et le rendement a augmenté de 10 pour cent au cours de la même période (une hausse de 50 pour cent environ depuis le milieu des années 1970). Plusieurs facteurs ont contribué à cette croissance, entre autres:

- des évolutions technologiques: technologies de transformation mécanique pour la préparation de produits à base de manioc,
- capacité des programmes publics de recherche d'élaborer une riposte face à la propagation des ravageurs et des maladies et de traiter les problèmes de productivité;
- le financement de programmes de développement du manioc pour diffuser la culture, notamment en renforçant la coopération internationale et régionale;
- des mesures macroéconomiques (dévaluation monétaire, élimination des subventions à l'importation de produits alimentaires) qui ont contribué à améliorer la compétitivité de la production locale.

⁴¹ Toutefois, une libéralisation similaire a produit des effets moins positifs dans les pays voisins, notamment au Sénégal. Voir aussi: J.C. Legoupil, éd., Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne, Actes du Séminaire de Dakar, PSI/WECARD CORAF, 2000.

⁴² Mille décortiqueuses en 2001, contre 200 en 1997.

Schéma 6.1: Manioc, racines et tubercules: production totale et indices de rendement



Source: FAOSTAT data, FAO 2005

6.1.4 Coton

La production de coton en Afrique de l'Ouest⁴³, et en particulier au Mali, a été compétitive sur les marchés internationaux malgré la baisse et l'instabilité des prix mondiaux, des normes de qualité de plus en plus rigoureuses et les politiques protectionnistes des partenaires commerciaux. Au Mali, le coton est la deuxième source de recettes d'exportation. Il profite principalement aux petits producteurs et contribue pour 15 pour cent au total des recettes de l'état. Au cours des 40 dernières années, la croissance annuelle de la production a dépassé neuf pour cent en moyenne (Tefft, 2004). L'accès aux intrants du coton et l'augmentation des revenus des agriculteurs ont également eu un impact positif sur la production d'autres cultures, en particulier du maïs.

Les principaux éléments du succès de l'industrie cotonnière du Mali ont été (Tefft, 2004):

- le soutien apporté par une entreprise cotonnière publique monopolistique, intégrée verticalement (*la Compagnie malienne de développement des textiles* - CMDT), qui remplit plusieurs fonctions: fourniture d'intrants et de crédits; appui à l'acquisition d'équipement ; vulgarisation; prix garantis, préalablement annoncés et pan-territoriaux; participation au développement des infrastructures rurales;
- le développement d'organisations paysannes efficaces, ayant eu pour vocation initiale la commercialisation mais se transformant progressivement en fédération facilitant les négociations entre la CMDT et les agriculteurs;
- la recherche dans un cadre régional harmonisé par un institut de recherche international, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD);
- la dévaluation monétaire (1994), favorable à la compétitivité.

Le secteur cotonnier au Mali, comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, constitue un remarquable exemple de forte participation du secteur public aux activités économiques. Cependant, d'autres pays africains pourraient également développer une approche fondée plus

⁴³ Parmi les autres grands producteurs de coton en ASS figurent le Bénin (plus de 70% des recettes d'exportation), le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Zimbabwe.

sur le secteur privé (cas de la Zambie notamment) où les principaux agents du développement sont des entreprises privées mises en concurrence, et développant des systèmes de contrats de production et de plantations satellites (RATES Centre, 2003).

6.1.5 Le développement agricole local dans différentes régions de l'Afrique subsaharienne

De nombreux autres cas riches d'enseignements ont été analysés dans la littérature. Leur description détaillée sortirait du cadre de cette étude mais il convient de mentionner une analyse adoptant une perspective locale, à l'échelon du village, du développement agricole en ASS (Wiggins, 2000).

Les principales conclusions de Wiggins sont les suivantes:

- L'agriculture semble avoir produit de meilleurs résultats que ce que ne suggèrent les statistiques agrégées.
- L'accès aux marchés a été un élément moteur essentiel pour la transformation et la performance de l'agriculture, même si ce facteur n'a pas toujours été une condition suffisante (par exemple, dans des situations agro-écologiques défavorables).
- Dans bien des cas, les cultures performantes n'ont pas été les produits d'exportation traditionnels mais plutôt de «nouvelles» denrées (comme l'igname, le potiron et l'oignon), avec des opportunités commerciales dépassant souvent les frontières nationales.
- La technologie, malgré son importance, n'a pas été le principal moteur du changement.

Les exemples présentés très brièvement ci-dessus, s'ajoutant à d'autres cas décrits dans la littérature, illustrent la capacité de l'agriculture subsaharienne à répondre aux principaux défis actuels, montrant notamment qu'elle peut: s'adapter à la demande du marché (par exemple, en produisant du manioc pour les zones urbaines en rapide expansion en Afrique centrale et dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest); créer de nouveaux mécanismes institutionnels (organisations paysannes, contrats de production) face à la libéralisation; développer de nouvelles technologies et des innovations variétales; adopter l'agriculture de conservation; et améliorer les systèmes de jachère et d'agroforesterie (Franzel *et al.*, 2004)

6.2 Quelques réussites à l'extérieur de l'Afrique⁴⁴

6.2.1 Le Plan Marshall (1947-51)

Globalement, le Plan Marshall (programme européen de redressement) est reconnu comme l'une des interventions de développement les plus réussies. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les infrastructures économiques en Europe (ponts, routes, usines, etc.) étaient détruites et l'agriculture fortement perturbée. En mars 1946, l'aide alimentaire d'urgence arriva en abondance, facilitée par la logistique qui avait été mise en place pour la guerre. L'aide n'était cependant pas considérée comme une solution durable pour nourrir l'Europe, encore moins pour éliminer la pauvreté.

Le plan comportait deux dimensions:

- un aspect financier, consistant à mettre à la disposition des gouvernements des moyens financiers considérables; et
- un aspect organisationnel, prévoyant la fourniture de conseils en matière de politiques par une organisation internationale – l'OECE, aujourd'hui l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – chargée d'administrer le plan.

Ce plan reposait en grande partie sur la conviction que la clé du succès résidait dans des politiques économiques cohérentes, des priorités bien ciblées, une allocation minutieuse des ressources et une synergie entre les interventions de l'état et l'entreprise privée.

⁴⁴ Pour plus d'informations sur le Plan Marshall et l'expérience de l'Asie du Sud-Est, voir également Boussard et alii, 2005.

Il est difficile de savoir quelle a été exactement la clé de cette réussite. Certains estiment que le montant des transferts – environ un pour cent du produit national brut américain (PNB) ou trois pour cent du PNB européen – était trop modique pour avoir exercé une influence significative (Bradford De Long et Eichengreen, 1991). D'autres auteurs, au contraire, ont célébré le Plan Marshall comme une réalisation historique sans précédent. Les politiques et le recours à la participation d'institutions fondées sur des partenariats publics-privés, la mobilisation générale et la volonté de réussir ont, sans nul doute, constitué des facteurs déterminants qu'il faut prendre en compte dans le contexte du NEPAD, mais la situation en Europe après la guerre était, à bien des égards, différente de la situation actuelle de l'Afrique, en particulier du fait de la disponibilité de ressources humaines relativement qualifiées.

6.2.2 L'expérience de l'Asie du Sud-Est

En Asie du Sud-Est, les gains rapides de productivité dans l'agriculture ont arraché à la misère des millions de personnes. La croissance économique rapide et soutenue qu'affichent les «Tigres» asiatiques – Hong-Kong, Singapour, Corée du Sud, Taiwan – depuis les années soixante suivis, une dizaine d'années plus tard, par des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Viet Nam – est un brillant exemple de réussite non seulement sur le plan du développement économique mais aussi de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire. A la fin des années soixante, ces pays importaient des quantités croissantes de produits alimentaires et les experts étaient pessimistes quant à leur capacité à nourrir à l'avenir des populations de plus en plus nombreuses. Or, 35 ans plus tard, la plupart accomplissent d'énormes progrès en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté et sont devenus autosuffisants en denrées de base.

Au-delà de la diversité des causes, certains facteurs communs expliquant ces performances impressionnantes peuvent être identifiés. Dans la plupart de ces pays, les gouvernements ont joué un rôle déterminant dans le processus de développement: définition des objectifs à atteindre et des stratégies à appliquer dans le cadre de plans de développement; fourniture d'infrastructures et prise en charge directe de certaines activités économiques ou stimulation de l'investissement privé dans d'autres pays. En outre, chaque fois que la répartition des terres s'est avérée trop inégale, des réformes agraires ont été entreprises.

L'intervention gouvernementale était certes une caractéristique commune mais les politiques, sans être uniformes, étaient généralement soigneusement adaptées à chaque cas spécifique. Il est cependant possible de dégager quelques orientations générales. La stratégie de développement agricole adoptée dans la plupart de ces pays performants a cherché surtout:

- à améliorer le fonctionnement des marchés agricoles, par la stabilisation des prix agricoles; et
- à fournir les infrastructures nécessaires, des incitations économiques et des services de vulgarisation pour faciliter l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre agricole.

Une caractéristique importante de l'intervention de l'État dans ces pays était que celle-ci veillait principalement à éviter toute défaillance des marchés et à accompagner les activités économiques privées plutôt qu'à les remplacer par des activités publiques. Le but était de parvenir à une relative stabilité des prix agricoles et d'améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés afin de multiplier les opportunités économiques engendrées par les échanges commerciaux tout en protégeant les pauvres. Différents moyens ont été adoptés pour stabiliser les prix des denrées alimentaires: réserves nationales destinées à assurer aux producteurs un prix plancher garanti et protéger les consommateurs contre de brusques flambées des prix; octroi de licences d'importation et d'exportation afin de réguler l'offre; interdictions temporaires d'importation et subventions directes.

L'investissement public dans le développement des ressources humaines par l'éducation formelle et l'expansion des services de vulgarisation a aussi largement contribué au succès de la «Révolution verte» en Asie. Des incitations par les prix ont stimulé la croissance dans les zones rurales et l'augmentation des revenus ruraux a créé une demande de biens et services dans les campagnes, elle-même source de croissance et d'emploi. *L'intégration en amont et en aval* de l'agriculture et de l'industrie a entraîné une augmentation des salaires ruraux et de l'emploi, ce qui a eu un effet positif sur la réduction de la pauvreté.

Le miracle de l'Asie du Sud-Est repose donc sur une combinaison de facteurs, en particulier des taux d'épargne élevés qui interagissent avec des niveaux de ressources humaines élevés dans un environnement commercial stable (Stiglitz, 1996). L'intervention soigneusement conçue des gouvernements, visant à compléter les marchés plutôt qu'à les remplacer, a également joué un rôle essentiel. Les taux d'épargne élevés dans la région pourraient s'expliquer par des facteurs culturels, mais le principal facteur déterminant du succès a été l'utilisation efficace de l'épargne et la rapide réduction de l'écart technologique. Ces pays ont suivi une stratégie mixte dans laquelle les gouvernements ont joué un rôle clé en remédiant aux défaillances des marchés et en créant les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement.

Encadré 6.1: Viet Nam: Évaluation des réalisations du Plan quinquennal dans le domaine du développement agricole et rural (1996 -2000)

Pendant l'exécution du Plan quinquennal, le gouvernement a toujours prêté attention au développement de l'agriculture et des zones rurales, considérant l'agriculture et le secteur rural comme une base de l'industrialisation et de la modernisation du pays. Les succès enregistrés dans le secteur agricole et les zones rurales ont aidé le pays à surmonter une période difficile et à stabiliser l'économie, la société et la scène politique, créant les conditions préalables à une nouvelle phase de développement: l'industrialisation et la modernisation. Le Plan quinquennal a donc été conçu pour atteindre une croissance forte, durable et efficace, pour stabiliser solidement le cadre macroéconomique et préparer les conditions nécessaires à la poursuite du développement (essentiellement le renforcement des ressources humaines, des sciences, des technologies, des infrastructures et des institutions).

Les principales réalisations du plan ont été les suivantes:

- L'agriculture est devenue un secteur d'exportation important. Le pays est aujourd'hui un grand exportateur de café, de riz, de thé, de noix de cajou et de produits forestiers, engendrant 2,8 milliards de dollars de recettes d'exportation.
- La production vivrière enregistre une augmentation annuelle de 1,3 millions de tonnes, en raison notamment d'une plus large utilisation de semences améliorées (plus de 87 pour cent de la superficie plantée). La production vivrière par habitant est passée de 379 kg en 1995 à 435 kg en 2000.
- La structure de la production agricole et de l'économie rurale a changé. Le ratio des cultures industrielles, des légumes, des fleurs et des fruits est passé de 30,6 pour cent en 1999 à 35 pour cent en 2000 ; la part de l'élevage progresse: de 17,9 pour cent en 1999 à 19,7 pour cent en 2000; et des régions de production spécialisée sur de grandes exploitations ont été créées pour le café, le thé, le caoutchouc et le sucre. Les industries non agricoles en zone rurale ont été remises en état et développées pour créer des emplois et des activités rémunératrices.

Source: (1) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), *Plan de développement agricole et rural (2001-2005)*, Hanoi, 2000
(2) MADR, *L'agriculture au Viet Nam: une stratégie vers l'adhésion à l'OMC*, 2000

L'expérience de l'Asie du Sud-Est montre que l'intervention des pouvoirs publics ne favorise pas nécessairement une répartition inefficace des ressources. Au contraire, une intervention publique bien conçue et souple peut parfaitement s'adapter à un contexte changeant et faciliter une croissance économique rapide. Dans cette région, le rôle des gouvernements a consisté essentiellement à assurer la stabilité macroéconomique, le bon fonctionnement des marchés, la stabilité politique et un environnement propice à l'investissement privé national et étranger. Il convient cependant de souligner le rôle important des infrastructures héritées de l'époque coloniale dans ces pays très peuplés⁴⁵, et de l'aide extérieure massive dont ils ont bénéficié. Taïwan et la Corée du Sud, par exemple, possédaient avant la Deuxième Guerre mondiale d'assez bonnes infrastructures agricoles (routes, irrigation et installations commerciales) et industrielles (notamment des unités textiles et agro-industrielles).

⁴⁵ Taïwan faisait partie de la Chine jusqu'en 1949; la Corée a été colonisée par le Japon entre 1910 et 1945.

6.2.3 L'Inde

Les résultats de ce pays dans le domaine de l'agriculture au cours des 40 dernières années sont un exemple majeur de réussite. La production de céréales vivrières est passée de 50,8 millions de tonnes en 1950 à 176,3 millions de tonnes en 1990 et à 206 millions de tonnes au début de ce siècle. Alors qu'elle dépendait d'importations alimentaires pour nourrir sa population, l'Inde est aujourd'hui autosuffisante en céréales, possède d'importantes réserves et a récemment commencé à exporter des quantités appréciables de blé et de riz. Ce succès résulte d'une combinaison d'interventions en faveur d'un accroissement de la productivité, de politiques macroéconomiques (après 1980) et de programmes de lutte contre la pauvreté.

L'augmentation de la production et de la productivité agricoles résulte d'une expansion de la superficie cultivée, du développement d'aménagements irrigués, de la promotion de l'utilisation de variétés améliorées à haut rendement et de techniques culturales améliorées mises au point par la recherche agricole, ainsi que d'une amélioration de la gestion des ressources en eau et de la protection des végétaux. Concrètement, ces résultats sont dus aux réalisations suivantes: mise en œuvre de 182 grands projets d'irrigation et de 312 petits projets; lancement d'une multitude de programmes nationaux de grande ampleur tels que le Programme national de production de légumineuses, le Programme pour les régions sujettes à la sécheresse et l'Agence de développement de la petite agriculture; amélioration de la coordination et de la gestion de la formation, de la recherche et de la vulgarisation par la création du Conseil indien de la recherche agricole (ICAR) ; distribution par le secteur public d'intrants subventionnés et soutien des prix agricoles par un système de prix réglementés. Parallèlement, le pays a mis en place un système complet de gestion pour l'achat, le stockage et la distribution par le secteur public de céréales vivrières afin d'assurer des disponibilités alimentaires suffisantes.

Les années 1980 correspondent, pour l'Inde, à une période de libéralisation partielle caractérisée par une forte croissance de l'économie. Après 1991, la libéralisation de la politique économique a été élargie. Dans le cadre des réductions des dépenses publiques, les subventions agricoles ont été fortement réduites afin d'atteindre un équilibre macroéconomique. Ceci a provoqué une décélération de la croissance agricole. Toutefois, la dévaluation de la roupie a contribué à stimuler la compétitivité internationale de l'agriculture indienne et à augmenter les exportations.

Malgré les succès sur le plan de la production et les nombreux programmes sociaux, l'Inde reste aujourd'hui le pays au monde qui compte le plus grand nombre de personnes sous-alimentées (plus de 200 millions) et leur nombre a encore augmenté pendant les années 1990. Le cas de l'Inde montre qu'il est possible de parvenir à la croissance dans le secteur agricole mais que cela ne suffit pas pour éliminer la faim lorsque pour les pauvres, les possibilités d'accès à la terre et aux revenus non agricoles restent limitées. Il montre également que l'introduction de nouvelles technologies dans un système social très différencié sans tenir suffisamment compte de la question de l'accès aux bénéfices tirés des changements induits peut aboutir à une concentration des profits dans les mains de quelques-uns alors que pour les autres la situation reste inchangée.

6.2.4 La recherche agricole

La recherche agricole contribue pour une large part à la capacité du monde à produire plus de vivres sur des superficies limitées depuis une quarantaine d'années grâce à la production de variétés à rendement plus élevé et plus résistantes à la sécheresse et aux ravageurs. Evenson (1994) estime que cette contribution représente entre la moitié et les deux tiers des gains de production réalisés au cours des dernières décennies à travers le monde.

Les bénéfices des progrès de la recherche peuvent aller bien au-delà des revenus des familles agricoles et comprendre notamment: le renforcement des capacités institutionnelles nationales en matière de développement de nouvelles technologies ; l'amélioration de la situation des femmes; la protection de la biodiversité et la protection de l'environnement en atténuant les pressions en faveur du défrichage de nouvelles terres pour l'agriculture.

Selon des études réalisées en Sierra Leone, l'utilisation de variétés de riz améliorées a entraîné dans les années 1990 des augmentations de rendement de 25 à 32 pour cent et une hausse des revenus des agriculteurs de 14 millions de dollars. En Éthiopie, les complémentarités existant

entre l'élevage et la production végétale ont été exploitées pour développer des techniques de travail, culturales et de gestion des ressources en eau. Ces nouvelles techniques ont permis d'augmenter les rendements et la productivité du travail de plus de 300 pour cent et de réduire la charge de travail des femmes et des enfants.

La recherche agricole trouve sa justification dans les bénéfices considérables qu'elle offre. Le rendement économique des capitaux investis dans une production de technologies bien organisée, bien financée et ciblée s'élève régulièrement à plus de 20 pour cent, et souvent à 30-40 pour cent ou plus. Certaines réussites en témoignent. Globalement, la rentabilité de la recherche africaine sur le maïs a été estimée à quelque 30-40 pour cent par an. Le développement de la production de coton ainsi que la production et la diffusion de blé à haut rendement en Afrique orientale et australe, de sorgho hybride au Soudan, de riz semi-nain pour les régions irriguées, de niébé à maturation précoce en Afrique de l'Ouest et de pommes de terre résistantes aux maladies dans les régions montagneuses d'Afrique orientale et centrale sont d'autres exemples de réussite qu'il convient de prendre en compte.

Il y a de bonnes raisons de croire que les taux de rentabilité futurs de la recherche agricole en ASS seront au moins aussi élevés que ceux enregistrés dans le passé car la productivité demeure faible dans la région, à condition toutefois que des fonds publics soient investis dans ce domaine. On peut aussi s'attendre à ce que, au fur et à mesure du développement des marchés, des activités de recherche privées soient entreprises sur le continent.

6.3 Enseignements

Bien qu'ils concernent pour la plupart des produits spécifiques, les succès enregistrés, notamment dans différentes régions d'Afrique, font espérer que la bataille du développement agricole et de la sécurité alimentaire peut être gagnée. Les expériences positives de l'Asie du Sud-Est donnent aussi aux pays africains l'occasion de tirer des leçons permettant d'instaurer une croissance et une transformation économiques tirées de l'agriculture.

Pour répondre aux deux questions posées dans la section 6.1, on peut affirmer qu'il existe effectivement certaines caractéristiques essentielles nécessaires pour permettre le développement agricole. Le tableau 6.1 résume les particularités des succès africains examinés ici. Si l'analyse aide à identifier les principaux domaines qui devraient bénéficier d'un soutien public, elle ne donne pas de conclusions précises quant à l'approche particulière à suivre dans chacun d'eux : la diversité des situations et des expériences indique, en effet, que les solutions dans chacun de ces domaines doivent être spécifiquement adaptées aux conditions locales.

Tableau 6. 1: Résumé des principaux aspects du soutien public dans les succès africains examinés

Principaux aspects du soutien public	Kenya	Mali	Guinée	Manioc	Coton
Appui institutionnel (services, y compris les subventions)	X		X	X	X
Cadre macroéconomique (p.ex. taux de change et compétitivité)		X		X	X
Développement et diffusion des technologies (recherche et vulgarisation)			X	X	X
Appui au développement agro-industriel		X	X	X	
Participation et consultation des acteurs économiques	X	X			X
Infrastructures publiques	X		X		X
Cadre juridique et politique (foncier, régulations, contrats)	X		X		

Encadré 6.2: Enseignements tirés de cas de réussite

Enseignements tirés de succès africains

- Les perspectives de l'agriculture de l'ASS ne sont pas décourageantes: il y a des réussites qui montrent que ce secteur offre des possibilités de développement.
- Il faut un environnement macroéconomique stable et favorable et en particulier une politique de taux de change favorisant la compétitivité.
- Il est important de disposer d'un cadre politique et réglementaire favorable (notamment en matière de réforme agraire et de cadre juridique relatif aux contrats).
- L'appui du secteur public est essentiel; il permet à des institutions spécialisées de fournir divers services, notamment des conseils aux agriculteurs, la recherche et la vulgarisation, la formation des agriculteurs et de canaliser des ressources publiques significatives au profit du secteur. Ces institutions peuvent être progressivement confiées à des organisations de producteurs.
- La technologie est un élément essentiel du développement agricole.
- Le développement du secteur agro-industriel et de systèmes d'information des marchés favorise la réactivité des marchés.
- Les infrastructures publiques sont indispensables.
- La création d'organisations de petits agriculteurs, l'appui à celles-ci et la mise en place de mécanismes de concertation sont nécessaires.

Autres enseignements tirés d'expériences non africaines

- Un apport de ressources financières supplémentaires est important mais les politiques, les institutions, la volonté politique et la mobilisation générale ont au moins autant de poids.
- La stabilisation des prix est importante car elle encourage l'investissement privé.
- L'agriculture peut être un moteur de croissance et la base d'une croissance économique solide et diversifiée dans une seconde phase de développement, grâce à l'intégration en amont et en aval de l'agriculture avec le reste de l'économie.
- Il est important d'encourager l'épargne intérieure.
- Le développement des ressources humaines, des sciences et des technologies est essentiel pour le plus long terme et l'investissement dans la recherche agricole s'est avéré extrêmement bénéfique partout dans le monde, y compris en ASS.
- Les organisations publiques peuvent être efficaces à condition qu'elles adoptent de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion.

Conclusion

Ces enseignements montrent qu'il est possible de développer avec succès l'agriculture et le secteur rural. Ils aident à identifier les principaux ingrédients de cette réussite, en illustrant l'importance de la participation des pouvoirs publics à travers des politiques adéquates, des institutions appropriées, le développement des technologies, la mise en place d'infrastructures et le renforcement des ressources humaines. Dans le chapitre suivant, nous identifions les priorités spécifiques à envisager dans quatre situations types rencontrées en ASS et formulons des recommandations à l'attention des gouvernements, des organisations régionales et des partenaires du développement.

Chapitre 7: Perspectives politiques

Après avoir étudié l'état de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (chapitre 1), nous avons conclu que dans la plupart des pays de l'ASS, le développement économique et la sécurité alimentaire ne pourraient s'améliorer à court terme que si l'on accordait plus d'attention et de soutien à l'agriculture et au développement rural (chapitre 2). L'analyse des performances de l'agriculture en ASS a montré que la croissance agricole a été insuffisante dans ces pays – à quelques exceptions près – et que, dans l'ensemble, l'agriculture n'est pas parvenue à jouer son rôle de secteur leader (chapitre 3). De nombreuses contraintes ont entravé son expansion et il apparaît que les gouvernements et leurs partenaires du développement n'ont pas suffisamment encouragé la production agricole, de sorte que la région est devenue excessivement dépendante des importations et de l'aide alimentaire (chapitre 4). Des possibilités de développement agricole existent en ASS; mais, comme l'ont montré les nombreuses expériences positives, celles-ci supposent la mise en place de politiques et de mesures de soutien appropriées (chapitre 5).

Dans ce chapitre, nous tentons de tracer la voie à suivre en formulant quelques recommandations à l'attention des gouvernements et de leurs partenaires du développement concernant le type d'appui à apporter en priorité, tout en tenant compte de la diversité des situations en ASS. Pour réussir, une stratégie doit être explicitement spécifique à chaque contexte et adaptée aux environnements, ressources et besoins locaux. Diverses réponses prioritaires sont donc nécessaires, applicables de différentes manières et à des fins diverses selon les pays. Celles proposées ici concernent: (i) les pays émergeant de conflits; (ii) les pays les moins avancés; (iii) les pays riches en ressources naturelles; et (iv) les pays relativement plus avancés. Il est à souhaiter que ces recommandations aideront les ministères responsables de l'agriculture et du développement rural à plaider en faveur de leur secteur dans le cadre de leur interaction avec les ministères des finances et les partenaires du développement.

La question qui se pose naturellement est celle-ci: sommes-nous condamnés à assister à la dégradation de la sécurité alimentaire en ASS ou existe-t-il une solution? S'il en existe une, quelles en sont les caractéristiques? Quel type d'appui à l'agriculture suppose-t-elle? Certainement pas un retour aux politiques passées qui ont échoué et donné lieu aux politiques d'ajustement structurel dans les années quatre-vingt. La réponse à la première question est un «oui» catégorique: il existe une alternative et nous avons montré que les perspectives de succès étaient relativement bonnes – à condition que l'agriculture bénéficie de l'attention et des ressources nécessaires pour surmonter les contraintes qui freinent sa croissance. Certains pays ont déjà commencé à montrer la voie. Il y a peu de temps encore, il semblait que les pays du Sud-Est asiatique ne seraient jamais capables de nourrir leur population grandissante et que la théorie malthusienne «*il faut que des gens meurent pour rétablir l'équilibre de base naturel*» s'imposerait inévitablement. Ces prédictions se sont avérées fausses. Il n'y a pas de raisons qu'il n'en soit pas de même en Afrique, à condition que les gouvernements soient politiquement et moralement déterminés à changer le statu quo. Dans les sections qui suivent, nous examinons les options de sortie possibles, avec comme réserve évidente la nécessité de les soumettre à une analyse plus approfondie et de les adapter à la situation propre à chaque pays de l'ASS.

7.1 Recommandations générales applicables à tous les pays de l'ASS

7.1.1 A l'attention des gouvernements

Même si l'on reconnaît qu'il existe des écarts de performance entre les pays et les sous-régions, il est évident que l'ASS dans son ensemble n'a généralement pas connu une croissance et un développement soutenus. La présente étude fait apparaître des carences sur le plan de la paix et de la sécurité, du cadre politique et institutionnel, des finances, de la fourniture de services, de l'investissement public et dans bien d'autres domaines. L'importance relative de chacune de ces carences varie selon les pays mais il ne fait aucun doute que le malaise dont souffre le secteur de l'alimentation et de l'agriculture en ASS ne se dissipera pas sans un soutien politique, technique et financier de plus en plus large. Les domaines stratégiques suivants indiquent (sans intention normative) les voies que peuvent envisager les pays comme options pour stimuler leur secteur vivrier et agricole et assurer une sécurité alimentaire durable conformément aux

engagements qu'ils ont pris au sein de diverses instances, notamment lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans la Déclaration de l'UA à Maputo (juillet 2003) sur la mise en œuvre du Programme détaillé du NEPAD pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Mauvaise gouvernance, instabilité politique et conflits armés

Les perspectives en matière de développement agricole et rural et de sécurité alimentaire resteront sombres aussi longtemps que les conflits armés, la mauvaise gouvernance et l'instabilité politique persisteront avec autant d'intensité. L'une des réalités les plus tragiques de l'ASS est que les conflits, les crises de réfugiés, la corruption, l'oppression politique et l'injustice économique atteignent des niveaux d'intensité parmi les plus élevés au monde. Un engagement politique sérieux, appuyé par des actions concrètes, est essentiel pour assurer la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice sociale et la prospérité économique des masses rurales. Très souvent, la pauvreté, de même que la présence de ressources naturelles, est à l'origine de l'instabilité politique, des conflits et de l'insécurité, qui, à leur tour, aggravent encore la pauvreté. Par conséquent, la stabilité ne peut être garantie sans réduction de la pauvreté et la pauvreté ne peut être éradiquée sans stabilité politique. Les gouvernements de l'ASS doivent donc déployer des efforts considérables pour résoudre les conflits armés et les troubles politiques, au besoin avec l'aide de la communauté internationale, en particulier des Nations Unies, de l'Union africaine et de leurs organisations régionales, notamment l'IGAD, la CEDEAO, la CENSAD.

Les gouvernements sont responsables de leurs actions devant leurs populations. Ils devraient donc fournir, dans les limites des moyens disponibles, des biens et services publics dans les zones rurales, souvent négligées, de manière efficace, transparente, impartiale et responsable. L'autonomie du pouvoir judiciaire doit prévaloir et l'efficacité opérationnelle du législatif doit être assurée. Tout ceci se révélera cependant inefficace tant que les carences en matière de capacité de gestion du secteur public n'auront pas été résolues. Si ces questions ne sont pas réglées, l'instabilité, les conflits, ainsi que la pauvreté et l'insécurité alimentaire qui en résultent, risquent de se perpétuer.

Garantir l'accès à l'alimentation

Conformément à leurs engagements vis-à-vis des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres conventions internationales sur les droits de l'homme, notamment le Droit à l'alimentation, les gouvernements doivent s'efforcer de régler leurs problèmes politiques internes plutôt que de priver leurs citoyens de l'accès à la nourriture pour des motifs politiques.

Ils devraient également concevoir des stratégies et programmes visant à créer les emplois et revenus ruraux qui permettront aux groupes vulnérables d'avoir accès à la nourriture. Des systèmes de protection doivent également être mis en place pour ceux qui ne sont pas encore en mesure d'exploiter d'autres opportunités pour améliorer leur qualité de vie et engendrer les revenus nécessaires à l'achat de produits alimentaires. Il importe en même temps de mettre en place des programmes d'éducation et de sensibilisation pour susciter les changements d'attitude nécessaires permettant d'assurer aux femmes et aux enfants un accès équitable à la nourriture au sein des ménages.

Mobilisation et utilisation efficaces des ressources

Le renforcement du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, conformément à l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, nécessitera une forte augmentation des dépenses et des investissements publics. En même temps, les difficultés financières auxquelles sont confrontés la plupart des pays de l'ASS du fait de la multitude des défis à relever sont bien connues. Par ailleurs, l'efficacité de la mobilisation des ressources et des dépenses revêt une importance particulière compte tenu de la diminution des flux d'aide au développement et de la lente croissance des investissements étrangers. Dans ces circonstances, les mesures suivantes semblent appropriées:

- Réexaminer les priorités en matière de répartition des ressources limitées disponibles entre les différents secteurs ainsi qu'entre les activités et programmes au sein d'un même secteur. Pour des raisons évidentes, la priorité devrait être accordée, dans la plupart des pays de l'ASS, aux secteurs productifs, comme l'agriculture, qui fournissent un moyen d'existence à la grande majorité de la population et engendrent la majeure partie des recettes en devises étrangères.
- Interrompre les programmes publics inefficaces ou, s'ils fournissent des biens et des services publics essentiels, veiller à ce qu'ils fonctionnent sur une base financière solide, car cette inefficacité est l'une des raisons pour lesquelles des programmes d'ajustement structurel ont été mis en place dans les années 1980 et au début des années 1990.
- Redistribuer les ressources en privilégiant les ministères responsables des secteurs productifs plutôt que ceux chargés de secteurs non productifs comme la défense et la sécurité intérieure, ce qui suppose des engagements politiques et moraux en faveur d'une résolution pacifique des conflits et des troubles politiques.
- Encourager le financement privé, compte tenu du fait que le rôle du secteur public consiste essentiellement à appuyer un développement tiré par le secteur privé et que le gouvernement ne peut pas à lui seul faire progresser le développement agricole.
- Dans le domaine du développement agricole et rural, donner la priorité aux dépenses consacrées aux biens publics plutôt qu'aux subventions de biens privés, généralement moins efficaces pour ce qui est de produire de la croissance et réduire la pauvreté.
- Améliorer la perception des recettes par un recouvrement efficace de l'impôt, notamment la lutte contre la fraude fiscale, et par l'introduction de sources de revenu parafiscales (redevances payées par les usagers, recouvrement des coûts, etc.).

7.1.2 A l'attention de l'Union africaine, du Secrétariat du NEPAD et des organisations régionales

L'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD et les organisations d'intégration économique régionale ont un rôle déterminant à jouer dans l'effort qu'il faudra fournir pour atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Ces organisations peuvent prendre l'initiative dans six domaines essentiels consistant à:

- Prévenir les conflits et faciliter leur résolution.
- Continuer de servir de cadre aux discussions sur les questions de sécurité alimentaire et de développement concernant l'ASS, et en particulier aider à intensifier la mobilisation des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement et assurer la participation adéquate de tous les acteurs économiques au dialogue, en prêtant attention aux différents points de vue et intérêts.
- Encourager et fournir un appui politique aux initiatives régionales de recherche agricole sur la base de zones agro-écologiques, en collaboration et en appui aux réseaux de recherche existants.
- Identifier et formuler des projets et programmes de dimension régionale ou sous-régionale, rechercher des financements pour ces initiatives et aider à les mettre en oeuvre.
- Faciliter l'intégration économique régionale par l'adoption de normes et règles communes et le développement d'infrastructures à l'échelle régionale.
- Améliorer les mécanismes régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, en s'inspirant d'expériences réussies en Afrique et ailleurs.

7.1.3 A l'attention des partenaires du développement

Aide au développement et investissements étrangers

Si, conformément aux principes consacrés par le NEPAD, les gouvernements de l'ASS doivent avant tout chercher à mobiliser les ressources nationales pour relever les défis de la sécurité alimentaire et du développement agricole et rural, dans la plupart des pays ces moyens ne permettront pas seuls de produire un impact suffisant. Par conséquent, les partenaires du développement – notamment les pays développés, les institutions financières internationales, les Nations Unies, les ONG internationales et la société civile – ont l'obligation morale ainsi qu'un intérêt économique et politique à participer efficacement à l'aide aux pays de l'ASS. On se reporterà, à ce propos, à l'article 29 de la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, concernant les moyens à mettre en oeuvre :

«29. Nous lançons un appel aux pays développés pour qu'ils prennent des mesures concrètes, s'ils ne l'ont pas encore fait, afin de porter leur APD en faveur des pays en développement à 0,7 pour cent de leur produit national brut (PNB) et de réserver entre 0,15 et 0,20 pour cent de leur PNB aux pays les moins avancés, objectif réitéré par la troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés; et encourageons les pays en développement à continuer de veiller à ce que l'APD soit utilisée de façon efficace à l'appui de ces objectifs de développement. Nous reconnaissons les efforts de tous les donateurs, félicitons ceux dont l'APD dépasse ou atteint l'objectif, ou tend à s'en rapprocher, et soulignons qu'il importe de planifier l'action nécessaire pour atteindre les niveaux souhaitables» (FAO, 2002).

L'assistance supplémentaire fournie devrait, en priorité, appuyer les efforts de développement des gouvernements de l'ASS qui cherchent à accroître et stabiliser leur production agricole (y compris les projets d'irrigation et la stabilisation des marchés de certaines denrées alimentaires stratégiques), à prévenir les crises alimentaires et à attirer les investissements étrangers. Des mesures préventives ont été largement utilisées dans le secteur de la santé et, plus récemment, dans les relations internationales. Ne pourrait-on pas appliquer ce concept à la crise alimentaire en Afrique subsaharienne et mobiliser les ressources nécessaires pour prévenir les crises? Ces efforts aideront certainement à réduire les besoins d'aide alimentaire à l'avenir, une aide que l'on peut souhaiter voir bientôt limitée aux régions encore ravagées par des conflits et par la guerre ou qui n'ont pas encore récolté tous les bénéfices de la paix.

7.2 Domaines d'action prioritaires dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit

Les pays en conflit ou émergeant d'un conflit ont été la principale source d'augmentation du nombre de personnes sous-alimentées en ASS. C'est dans ces pays que l'insécurité alimentaire a été la plus extrême, causant de nombreuses pertes en vies humaines. Ceux-ci abritent de vastes groupes de personnes déplacées ou de réfugiés et sont souvent confrontés au problème de la démobilisation des soldats. La destruction des infrastructures physiques et sociales et la présence de mines antipersonnel atteignent généralement une telle ampleur qu'elles constituent des obstacles insurmontables au développement. Dans de telles circonstances, on peut recommander quatre principaux domaines d'action prioritaires.

7.2.1 Mesures immédiates pour assurer aux victimes de la faim, aux réfugiés en cours de réinstallation et aux soldats démobilisés un accès adéquat à l'alimentation

Ces mesures consistent notamment à:

- Organiser la distribution de denrées alimentaires au profit des groupes vulnérables (réfugiés, familles réinstallées, ménages dont le chef est une femme ou un enfant) par le biais de services publics et d'ONG. Cette distribution devrait être mise à profit pour créer des groupes locaux qui mèneront une action de développement lorsque le pays passera de l'urgence à la réhabilitation et au développement. Une part croissante des aliments

distribués doit provenir d'achats locaux, à mesure que la production augmente et qu'un nombre croissant de régions parvient à engendrer un surplus alimentaire.

- Mettre en place un système de distribution d'outils agricoles (outillage, animaux de trait), d'intrants essentiels (semences et engrais en petites quantités) et de bétail (petits ruminants, volaille, par exemple).
- Financer (en partie) l'apport de main-d'œuvre fourni par des membres de groupes vulnérables pour la construction ou la réparation d'infrastructures rurales, dans le cadre de programmes «vivres contre travail» ou «argent contre travail», selon les conditions locales.
- Mettre en place des programmes d'alimentation scolaire et de jardins potagers scolaires gérés par les communautés, qui deviendront progressivement des programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale au fur et à mesure de l'augmentation de la capacité de production locale.

7.2.2 Déminage et remise en état/construction des infrastructures rurales

Le développement économique, et en particulier le développement de l'agriculture, exige de bonnes communications. Pour pouvoir ressusciter l'économie locale, il faut mettre en place des infrastructures commerciales et de production. Ceci suppose d'importants investissements dans les domaines suivants:

- déminage et remise en état des routes et des principaux ponts, des routes d'accès rurales et des radiers;
- marchés et installations de stockage;
- aménagements irrigués;
- mesures anti-érosives et d'amélioration des terres dans certaines régions.

7.2.3 Mise en place des services ruraux essentiels

Après un conflit, les gouvernements peuvent être tentés de rétablir les systèmes publics de vulgarisation et de microcrédits sans tenir compte des expériences et des réformes menées dans d'autres pays. Pourtant, le démantèlement des systèmes publics à la suite de conflits peut être l'occasion de mettre en place des systèmes plus légers et plus efficaces offrant aux organisations de la société civile et aux entreprises privées de meilleures possibilités de participation dans les services ruraux, même – surtout dans une phase initiale – dans le cadre de contrats et avec le soutien financier du gouvernement. Dans de telles circonstances, l'appui public pourrait être axé en priorité sur:

- des systèmes de microcrédits gérés par des banques commerciales ou des ONG;
- des systèmes de vulgarisation gérés conjointement par des services publics et des ONG;
- des projets de multiplication de semences dans le cadre de contrats avec des ONG et/ou des groupes d'agriculteurs;
- des centres de services ruraux fournissant des services vétérinaires, des services d'appui aux entreprises, des intrants agricoles et des biens de consommation, gérés par des ONG ou des entreprises privées;
- le renforcement des capacités des techniciens du service public, des personnels d'ONG et des membres d'organisations rurales.

7.2.4 Instauration d'un environnement institutionnel et politique approprié

Là encore, les gouvernements pourraient être tentés de rétablir le dispositif institutionnel qui était en place avant le conflit alors qu'ils pourraient créer une structure publique solide et efficace capable de concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un cadre politique et réglementaire propice au développement. Ils peuvent notamment mettre en place:

- un environnement macroéconomique stable;
- un système juridique garantissant la sécurité du système foncier et l'exécution efficace des contrats;

- un cadre politique favorable aux initiatives locales et privées;
- des mesures en faveur de la création d'organisations rurales;
- un cadre réglementaire et des normes techniques pour assurer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité;
- des systèmes fiables d'information statistique, de surveillance de la sécurité alimentaire et d'information sur les marchés.

7.3 Options de sortie pour les pays les moins avancés

Ces pays se caractérisent par un PIB généralement inférieur à 750 dollars par habitant et un secteur agricole représentant plus de 25 pour cent du PIB. Cette catégorie comprend la majorité des pays de l'ASS, lesquels sont affectés par la faiblesse de leurs capacités institutionnelles, un secteur privé fragile et le dysfonctionnement des marchés. Dans ces pays, le développement agricole et rural doit faire face à la plupart des contraintes identifiées au chapitre 4 et les conditions essentielles du développement ne sont pas encore en place. Quatre domaines d'action prioritaires ont été retenus, pour lesquels des recommandations sont proposées ci-dessous.

7.3.1 Une capacité institutionnelle renforcée

Pour élaborer et gérer des politiques, des stratégies et des programmes efficaces de développement rural et agricole, il est essentiel de disposer de capacités institutionnelles et humaines solides.

Le renforcement institutionnel comporte trois dimensions principales:

- Création d'un cadre institutionnel capable de répondre aux besoins des différentes acteurs économiques: producteurs, fournisseurs d'intrants et commerçants, transformateurs, consommateurs et autres acteurs. Il s'agit de mettre en place des organisations bien structurées dotées d'un personnel (en terme d'effectifs et de compétences) et de moyens suffisants pour leur fonctionnement, ainsi que d'espaces institutionnalisés où peut avoir lieu un dialogue politique entre le gouvernement et les acteurs économiques. On notera que la décentralisation est devenue une caractéristique de plus en plus fréquente des dispositifs institutionnels réformés. La plupart des pays de l'ASS a mis en œuvre des réformes institutionnelles, souvent dans le cadre d'une réforme générale du service public. Ces réformes devraient être considérées comme un processus dynamique et non comme un évènement ponctuel : le secteur public doit continuellement s'adapter aux défis nouveaux et aux changements qui surgissent dans l'économie et aider à les faciliter.
- Adoption par les institutions publiques de pratiques de gestion améliorées, basées sur la transparence et la responsabilité; mise en œuvre de politiques du personnel visant à développer les compétences individuelles des membres du personnel et à leur fournir des incitations suffisantes liées à leurs performances et à des perspectives d'avancement ; réduction de l'impact de la pandémie de VIH/SIDA et d'autres maladies transmissibles et instauration d'un environnement de travail approprié basé sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de développer l'échange d'informations et les partenariats.
- Passage progressif d'un mode d'intervention basé sur des projets, utilisant souvent des structures parallèles, à une approche programmatique plus intégrée, basée sur des mécanismes améliorés de mise en œuvre des services publics et appuyée de manière coordonnée par les partenaires du développement.

7.3.2 Mise en place d'un cadre politique approprié

L'expérience des pays dotés d'un secteur agricole prospère montre que ceux-ci doivent leur succès, entre autres, à une solide aptitude à élaborer et mettre en œuvre des interventions publiques stratégiques au cours des périodes de démarrage. Plus particulièrement, la capacité à appliquer des politiques aptes à maintenir la stabilité économique s'est avérée être une condition

de succès primordiale. Il y a certainement des variations entre les pays en fonction de conditions spécifiques, mais on peut dégager quelques caractéristiques communes aux politiques sectorielles qui cherchent à lever certains des principaux obstacles au développement agricole et rural identifiés plus haut:

- Dans la plupart des pays, le système foncier a besoin d'être revu de manière à assurer à toutes les catégories de la société, en particulier aux agricultrices, un accès équitable et garanti à la terre, et favoriser le développement du secteur privé tout en assurant l'utilisation durable de cette ressource primordiale. Il y a lieu d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre juridique pour atteindre ces objectifs et permettre aux producteurs d'utiliser leurs terres comme garantie s'ils veulent bénéficier de services financiers.
- Les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé ou de la société civile doivent être clairement définis, en fonction des caractéristiques des biens et des services à fournir et des capacités existantes à l'extérieur du secteur public.
- Il y a lieu d'instituer un système juridique permettant une exécution efficace des contrats (notamment des mécanismes de contrôle de l'exécution des contrats), en particulier pour l'agriculture sous contrats de production.
- Un cadre politique et réglementaire favorable aux initiatives locales et privées doit être mis en place, comprenant notamment:
 - l'investissement dans des «infrastructures immatérielles» qui permettent de réduire les coûts de transaction et le risque de fluctuation des prix; ces infrastructures fournissent: les normes techniques en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de standards; les systèmes de contrats de stockage; l'information sur les marchés et les mesures de stabilisation/garantie des prix, par le biais notamment réserves publiques de grain, de stocks tampons ou de fonds d'indemnisation en cas de mauvaise récolte; les systèmes de bandes de prix plancher et plafond; les bourses de commerce pour les produits agricoles (y compris les marchés à terme) et la promotion du commerce intra-régional de céréales;
 - l'harmonisation des normes avec les spécifications internationales et régionales pour atténuer les contraintes de mise en conformité aux règles, notamment par la création d'organisations régionales de normalisation ainsi que par l'équivalence entre les normes nationales dans les pays en développement et les pays développés;
 - un cadre réglementaire pour la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité;
 - des mesures tendant à limiter les effets perturbateurs éventuels des importations commerciales et de l'aide alimentaire sur les prix locaux des denrées alimentaires, en instituant des mécanismes permettant de s'assurer que ces approvisionnements répondent effectivement à des pénuries sur les marchés intérieurs, notamment par l'application de droits de douane, à condition qu'ils soient conformes aux engagements pris à l'égard de l'OMC⁴⁶ et d'autres accords commerciaux;
 - la promotion de l'exportation des cultures d'exportation traditionnelles, transformées ou non transformées, en utilisant des appellations (en fonction de l'origine et de la méthode de production, par exemple: production biologique) et des prix différenciés ainsi que les réseaux de commerce équitable;
 - La réduction des coûts de transaction et du transport transfrontalier.
- Il convient d'améliorer les négociations internationales par une participation plus active des organismes de normalisation dans les négociations commerciales multilatérales et les processus décisionnels, ainsi que par la participation à la création d'alliances

⁴⁶Il est possible, lors de négociations sur des tarifs douaniers communs au sein d'organisations régionales, de rétablir un certain niveau de protection, justifié de manière appropriée, en instaurant des tarifs supérieurs à ceux prévus dans les engagements pris par les différents pays.

régionales et continentales afin de renforcer la position de négociation en faveur d'une amélioration de l'accès aux marchés et des termes de l'échange.

- Des systèmes fiables de statistiques et de surveillance de la sécurité alimentaire doivent être mis en place.

Dans bon nombre de ces pays, l'émigration a une grande importance économique et les fonds envoyés par les migrants sont destinés aussi bien à la consommation qu'à l'investissement: les gouvernements peuvent considérer la mise en place de mécanismes facilitant les transferts de fonds (aujourd'hui souvent très coûteux) et l'investissement dans des domaines prioritaires grâce à des incitations supplémentaires (fonds de contrepartie et cofinancements, par exemple).

7.3.3 *Investissements publics*

Dans ce groupe de pays, l'investissement public constitue un élément essentiel du développement agricole et rural. Les domaines prioritaires pour l'investissement sont notamment:

- les routes rurales, les marchés et les installations de stockage pour faciliter la commercialisation des intrants et des produits;
- les aménagements irrigués (tant à petite qu'à grande échelle, si possible) gérés par des groupes d'usagers, pour accroître la productivité et la stabilité de la production et réduire la dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale (pour en réduire les coûts, l'utilisation de technologies à bas coût et le développement des compétences locales seront essentiels et doivent bénéficier d'un haut degré de priorité);
- l'amélioration de la fertilité des sols et les mesures anti-érosives pour améliorer la productivité et la durabilité de la production;
- les installations de recherche pour accroître la capacité à développer des technologies répondant aux besoins des petits agriculteurs et des grands exploitants (une coopération régionale autour d'initiatives de recherche agro-écologiques devrait également être envisagée).

7.3.4 *Services publics*

Dans ces pays, les services agricoles ont subi de fortes réductions d'effectifs. Les restructurations, la dégradation des conditions de travail ainsi que le VIH/SIDA ont fait perdre de nombreux travailleurs qualifiés.

Concernant la vulgarisation:

- Il faut chercher à établir des partenariats et des arrangements contractuels avec des ONG et des prestataires de services privés.
- Il importe de veiller à ce que la vulgarisation réponde mieux aux besoins des petits paysans et des grands exploitants en favorisant une communication réciproque entre la recherche et la vulgarisation et entre les vulgarisateurs et les agriculteurs.
- Les messages techniques devraient promouvoir:
 - l'utilisation d'engrais tant verts que chimiques ainsi que le recours à des méthodes alternatives de lutte contre les ravageurs comme la Protection intégrée (PI) compte tenu du manque général de devises étrangères pour l'importation d'engrais et autres produits agro-chimiques ;
 - le travail minimum du sol, l'agriculture conservatrice des ressources et autres technologies économisant la main-d'œuvre, compte tenu de l'impact du VIH/SIDA et d'autres maladies.

Concernant les services financiers en milieu rural:

Les institutions financières traditionnelles considèrent généralement la petite agriculture comme une activité à haut risque. Les gouvernements et leurs partenaires devraient donc envisager les mesures suivantes:

- Encourager un changement de comportement et de perception à l'égard des services financiers de manière à ce qu'ils soient perçus comme des activités commerciales durables destinées à des clients plutôt que comme des mécanismes d'assistance destinés à des bénéficiaires. Une participation du secteur privé – en association ou non avec des institutions publiques – pourrait modifier considérablement cette perception et contribuer à améliorer le remboursement du crédit, en favorisant une culture de l'épargne et en tirant un meilleur parti du capital social existant (notamment des relations de confiance, du réseau de liens sociaux). Cette approche peut être réalisée grâce à une action d'éducation et de mobilisation.
- Fournir un appui financier aux organisations financières rurales, notamment aux Coopératives rurales d'épargne et de crédit, aux Associations d'épargne et de crédit cumulés, à des ONG, des banques villageoises, des organisations de microfinance ou des agences de banques commerciales, en subventionnant en partie les frais d'établissement et, à un taux décroissant, les frais d'exploitation pendant les premières années d'activité. Les taux d'intérêt appliqués devraient, cependant, être équivalents ou proches des taux du marché.
- Fournir un appui technique, une formation en gestion et un service de supervision pour que les organisations financières rurales soient dirigées par des professionnels qualifiés et responsables devant leurs membres.
- Créer des banques de développement agricole et rural – de préférence en partenariat avec le secteur privé – capables d'accorder des prêts à long terme pour des investissements en matière d'aménagements fonciers et irrigués, d'outillage et d'équipements, de mécanisation, de bétail, de vergers, d'arboriculture, d'activités de transformation à petite échelle, d'artisanat non agricole, d'industries rurales et d'autres activités.

Concernant d'autres services importants:

- Le développement du secteur privé devrait être facilité par un renforcement des capacités de gestion commerciale et la fourniture de services d'appui technique.
- Il convient de favoriser la création d'organisations représentant les producteurs et d'autres opérateurs économiques dans les zones rurales par des actions de sensibilisation, l'adoption de dispositions juridiques, la formation et un appui financier limité.
- La capacité des organismes publics à combattre les ravageurs et maladies des plantes et animaux doit être amplifiée.
- Il y a lieu de faciliter les partenariats entre les secteurs public et privé pour la fourniture d'intrants agricoles (semences, engrains, équipement et médicaments vétérinaires), en particulier dans les zones reculées.

7.4 Options de sortie possibles pour les pays riches en ressources naturelles

La situation économique de ces pays se caractérise généralement par de nets déséquilibres macroéconomiques dus à l'écrasante domination des secteurs fondés sur les ressources naturelles (minières ou pétrolières, par exemple). Les exportations massives de ces secteurs engendrent des rentrées importantes de devises étrangères, ce qui donne souvent lieu à une surévaluation de la monnaie locale et rend les autres secteurs non compétitifs tant pour l'exportation que sur le marché intérieur. La croissance des secteurs fondés sur les ressources naturelles entraîne donc la stagnation des autres secteurs. Cette situation est aggravée par le fait que les décideurs focalisent généralement leur attention sur les secteurs fondés sur les ressources naturelles, de telle sorte que les autres secteurs ne semblent pas offrir d'opportunités de développement intéressantes. Ce type d'économie se distingue également par de fortes disparités de revenus entre les différents groupes de population de même qu'entre les régions: les principales activités économiques sont aux mains de quelques personnes dans de petites zones. Enfin et surtout, l'existence de ressources importantes et de disparités internes constituent des sources potentielles de conflit. Outre les recommandations faites aux pays les moins avancés ou aux pays sortant d'un conflit, également applicables aux pays riches en ressources naturelles, d'autres recommandations concernent spécifiquement cette dernière catégorie. Elles couvrent trois domaines prioritaires essentiels qui exigent, pour pouvoir être mis

en œuvre avec succès, un haut niveau de transparence et de gouvernance ainsi que des mécanismes soigneusement conçus pour s'assurer que les dépenses publiques sont axées sur les besoins de la population.

7.4.1 Mesures macroéconomiques

Les principaux instruments permettant de réduire les déséquilibres macroéconomiques sont les suivants:

- A court terme, la stérilisation de fonds sur des comptes spéciaux dans l'intérêt des générations futures et l'investissement dans les infrastructures physiques et sociales pour absorber utilement le surplus de devises étrangères; l'équilibre entre les deux mesures est en grande partie déterminé par la nécessité de maîtriser l'inflation et les taux d'intérêt nominaux afin de ne pas décourager l'épargne privée et l'investissement.
- A moyen et long terme, l'investissement dans d'autres secteurs (tels que l'agriculture, les services, les activités de transformation/manufacturières et l'industrie) afin de parvenir progressivement à une économie plus équilibrée. Des subventions et protections devront parfois être accordées compte tenu du fait qu'il s'agit d'industries émergeantes.

7.4.2 Investissements

Ces pays ont plus de moyens que les autres pour investir dans les zones rurales et y développer les services sans dépendre excessivement de l'appui des partenaires du développement. Les dépenses publiques devraient être centrées sur:

- les investissements permettant d'accroître la compétitivité actuelle et future de l'agriculture et des autres secteurs non fondés sur les ressources naturelles (notamment dans les infrastructures de transport, l'aménagement de marchés et d'installations de stockage, les communications, les améliorations foncières, la recherche) et qui soutiennent l'investissement privé (attribution d'une proportion, qui peut être considérable, des dépenses d'investissement pour les bâtiments agricoles, l'équipement et le bétail);
- les investissements qui assurent la stabilité et la cohésion sociales (dans l'éducation, la santé, la formation, les installations communautaires, par exemple).

7.4.3 Mécanismes de protection

Les moyens financiers de ces pays devraient leur permettre d'éradiquer rapidement l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation en mettant en place des systèmes de protection destinés aux groupes vulnérables. Dans les zones rurales, des efforts doivent être entrepris pour fournir ce type d'appui, sous la forme de financements plutôt que de soutiens en nature, de manière à contribuer à la stimulation de la demande locale et au renforcement des marchés. L'initiative récente du PAM qui vise à étudier la possibilité de lancer des produits financiers dérivés pour recueillir des fonds d'aide aux populations touchées par la famine est un pas dans la bonne direction.

7.5 Options de sortie pour les pays les plus avancés

Ce groupe de pays se caractérise par un PIB relativement élevé (plus de 750 dollars par habitant), une économie diversifiée, un secteur privé dynamique et des marchés opérationnels. Les perspectives en matière de développement et de sécurité alimentaire dans ces pays reposent sur deux principes majeurs: (i) le renforcement du rôle du secteur privé ; et (ii) une plus grande diversification de l'économie. Il faut veiller cependant à ce que la croissance ait un impact sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Pour cela, les gouvernements doivent maintenir des systèmes efficaces d'information statistique et de surveillance de la sécurité alimentaire de manière à pouvoir identifier les mesures spécifiques nécessaires au cas où les résultats ne répondraient pas aux attentes.

7.5.1 Renforcement du rôle du secteur privé

Outre les mesures proposées pour les pays les moins avancés, dont un bon nombre restent encore applicables même dans les pays plus avancés (en particulier en ce qui concerne le cadre

politique), on peut ajouter les recommandations suivantes concernant les aspects institutionnels, les services et l'investissement:

Le rôle des institutions publiques devrait être plus restreint que dans les pays les moins avancés car le secteur privé est capable de prendre en charge certaines activités de nature privée qui ailleurs relèveraient de la responsabilité de l'état. L'existence de services de recherche et de vulgarisation privées ainsi que de moyens privés qui peuvent être mis à contribution pour contrôler la conformité aux normes et aux règles permet au gouvernement de recentrer ses activités. Il est possible de recourir davantage à l'externalisation et à la sous-traitance de certaines fonctions publiques à des entreprises privées, ce qui nécessite un renforcement des dispositions juridiques et des capacités publiques de supervision.

Il convient de faciliter l'investissement privé en incitant, s'il y a lieu, les banques commerciales privées à fournir des services financiers au secteur privé afin que celui-ci investisse dans la production de cultures d'exportation exigeant des capitaux importants (fleurs coupées, fruits et légumes, poisson, par exemple) ou à investir dans l'agro-industrie, l'industrie manufacturière et autres activités.

Il y a lieu de réviser le code des investissements, ou d'en créer un s'il n'en existe pas, afin de protéger les investisseurs privés (droits de propriété, utilisation des bénéfices produits) et d'attirer les investissements privés étrangers (directs ou de portefeuille); il convient également d'adopter une réglementation qui facilite la création de co-entreprises et de partenariats avec des entreprises privées.

Les règles et procédures commerciales relatives à la création de nouvelles entreprises ou la signature de contrats devraient être simplifiées.

Un secteur privé fort favorise la formation de partenariats publics-privés capables de mobiliser des ressources supplémentaires destinées au financement de biens publics. Ceci nécessite le développement d'un cadre juridique approprié.

7.5.2 Diversification économique

La présence d'un secteur privé dynamique et de marchés opérationnels offre des possibilités de diversification dans le domaine agricole ainsi que dans le reste de l'économie. En particulier, lorsque l'agriculture est reliée au marché mondial, elle peut produire de nouvelles cultures d'exportation à haute valeur marchande. Le secteur privé peut également développer ses activités agro-industrielles et la production d'intrants destinés à une agriculture davantage basée sur les technologies. Le soutien public en faveur de ces initiatives consiste à:

- développer la recherche sur les exportations non traditionnelles comme le thé, les produits horticoles et autres;
- promouvoir à l'étranger les produits nationaux et les opportunités d'investissement nationaux;
- fournir des informations sur les marchés mondiaux, les possibilités d'exportation, les règles et règlements des partenaires commerciaux ainsi que des pistes concernant des partenaires possibles à l'étranger dans différents domaines d'activités économiques;
- investir dans les installations portuaires et aéroportuaires et encourager la concurrence dans le commerce maritime.

7.6 Résumé et conclusion

Ce chapitre propose des options permettant de sortir de la situation de profonde insécurité alimentaire que connaissent actuellement les pays de l'ASS en adressant des recommandations aux gouvernements, aux organisations régionales et à leurs partenaires du développement quant au type d'appui qu'il convient d'apporter en priorité et dans différents contextes existants dans la région.

Des informations précises sont données sur ce qu'il y a lieu de faire pour que l'agriculture et le secteur rural jouent un rôle de premier plan dans le développement des pays de l'ASS et la réduction de la faim et de la sous-alimentation. En indiquant la voie à suivre face à certaines situations types dans la région, nous cherchons à aider les ministères chargés de l'agriculture et du développement rural à affiner leurs arguments pour convaincre les ministères des finances et les partenaires du développement d'accorder plus de ressources et d'attention à leur secteur. L'encadré 6.1 en résume les principaux points.

Ces recommandations ont été examinées lors d'un atelier régional auquel ont participé de hauts responsables politiques. Elles sont appelées à être progressivement adaptées aux besoins des différents pays, intégrées par les pays à leurs stratégies et politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire et intégralement incorporées dans les DSRP actuellement révisés dans plusieurs pays, où elles devraient bénéficier de la plus haute priorité. Il est également souhaitable que les arguments et les idées avancés ici soient repris dans les Cadres de dépenses à moyen terme élaborés dans les pays de l'ASS et que les budgets nationaux mobilisent des crédits supplémentaires pour le développement agricole et rural en les affectant aux priorités définies ici. A cet effet, des initiatives devront être prises pour favoriser le dialogue entre les ministères de l'agriculture et du développement rural et ceux des finances et de la planification. Il faudra également améliorer la communication entre, d'une part, le personnel technique travaillant dans les ministères ayant un lien avec l'agriculture et le développement rural et, d'autre part, le personnel politique, y compris les parlementaires. Pour cela, des activités spécifiques devront éventuellement être organisées au niveau national ou régional.

La FAO, tout en maintenant son appui au processus du NEPAD et aux différents pays, entreprendra de nouveaux travaux d'analyse dans les domaines que la présente étude a contribué à identifier. Les sujets mis en évidence jusqu'à présent sont les suivants:

- les conditions requises pour stimuler l'investissement du secteur privé dans l'agriculture, car celui-ci représente la majeure partie des investissements dans ce secteur (travaux déjà engagés par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe et orientale);
- opportunités d'intégration régionale pour la croissance agricole et la sécurité alimentaire;
- mécanismes de stabilisation des prix agricoles efficaces et compatibles avec les marchés⁴⁷: conception de modalités de stabilisation des prix bien adaptées et durables en ASS en tenant compte du fait que les expériences passées dans ce domaine n'ont généralement pas donné de très bons résultats.

⁴⁷ En s'appuyant par exemple sur les travaux de la Banque mondiale/DFID – C. Poulton, J. Kydd, S. Wiggins et A. Dorward, State Intervention for Food Price Stabilisation in Africa: Can It Work? Programme of Advisory Support Services for Rural Livelihoods, DFID, Mai 2005

Encadré 7.1: Résumé des recommandations

Recommandations à l'attention de tous les gouvernements

- Mettre tout en œuvre pour résoudre les conflits armés, assurer la stabilité politique et améliorer la gouvernance.
- Conformément aux engagements vis-à-vis des OMD et du Droit à l'alimentation, concevoir des stratégies et des programmes favorisant le développement d'activités rémunératrices et l'accès à l'alimentation.
- Redistribuer les ressources en privilégiant les ministères responsables des secteurs productifs aux dépends de secteurs non productifs et améliorer l'efficacité du secteur public et le recouvrement fiscal.

Recommandations à l'attention des organisations régionales

- Promouvoir la paix et la coopération entre les pays de l'ASS en vue de réaliser la sécurité alimentaire.
- Identifier, formuler et recueillir des fonds pour des projets et programmes régionaux.

Recommandation à l'attention des partenaires du développement

- Renforcer l'aide aux pays de l'ASS les moins avancés et l'orienter en priorité vers des programmes favorisant l'accroissement et la stabilisation de la production agricole afin d'éviter de futures crises.

Recommandations spécifiques pour les pays sortant d'un conflit

- Adopter des mesures immédiates pour assurer aux victimes de la faim, aux réfugiés en voie de réinstallation et aux soldats démobilisés un accès adéquat à la nourriture.
- Donner la priorité au déminage et à la remise en état des infrastructures rurales.
- Appuyer la mise en place des services ruraux essentiels pour favoriser la revitalisation de l'économie rurale.
- Etablir un dispositif institutionnel efficace et un environnement politique propice au développement d'une économie rurale performante axée sur le marché.

Recommandations spécifiques pour les pays les moins avancés

- Adapter les institutions aux nouveaux défis en améliorant leurs capacités techniques et leur gestion et en les incitant à faciliter le dialogue entre l'état et les acteurs économiques; adopter des programmes de développement mieux intégrés et mieux coordonnés.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à instaurer une économie axée sur le marché où le secteur privé et le secteur associatif ont un pouvoir d'initiative accru et où les transactions sont facilitées par l'application d'un cadre juridique approprié.
- Réaliser des investissements publics visant à stabiliser la production, renforcer la productivité et améliorer le fonctionnement des marchés.
- Créer des services publics qui promeuvent des technologies adaptées et efficaces ainsi que l'expansion et les capacités du secteur privé.

Recommandations spécifiques pour les pays riches en ressources naturelles

- Instituer des mesures macroéconomiques tendant à réduire les déséquilibres et à renforcer la compétitivité des secteurs non fondés sur les ressources naturelles.
- Encourager les investissements et les soutiens financiers favorisant la diversification de l'économie ainsi que la stabilité et la cohésion sociales.
- Éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire en mettant en place des systèmes de protection ciblés de grande ampleur financés par l'état.

Recommandations spécifiques pour les pays les plus avancés

- Mettre en œuvre des ensembles de mesures visant à renforcer le secteur privé en tant que producteur, prestataire de services et, dans certains cas, source de financement pour des biens publics dans le cadre de partenariats avec des institutions publiques.
- Appuyer des programmes visant à diversifier l'agriculture au profit de produits d'exportation non traditionnels de haute valeur marchande (par exemple: horticulture, thé, pêche).
- Mettre en œuvre des programmes tendant à promouvoir la diversification de l'économie par le renforcement des secteurs agro-industriel et manufacturier ainsi que d'autres activités.

Bibliographie

Chapitre 1

- AU (African Union)**, 2003. Assembly/AU/Decl.7 (ii) p.1.
- Boussard, J., Gérard, F., & Voituriez, T.** 2005. *Background study – agricultural development and food security in sub-Saharan Africa: building a case for more public support*. Non publié. CIRAD for FAO, p.6. Accessible sur http://www-data.fao.org/tc/Tca/RPFS/africa_en.asp
- Commission for Africa**, 2005. *Our Common Interest*, Report of the Commission for Africa, March 2005.
- FAO**, 2001. *High-level panel on resource mobilization for food security and for agricultural and rural development*. FAO-Rome, 2001.
- NEPAD**, 2002. *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP)*, p.7. Accessible sur www.fao.org
- NEPAD**, 2004. *CAADP monitoring report*.
- Sanchez, P.**, 2004. UN Task Force on Hunger. *Halving hunger: it can be done*, UN Millenium Project.

Chapitre 2

- Academy for Educational Development**, 2002. *Diversity as a Household Food Security Indicator*: Washington, D.C.
- African Development Bank**, 2004. *African Development Report: Africa in the Global Trading System*. Oxford: Oxford University Press.
- Barrett, C., Reardon, T. & Patrick Webb**, 2001. *Non-farm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa: concepts, dynamics, and policy implications*. Working paper. Department of Applied Economics and Management, Cornell University, Ithaca, NY.
- Basu A., Roy S. K., Mukhopadhyay, B., Bharati, P., Gupta, R. & Majumder, P. P**, 1986. Sex bias in inter-household food distribution: roles of ethnicity and socio-economic characteristics. *Curr. Anthropol.* 1986; 27: 536-539.
- DeRose, L., Messer, E. & Millman, S.** 1998, United Nations University Press, Accessible sur www.unu.edu/unupress..
- Deshingkar, P.** 2004. *Livelihood diversification in developing countries*. Hot Topic Paper for OECD/DAC POVNET Agriculture Consultation, September 20-21, 2004, Paris. Accessible sur: www.odi.org.uk/rpeg/research/migration/reports/Deshingkar2004c.pdf
- DFID**, in cooperation with Thompson, A. 2004. *Agriculture, growth and poverty reduction*. London.
- Ellis, F. & Freeman, H.A.** 2003. *Rural livelihoods and poverty reduction strategies in four African countries*. Jnl. of Devel. Studies, à paraître.
- FAO**. 1996. *World Food Summit Plan of Action*, paragraph 1. Accessible sur www.fao.org.
- FAO**. 2002. *Input and output marketing in remote areas* In *Input/output marketing in remote areas of Eastern and Southern Africa* by Materne Maetz. Rome.
- FAO**. 2003. *State of food insecurity (SOFI)*, Rome
- FAO**. 2004. *Establishment of regional food security reserve systems in Africa*.
- FAO**. 2004. *state of food insecurity (SOFI)*, Rome
- FAO**. 2004. Intergovernmental Working Group on the Right to Food. 2004. Information Paper.
- FAO**. 2004. *Agricultural development and food security in Kenya* by Gitu, K.W. FAO Subregional Office for Eastern and Southern Africa.
- FAO**. 2005. *Pourquoi faut-il une autre stratégie de développement de l'élevage en Afrique au Sud du Sahara? By Rhyssa Z., Bliech, G.* Réunion des Institutions Africaines sur l'élaboration des politiques d'élevage pour l'Afrique. FAO. Rome.
- FAO**. 2006. *GIS-based analysis of population distribution and access to marketing infrastructure*, Pixel, by Ataman, E. (Work in progress).

- Gitu, K.W.**, 2004. *Agricultural development and food security in Kenya*. Non publié, FAO SubRegional Office for Eastern and Southern Africa. Accessible sur: http://www-data.fao.org/tc/Tca/RPFS/africa_en.asp
- Haggblade, S., Hazell, P. & Brown, J.** 1989. *Farm-nonfarm linkages in rural subSaharan Africa*. World Devel., vol. 17, no. 8, pp. 1173-1201.
- Hoskins, E. & Nutt, S.** 1997. *The Humanitarian Impacts of Economic Sanctions on Burundi*. Occasional Paper No. 29 (Providence, RI: Watson Institute).
- Keen, D.** 1994. *The functions of famine in south-western Sudan: implications for relief*. In J. Macrae and A. Zwi, eds. *War and Hunger*. London: Zed Books, pp. 111-124.
- Keyser, M., Merbis, M., Nubé, M., Sonneveld, B. & Voortman, R.** 2003. *Food crisis management in SubSaharan Africa: a bird's eye view of the continent*. Centre for World Food Studies, Vrije Universiteit, Amsterdam (SOW-VU).
- Kydd, J., Dorward, A. & Vaughan, M.** 2002. *The Humanitarian Crisis in Southern Africa: Malawi Submission to the International Committee*, Imperial College, Wye. Accessible sur: http://www.imperial.ac.uk/agriculturalsciences/research/sections/aebm/projects/poor_ag_downloads/idcmalsub.pdf
- Maetz, M.** 2002. Input and output marketing in remote areas. In *Input/output marketing in remote areas of Eastern and Southern Africa*, FAO.
- Maxwell, S., & Frankenberger, T.** 1992 *Household food security concepts, indicators, and measurements*. New York, NY, USA: UNICEF. Accessible sur: <http://www.ifad.org/gender/tools/hfs/hfspub/>
- Messer, E., Cohen, M. & Marchione, T.** 2001. *Conflict: A Cause and Effect of Hunger*. Environmental Change and Security Project (ECSP). Report No 7. The Woodrow Wilson Institute. Accessible sur http://www.wilsoncenter.org/index.cfm?fuseaction=topics.home&topic_id=1413
- NEPAD/African Union/WFP** 2004. *NEPAD study to explore further options for food-security reserve systems in Africa*.
- Ravallion, M.** 1987. *Markets and famines*. Oxford, Oxford University Press, Chapitre 2.
- Reardon, T.** 1997. *Using evidence of household income diversification to inform study of the rural nonfarm labour market in Africa*. World Devel. vol. 25, no. 5, pp. 735-747.
- Rhyssa Z. Bliech, G.** 2005. *Pourquoi faut-il une autre stratégie de développement de l'élevage en Afrique au Sud du Sahara?* Réunion des Institutions Africaines sur l'élaboration des politiques d'élevage pour l'Afrique. FAO, Rome, 8-9 March 2005.
- Sen, A.** 1981. *Poverty and famines: an essay on entitlement and deprivation*. Oxford: Clarendon Press.
- Sheperd, J.** 1993. Some tragic errors. American policy and the Ethiopian famine 1981-85. In J. Field, ed. *The challenge of famine. Recent experience, lessons learnt*. Kumarian Press
- UNICEF**, 2003, *The state of the world's children 2004*. New York.
- UNCTAD, Handbook of Statistics**. Accessible sur <http://stats.unctad.org>.
- Winter, R.** 2002. *Testimony before the subcommittee on African affairs, Committee on Foreign Relations*. Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance, USAID, Washington, DC.
- World Bank**. 2004. *Africa development indicators: from the World Bank Africa database*. World Bank, Washington DC.
- World Bank**. 2005. *World Bank data*, Accessible sur <http://sima-ext.worldbank.org>.
- World Food Programme**. 2005. Briefing Note, *African Union Commission Report on Food Security in Africa* (July 2005 Summit in Sirte, Libya).

Chapitre 3

- Adelman, I.** 1984. *Beyond export-led growth*. World Devel., 12: 973-986.
- Adelman, I. & Taylor, J.E.** 1991. *Multisectoral models and structural adjustment: new evidence from Mexico*. Jnl. of Devel. Studies, 28: 154-163.
- Alderman, H., Behrman, D., Ross, D. & Sabot, R.** 1996. *The returns to endogenous human capital in Pakistan's rural wage labour market*. Oxford Bltn. of Economics and Stats., 58(1): 30-55.
- Bautista, R.M. & Thomas, M.** 1998. *Agricultural growth linkages in Zimbabwe: income and equity effects*. TMD Discussion Paper No. 31. IMF Washington, D.C.

- Bautista, R.M. & Robinson, S.** 1997. *Income and equity effects of crop productivity growth under alternative trade regimes: A CGE analysis for the Philippines*. Asian Jnl. of Agr. Econ., 2: 177-194.
- Besley, T.** 1994. *How do market failures justify interventions on rural credit markets*. World Bank Research Obs., 9(1): 27-47.
- Bingsten, A.L. & Shimeles, A.** 2003. *Prospects for pro-poor growth in Africa*. Paper presented in the UNECA Expert Group Meeting: Pro-Poor Growth Strategies in Africa, Ouganda, 23-24 June 2003.
- Binswanger, H.** 2001. *The evolution of agriculture's role in economic development: the case of sub Saharan Africa*. Paper presented at the Conference on Agricultural and Environmental Statistical Applications (CEASAR), 5-7 June 2001. FAO Rome.
- Croppenstedt, A. & Muller, C.** 2000. *The impact of farmers' health and nutritional status on their productivity and efficiency: evidence from Ethiopia*. Econ. Devel. and Cultural Chng.,, 48(3): 475-502.
- Delgado, C., Hazell, P., Hopkins, J. & Kelly, V.** 1994. *Promoting intersectoral growth linkages in rural Africa through agricultural technology and policy reform*. Amer. Jnl. of Agr. Econ., 76: 1166- 1171.
- Deshingkar, P.** 2004. *Livelihood diversification in developing countries*. Hot Topic Paper for OECD/DAC POVNET Agriculture Consultation, September 20-21, 2004, Paris. Accessible sur: www.odi.org.uk/rpeg/research/migration/reports/Deshingkar2004c.pdf
- Dévé, F.** (2004), *Major findings and conclusions of the "roles of agriculture" project of FAO (Phase I, 2000-2003)*. Mimeo. FAO Rome.
- DFID.** 2002. *Better livelihoods for poor people: the role of agriculture*. Consultation Document. London, May 2002.
- DFID.** 2003. *Agriculture and poverty reduction: unlocking the potential*. DFID Policy Paper. London, December 2003.
- DFID, in cooperation with Morrison, J. & Murphy, S.** 2004. *Agricultural trade and poverty reduction: oportunity or threat?* London.
- DFID, in cooperation with Thompson, A.** 2004. *Agriculture, growth and poverty reduction*. London.
- Ellis, F.** 2003. *A livelihoods approach to migration and poverty reduction*. Paper commissioned by DFID.
- Ellis, F. & Harris, N.** 2004. *New thinking about urban and rural development*. Keynote Paper for DFID Sustainable Development Retreat, University of Surrey, Guildford 13 July 2004.
- Ellis, F. & Freeman, H.A.** 2003. *Rural livelihoods and poverty reduction strategies in four African countries*. LADDER Working Paper no. 30.
- Eswaran, M. & Kotwal, A.** 1986. *Access to capital and agrarian production organisation*. Econ. Jnl., 96 (382): 482-498.
- Fafchamps, M., Teal, F. & Toye, J.** 2001. *Towards a growth strategy for Africa*. Centre for the Study of African Economies, University of Oxford REP/2001-06. UK.
- FAO.** 2001, *Undernourishment and economic growth: the efficiency cost of hunger*. Working Paper No. 147, Economic and Social Department (ESA).
- Haggblade, S., Hazell, P. & Brown, J.** 1989. *Farm-nonfarm linkages in rural sub-Saharan Africa*. World. Devel., 17(8): 1173-1201.
- Heidhues, F., Atsain, A., Nyangito, H., Padilla, M., Ghersi, G. & le Vallée, J-C.** 2004. *"Development Strategies and Food and Nutrition Security in Africa: An Assessment*. IFPRI Discussion Paper 38. Washington, DC.
- Kraay, A.** 2004, *When is growth pro-poor? Evidence from a panel of countries*. Mimeo, World Bank, Washington, DC.
- Kristiansen, S.** 2003. *Linkages and rural non-farm employment creation: changing challenges and policies in Indonesia*. ESA Working Paper No. 03-22, December 2003, FAO, Rome.
- Kydd, J., Dorward, A. Morrison, J. & Cadisch, G.** 2002. *Agricultural development and pro-poor economic growth in sub-Saharan Africa: potential and policy*. ADU Working Paper 02/04, Imperial College at Wye, UK.
- Lin L., McKenzie, V., Presse, J. & Thirtle, C.** 2001. *Agricultural productivity and poverty in developing countries*. Extension to DFID Report No. 7946. London, DFID.
- Majid, N.** 2004. *Reaching millennium goals: how well does agricultural productivity growth reduce poverty?* Employment Strategy Papers 2004/12. International Labour Organisation (ILO).

- Mao, Y.K. & Schive, C.** 1995. *Agricultural and industrial development in Taiwan*. In J.W. Mellor, ed. *Agriculture on the road to industrialization*. Baltimore, John Hopkins University Press.
- Mellor, J.W.** 1976. *The new economic growth*. Ithaca, Cornell University Press.
- Morrisey, O., Mbabazi, J. and Milner, C.** 2002. *Inequality, trade liberalisation and growth*. CREDIT and School of Economics, University of Nottingham, UK.
- Pasha, H.** 2002. *Pro-Poor Policies*. Paper presented at the 4th Global Forum on Citizens, Businesses, and Governments: Dialogue and Partnerships for the Promotion of Democracy and Development, Marrakech, 12-13 December 2002.
- Ravallion, M.** 2004. *Pro-poor growth: a primer*. Policy Research Working Paper Series 3242, World Bank, Washington, DC.
- Ravallion, M. & Datt, G.** 2002. *Why has economic growth been more pro-poor in some states of India than others*. Jnl of Devel. Econ., 68 (2):381-400..
- Reardon, T., Bergegué, J. & Escobar, G.** 2001. *Rural nonfarm employment and incomes in Latin America: overview and policy implications*. World Devel. vol. 29, no. 3, pp. 395-409.
- Stamoulis, K. & Zezza, A.** 2003, "A Conceptual Framework for National Agricultural, Rural Development and Food Security Strategies and Policies". ESA Working Paper No. 03-17. FAO Rome, 53p.
- Strauss, J.** 1986. *Does better nutrition raise farm productivity?* Jnl. of Pol. Econ., 94(2): 297-320.
- Stringer, R. & Pingali, P.** 2004. *Agriculture's contributions to economic and social development*. Electronic Jnl. of Agr. and Devel. Econ., vol. 1, no. 1: 1-5. FAO, Rome.
- Thirtle, C. Irz X., Lin, L., McKenzie-Hill V., & Wiggins, S.** 2001. *Relationship between changes in agricultural productivity and the incidence of poverty in developing countries*. DFID Natural Resources Policy Research Programme, Project R7946.
- Timmer, P.** 1988. *The agricultural transformation*. In *Handbook of Development Economics*, vol. 1, ed. Chenery and T.N. Srinivasan. Amsterdam, Elsevier Science Publishers.
- Thomas, D. & Strauss, J.** 1997. *Health and wages: evidence on men and women in urban Brazil*. Jnl. of Econometrics, 77: 159-185.
- UNIDO.** 2004. *Industrialisation, environment and the Millennium Development Goals in sub-Saharan Africa: The new frontier in the fight against poverty*. Industrial Development Report 2004. Vienna.
- Wood, A.** 2002. *Could Africa be like America?* Mimeo. DFID. London.

Chapitre 4

- FAO.** 2003. *Review of the state of world fishery resources; inland fisheries*; Fisheries Circular 942.
- Kidane, W.** 2003. *Status of food security in Eastern and Northern Africa*. Paper prepared for the preparatory meeting of TICAD III for Eastern and Northern Africa.
- Lauriala, E.**, 2005. *Evaluation of agricultural gross production value, gross production value per capita and population*, - Conflict-affected & non-conflict-affected sub-Saharan African countries. FAO. Accessible sur: http://www-data.fao.org/tc/Tca/RPFS/africa_en.asp
- World Bank. 2004. African development indicators. Washington, DC.

Chapitre 5

- Arcal, de Larrinoa and Maetz, M.** 2000. *Trends in world and agricultural trade, multilateral trade negotiations on agriculture--a resource manual*, module 1. FAO, Rome.
- Awudu, A., Barrett, C.B., & Hazell, P.** 2004. *Food aid for market development in sub- Sahara Africa*. DSGD discussion papers 5. International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Bates, R.** 1981. *Markets and States in Tropical Africa*. Berkeley, University of California Press.
- Bayo, L.** 2003. Presentation de la filière rizicole de Guinée. Inter-reseaux Developpement Rural. Accessible sur <http://www.inter-reseaux.org>
- Smale, M. & Jayne, T.S.** 2003. *Maize in Eastern and Southern Africa: "seeds" of success in retrospect*. Conference Paper No. 3. A paper presented at the InWEnt, IFPRI, NEPAD, CTA conference "Successes in African Agriculture", Pretoria, December 1-3, 2003.
- Bird, K., Booth, D., & Pratt, N.** 2003. *Food security crisis in Southern Africa: the political background to policy failure*. Forum for Food Security in Southern Africa. Accessible sur <http://www.odi.org.uk>.

- Boussard, J., Gérard, F., & Voituriez, T.** 2005. *Background study – agricultural development and food security in sub-Saharan Africa: building a case for more public support*. Non publié. CIRAD pour la FAO.
http://www-data.fao.org/tc/Tca/RPFS/africa_en.asp
- Cashin, P. & Pattillo, C.** 2000. *The duration of terms of trade shocks in sub-Saharan Africa*. Fin. and Devel., quarterly magazine of the IMF. Volume 37, number 2.
- Chabal, P. & Daloz, J.P.** 1999. *Africa works: disorder as political instrument*. Oxford, James Currey.
- Charman, A.** 2004. *Food security and agricultural development, building a case for more support. Malawi case study*. Non publié. FAO subregional Office for Southern and East Africa, Harare.
- Coulibaly, A.** 2004. *Evaluation des importations et des alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture – étude de cas de la République du Mali*. Working Document, FAO.
- Dahlsten, S.** 2004. *Key issues for policy coherence for development*, OECD. Accessible sur : <http://www.oecd.org>.
- Demeke, M., Guta, F., & Ferede, L.** 2004, *Agricultural development in Ethiopia: are there alternatives to food aid?* FAO, Harare. Accessible sur http://www-data.fao.org/tc/Tca/RPFS/africa_en.asp
- Diao, X., Elbehri, A., Gehlhar, M., Gibson, P., Leetmaa, S., Mitchell, L., Nelson, J., Nimon, W., Normile, M., Roe, T., Shapouri, S., Skully, D., Smith, M. & Somwaru, A.** 2001. *The road ahead: agricultural policy reform in the WTO – summary report*, ed. M.E. Burfisher. Agricultural Economic Report No.797, Market and Trade Economics Division, Economic Research Services, USDA. 32pp.
- Demeke, M., Guta, F., & Ferede, L.** 2004, *Agricultural development in Ethiopia: are there alternatives to food aid?* FAO, Harare. Accessible sur http://www-data.fao.org/tc/Tca/RPFS/africa_en.asp
- EC (European Commission)**, *Infofinance* 1999. Accessible sur <http://europa.eu.int>.
- FAO.** 2002. *Input/output marketing in remote areas of Eastern and Southern Africa*.
- FAO.** 2004a. *Directions for agricultural water management in Africa (draft)*.
- FAO.** 2004b. *Commodity market review*, 2003-2004..
- Février, R.**, 1986, *Politique agricole commune et agricultures du tiers monde*, Etudes rurales. Accessible sur <http://etudesrurales.revues.org>.
- Franzel, S., Place, F., Reij, C., & Tembo, G.** 2004. *Strategies for sustainable natural resource management*. 2020 FOCUS 12, brief 8 of 10. In S. Haggblade, ed. *Building on Successes in African Agriculture*. IFPRI, InWent, CTA, and NEPAD.
- Gordon, A.**, 2000. *Improving smallholder access to purchased inputs in sub-Saharan Africa*. Policy Series 7. Natural Resources Institute (NRI), University of Greenwich. UK.
- Government of Zimbabwe.** 2003. *Report of presidential land review committee on the implementation of the fast track land reform programme ("The Utete Report")*.
- Hine, J. & Ellis, S.** 2001. *Agricultural marketing and access to transport services, rural transport knowledge base, rural travel and transport program*. Accessible sur www.transport-links.org.
- Hirsch, R. & Legoupil, J.C. (eds.)** 2002. *La riziculture africaine: importance et enjeux*. pp. 23-33.
- IMF.** 2000. *The duration of terms of trade shocks in sub-Saharan Africa*.
- IMF.** 2004. World economic outlook, statistical appendix, Accessible sur www.imf.org.
- Legoupil, J.C., ed.** 2000. *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne*. Actes du Séminaire de Dakar, PSI/WECARD CORAF 2000.
- Lipton, M.** 1977. *Why poor people stay poor*. Cambridge, Harvard University Press.
- Minot, N. & Ngigi, M.** 2003. *Are horticultural exports a replicable success story? Evidence from Kenya and Côte d'Ivoire*. EPTD Discussion Paper No. 120 Accessible sur: <http://www.ifpri.org/divs/mtid/mtidpubs.htm>
- Maxwell, D.** 1998. *The political economy of urban food security in sub-Saharan Africa*. Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper No.41. IFPRI.
- NEPAD.** 2002. *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP)*, Accessible sur www.fao.org.
- New Agriculturalist online: From crops to shops: improving the post-harvest sector.** Accessible sur www.new-agri.co.uk.

- NRI (Natural Resource Institute, Enterprise, Trade and Finance Group).** 2004 *Prospects for sustainable tree crop development in sub-Saharan Africa*. Policy Series No. 17, University of Greenwich, Accessible sur www.nri.org/publications/policyseries.
- OECD.** 2005. *DAC Statistics*, 2005. Accessible sur www.oecd.org.
- Omamo, S.W.** 2003. *Policy research on African agriculture: trends, gaps and challenges*. Research Report 21. ISNAR, Accessible sur www.isnar.org.
- Ravallion, M.** 1987. *Markets and Famines*. Oxford, Oxford University Press.
- Rhyssa, Z. & Bliech, G.** 2005. *Pourquoi faut-il une autre stratégie de développement de l'élevage en Afrique au Sud du Sahara?* Réunion des Institutions Africaines sur l'élaboration des politiques d'élevage pour l'Afrique, FAO, Rome, 8-9 March 2005.
- Ruthenberg, H.** 1976. *Farming systems in the tropics*. Oxford, Clarendon Press.
- Sanchez, P.** 2004. In *Task force on hunger, halving hunger: it can be done*, UN Millenium Project.
- Selassie, G.** 2001. *The Brain Drain — Africa's Achilles Heel*. World Markets Research Centre.
- Sivanappan, R.K.** 1997. *Technologies for water harvesting and soil moisture conservation in small watersheds for small-scale irrigation*. In FAO Proceeding Irrigation Technology Transfer in Support of Food Security, Harare - Zimbabwe 14-17 April 1997.
- UNCTAD.** 2004. *Annual report*, 2004.
- UNEP.** 1992. Chapter 14 - *Promoting sustainable agriculture and rural development*. Agenda 21, UNEP.
- Van der Walle, N.** 2001. *African economies and the politics of permanent crises 1979-1999*. Cambridge, Cambridge University Press,
- Weber, M.** 1974. *The theory of social and economic organizations*. London, Collier-Macmillan Ltd..
- Westlake, M. & and Ridell, P.J.** 2005. *Trends and opportunities for investment in agricultural water management in sub-Saharan Africa – a regional demand for products of irrigated agriculture: analyzing the drivers of demand for water and the region's comparative advantage in irrigated agriculture*, FAO draft.
- World Bank.** 2004. *Africa development indicators: from the World Bank Africa database*. World Bank, Washington DC. Accessible sur www4.worldbank.org.

Chapitre 6

- Bayo, L.** 2003. *Présentation de la filière rizicole de Guinée*, Inter-réseaux Developpement Rural, Accessible sur www.inter-reseaux.org.
- Bradford De Long and Eichengreen**, 1991. *The Marshall Plan: History's Most Successful Structural Adjustment ...* University of California at Berkeley, NBER, and CEPR. Accessible sur: http://www.j-bradford-delong.net/pdf_files/Marshall_Large.pdf
- Coulibaly, A.** 2004. *Evaluation des importations et des aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture – étude de cas de la République du Mali*, Working Document, FAO.
- Franzel, S., Place, F., Reij, C., & Tembo, G.** 2004. *Strategies for sustainable natural resource management*. 2020 FOCUS 12, Brief 8 of 10. In S. Haggblade, ed., Building on Successes in African Agriculture. IFPRI, InWent, CTA, and NEPAD.
- Haggblade, S., ed.** 2004 *Building on Successes in African Agriculture*, IFPRI 2004. Accessible sur: <http://www.ifpri.org/events/conferences/2003/20031201successes.htm>
- Hirsch, R.** 2000. *La Riziculture africaine : importance et enjeux*, Actes du Séminaire de Dakar, PSI/WECARD CORAF.
- Legoupil, J.C., ed.** 2000. *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne*, Actes du Séminaire de Dakar, PSI/WECARD CORAF, 2000.
- Regional Agricultural Trade Expansion Support Programme (RATES).** 2003. *Cotton-Textile-Apparel: Value Chain Report Malawi*.
- Stiglitz, J.E.**, Some lessons from the East Asian Miracle, *World Bank Research Observer*, vol. 11, n° 2. 1996
- Tandia, B.M. 2000.** *La Commercialisation et la transformation du riz irrigué dans trois pays du pôle : Mauritanie, Mali, Sénégal*, in J.C. Legoupil, ed., 2000.

- Tefft, J.** 2004. *Mali's White Revolution: Smallholder Cotton from 1960 to 2003*. 2020 FOCUS 12, Brief 5 of 10. Haggblade, S., ed. 2004 *Building on Successes in African Agriculture*, IFPRI 2004. Accessible sur: <http://www.ifpri.org/events/conferences/2003/20031201successes.htm>
- Wambo Yamdjeu, A.** 2003. *La concurrence des importations*, Forum Internet Inter-réseaux-CTA. Accessible sur: <http://ancien.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds24/dossier/ForumIRCTA.pdf>
- Wiggins, S.** 2000. *Interpreting changes from the 1970s to the 1990s in African agriculture through village studies*. World Devel., vol. 28, No. 4.

Chapitre 7

- FAO.** 2002. *World Food Summit: five years later*, 2002 Declaration of the World Food Summit - Five Years Later. Article 29. Accessible sur: www.fao.org

Annexes

Annexe 2.1: Indicateurs d'apport alimentaire, de sous-alimentation, de croissance et sources d'approvisionnement en céréales en ASS

	Niveau d'apport calorique par habitant en 2002	PIB par habitant en 2002	Nombre de pers. sous-alimentées en 2000-02 (en millions)	Variation du nombre de pers. sous-alimentées entre 1990-92 et 2000-02 (en millions)	Pays sur la bonne voie pour la réalisation de l'objectif du SMA	Croissance annuelle du PIB en % (1990-92 à 2000-02)	Prévalence du VHISIDA chez l'adulte en %	Part de l'agriculture dans le PIB en %	Aide extérieure reçue en 1990-2002 (en milliards \$ de 2002)	Part de l'aide extérieure reçue en 1990-2002 (en milliards \$ de 2002) pour l'agriculture	Aide extérieure annuelle moyenne par hab. en 1990-2002 (en \$ de 2002)	Total de la dette extérieure par hab. en 2002 (en \$EU)		
								Années 1990	Années 1990					
Groupe 1														
Djibouti	2 220	779	-	-		1,4	2,9	3,0	1.246	0,038	13,3	43		
Angola	2 083	1 015	5,1	-0,5		2,7	3,9	19,1	17,7	6,165	0,241	3,5	70	
Congo	2 162	920	1,3	-0,1		1,2	4,9	13,8	11,3	2,163	0,047	4,5	130	
Namibie	2 278	1 901	0,4	-0,1		1	3,8	21,3	12,8	10,2	2,886	0,165	10,9	
Mauritanie	2 772	609	0,3	0		1	4,5	0,6	27,6	26,9	3,563	0,303	9,6	
Cap-Vert	3 243	1 286	-	-		6,0	n. disp.	15,0	12,5	1,713	0,092	27,4	79	
Lesotho	2 638	517	0,2	-0,1		1	3,5	28,9	19,7	14,4	1,415	0,071	5,3	
Seychelles	2 465	6 940	-	-		4,0	n/a	6,1	3,2	0,250	0,021	21,2	257	
Gabon	2 637	5 242	0,1	0		1	2,1	8,1	8,0	7,8	1,800	0,044	10,2	
TOTAL Groupe 1	2 465	1 220	7,4	-0,8		4	2,6	n. disp.	15,0	13,4	19,956	0,984	5,8	85
Groupe 2														
Ghana	2 667	505	2,5	-3,3	1	4,3	3,1	53,6	43,9	13,868	0,790	5,0	32	
Niger	2 130	293	3,8	0,6		2,7	1,2	41,5	40,0	4,670	0,421	3,2	15	
Kenya	2 090	327	10,3	-0,4		1,9	6,7	26,3	23,2	14,108	1,061	3,2	17	
Togo	2 345	395	1,2	0		2,1	4,1	33,2	26,8	1,902	0,108	3,0	30	
Guinée	2 409	532	2,1	-0,4		4,0	3,2	20,6	19,0	5,524	0,480	4,8	35	
Cameroun	2 273	1 153	3,9	-0,1		2,5	6,9	15,0	23,0	10,561	0,362	4,9	48	

Rapport principal

	Niveau d'apport calorique par habitant en 2002	PIB par habitant en 2002	Nombre de pers. sous-alimentées en 2000-02 (en millions)	Variation du nombre de pers. sous-alimentées entre 1990-92 et 2000-02 (en millions)	Pays sur la bonne voie pour la réalisation de l'objectif du SMA	Croissance annuelle du PIB en % (1990-92 à 2000-02)	Prévalence du VIH/SIDA chez l'adulte en %	Part de l'agriculture dans le PIB en %	Aide extérieure reçue en 1990-2002 (en milliards \$ de 2002)	Part de l'aide extérieure reçue en 1990-2002 (milliards \$ de 2002) pour l'agriculture	Aide extérieure annuelle moyenne par hab. en 1990-2002 (en \$ de 2002)	Total de la dette extérieure par hab. en 2002 (en \$EU)	
								Années 1990	Années 1990				
Côte d'Ivoire	2 631	916	2,2	-0,1		2,8	7	31,9	28,4	15,409	0,677	6,8	62
Bénin	2 548	496	0,9	-0,1		4,8	1,9	27,0	34,6	4,726	0,262	5,4	25
Tchad	2 114	303	2,7	-0,8	1	3,5	4,8	48,9	51,4	3,572	0,278	3,3	14
République centrafricaine	1 980	403	1,6	0,1		2,0	13,5	38,2	47,6	2,051	0,160	3,9	24
TOTAL Groupe 2	2 309	555	31,2	-4,5		2	2,9	n. disp.	28,5	76,389	4,599	4,4	31
Groupe 3													
Mozambique	2 079	281	8,5	-0,7		6,4	12,2	68,8	24,293	0,783	9,6	22	
Éthiopie *	1 857	186	31,3	-		5,4	4,4	29,5	50,9	14,869	0,828	2,0	11
Malawi	2 155	210	3,8	-1		3,4	14,2	36,4	33,2	8,786	0,564	5,4	21
Sao Tomé et Principe	2 460	463	-	-		1,9	n. disp.	26,7	32,9	0,648	0,062	30,7	190
Ouganda	2 410	320	4,6	0,4		7,1	4,1	52,0	40,9	14,200	0,748	4,3	15
TOTAL Groupe 3	2 155	230	48,2	-5,3		5,4	n. disp.	41,0	49,2	62,796	2,985	4,2	15
Afrique du Sud	2 956	3 165	-	-		2,2	21,5	3,9	3,8	7,499	0,077	1,2	47
Groupe 4													
Zimbabwe	1 943	638	5,6	0,7		0,8	24,6	15,1	15,3	7,799	0,323	4,2	26
Soudan	2 228	1 928	8,5	0,5		5,3	32,0	36,8	3,845	0,131	0,9	44	
Maurice	2 955	3 861	0,1	0	1	5,2	n. disp.	14,1	8,1	0,921	0,074	5,2	122
Mali	2 174	353	3,6	0,9		5,2	1,9	46,0	45,8	8,399	0,630	5,0	20
Burkina Faso	2 462	411	2,3	0,4		5,1	4,2	44,1	39,2	7,522	0,538	4,5	11
TOTAL Groupe 4	2 228	1 190	20,1	2,5	1	4,7	n. disp.	29,8	32,7	28,485	1,697	2,9	32
Nigéria	2 726	379	11	-0,8		2,9	5,4	32,2	33,0	6,18033	0,24942	0,4	23

Dossier pour l'accroissement des soutiens publics

	Niveau d'apport calorique par habitant en 2002	PIB par habitant en 2002	Nombre de pers. sous-alimentées en 2000-02 (en millions)	Variation du nombre de pers. sous-alimentées entre 1990-92 et 2000-02 (en millions)	Pays sur la bonne voie pour la réalisation de l'objectif du SMA	Croissance annuelle du PIB en % (1990-92 à 2000-02)	Prévalence du VIH/SIDA chez l'adulte en %	Part de l'agriculture dans le PIB en %	Aide extérieure reçue en 1990-2002 (en milliards \$ de 2002)	Part de l'aide extérieure reçue en 1990-2002 (milliards \$ de 2002) pour l'agriculture	Aide extérieure annuelle moyenne par hab. en 1990-2002 (en \$ de 2002)	Total de la dette extérieure par hab. en 2002 (en \$EU)
								Années 1980	années 1990			
Groupe 5												
Madagascar	2 005	200	6	1,7		2,1	1,7	39,1	30,4	7.254	0,400	3,3
Sénégal	2 280	872	2,3	0,5		3,9	0,8	20,1	17,9	10.275	0,686	7,7
Zambie	1 927	426	5,2	1,2		0,7	16,5	9,8	13,4	14.832	0,545	10,0
Gambie	2 273	365	0,4	0,2		3,8	1,2	27,7	28,4	1.060	0,117	5,9
Swaziland	2 322	1 168	0,2	0,1		3,2	38,8	14,3	8,3	0,801	0,093	5,3
Rwanda	2 084	378	3	0,2		2,0	5,1	39,1	43,0	5,990	0,291	5,9
Sierra Leone	1 936	96	2,3	0,4		-3,3	n. disp.	31,0	40,6	2,938	0,059	4,5
Botswana	2 151	3 654	0,6	0,3		5,1	37,3	5,8	3,4	1.314	0,038	5,3
TOTAL Groupe 5	2 118	518	20	4,6		2,9	n. disp.	22,0	18,6	44,464	2,229	6,1
République Unie de Tanzanie	1 975	204	15,6	5,7		5,7	8,8	46,2	48,2	23,38559	1,15868	4,8
Groupe 6												
Erythrée**	1 513	351	2,8	-		4,6	2,7	15,3	2,641	0,171	6,3	15
Libéria	1 900	158	1,4	0,7		7,3	5,9	37,3	71,7	0,837	0,010	2,2
Comores	1 754	341	-	-		-0,1	n/a	38,2	41,6	0,489	0,032	5,0
Guinée-Bissau	2 024	32	-	-		0,8	n/a	40,6	48,1	1,895	0,087	9,9
Burundi	1 649	159	4,4	1,7		-1,8	6	58,5	51,4	2,592	0,131	2,7
République démocratique du Congo	1 599	105	35,5	23,3		-4,3	4,2	28,8	30,4	5,614	0,092	0,8
TOTAL Groupe 6	1 701	100	44,1	25,7		-3,3	n. disp.	32,3	33,1	14,068	0,522	1,6
												18

Sources : FAOSTAT, FAO/SOFI, Banque mondiale, ONU/SIDA

* Certaines données disponibles uniquement après 1992

** Uniquement après 1992

Annexe 2.2: Indicateurs d'apport alimentaire, de sous-alimentation, de croissance, de production céréalière, d'importations et d'aide en ASS

	Taux de croissance annuel de la production céréalière		% des importations nettes dans la consommation (aide alimentaire comprise)			Part de l'aide alimentaire dans la consommation		
	1961-2002	1990-2002	années 70	années 80	années 90	années 70	années 80	années 90
Groupe 1								
Djibouti	-	1,5	102	109	126	6	33	17
Angola	-0,8	6,7	26	52	61	1	13	22
Congo	0,1	3,1	90	106	104	8	4	7
Namibie	2,3	2,9	46	56	91	0	0	4
Mauritanie	1,9	1,3	76	84	81	23	34	9
Cap-Vert	1,7	2,6	122	120	113	42	93	76
Lesotho	-0,7	4,7	49	62	69	10	14	5
Seychelles	-	-	115	140	199	15	12	0
Gabon	4,1	1,7	113	129	119	2	0	0
TOTAL Groupe 1	0,0	4,4	50	70	79	8	18	14
Groupe 2								
Ghana	3,7	4,2	26	27	27	10	10	5
Niger	2,4	2,8	2	9	8	5	4	1
Kenya	1,4	0,2	-2	6	20	1	5	4
Togo	3,4	4,2	12	25	18	3	3	1
Guinée	1,2	4,7	15	31	42	7	8	3
Cameroun	1,6	4,1	18	33	31	1	1	0
Côte d'Ivoire	3,8	3,9	37	54	47	0	0	2
Bénin	3,4	5,3	13	25	35	3	3	2
Tchad	1,1	5,0	5	16	7	4	9	2
République centrafricaine	1,5	7,9	15	26	27	2	5	2
TOTAL Groupe 2	2,0	3,7	10	22	25	3	4	3
Groupe 3								
Mozambique	1,6	13,1	21	44	39	8	33	21
Éthiopie *	-	6,4	3	10	12	2	10	9
Malawi	1,6	4,5	2	2	18	0	4	8
Sao Tomé-et-Principe	6,4	5,3	8	3	25	14	63	36
Ouganda	1,6	3,0	4	3	6	1	3	3
TOTAL Groupe 3	1,7	5,3	5	12	16	2	11	10
Afrique du Sud	1,3	2	-21	-12	5	-	-	-
Groupe 4								
Zimbabwe	0,8	-0,8	-33	-14	-3	0	2	6
Soudan	2,7	2,3	4	12	14	3	17	5
Maurice	1,9	-17,4	107	120	138	14	12	1
Mali	2,6	1,9	11	12	5	6	6	1
Burkina Faso	3,3	3,1	10	11	10	5	5	1
TOTAL Groupe 4	2,4	1,4	1	9	11	4	10	3
Nigéria	3,3	1,4	1	9	11	4	10	3

Dossier pour l'accroissement des soutiens publics

	Taux de croissance annuel de la production céréalière		% des importations nettes dans la consommation (aide alimentaire comprise)			Part de l'aide alimentaire dans la consommation		
Groupe 5								
Madagascar	1,3	0,8	9	8	10	1	8	2
Sénégal	1,3	-0,6	43	23	55	7	8	2
Zambie	0,6	-2,9	16	17	16	3	8	6
Gambie	1,8	5,5	36	30	65	8	9	4
Swaziland	1,9	0,3	57	25	90	1	6	6
Rwanda	0,7	0,3	8	5	29	6	7	57
Sierra Leone	-0,3	-7,1	19	19	46	3	10	9
Botswana	0,0	-6,5	63	107	92	7	16	1
TOTAL Groupe 5	1,0	-0,8	27	35	38	4	8	6
République-Unie de Tanzanie	4,2	1,3	11	9	9	5	5	1
Groupe 6								
Érythrée**	-	1,1	-	-	53	-	-	32
Libéria	-0,5	4,6	33	42	83	2	15	47
Comores	1,3	0,6	68	70	79	8	16	6
Guinée-Bissau	3,0	-0,8	41	30	42	12	15	5
Burundi	1,9	-1,2	54	41	52	16	11	25
République démocratique du Congo	3,6	0,7	42	36	25	3	8	3
TOTAL Groupe 6	3,0	0,5	42	38	37	4	10	13

* Certaines données uniquement disponibles après 1992

** Uniquement après 1992

Sources: FAOSTAT, FAO/SOFI, Banque mondiale, ONUSIDA

Annexe 4.1: Part de l'agriculture dans le PIB total (en pourcentage)

Moyenne - Période	Moins de 20 %	20-39,99 %	40 % et plus
1984-86	Afrique du Sud, Botswana, Seychelles, Congo, Namibie, Gabon, Zambie, Maurice, Zimbabwe, Cap-Vert (9 pays)	Sénégal, Mauritanie, Madagascar, Lesotho, Swaziland, Côte d'Ivoire, Malawi, Cameroun, Rép. dém. du Congo, Bénin, Burkina Faso, Tchad, Kenya, Togo, Nigéria, Niger, Soudan, Mali, Gambie, Rwanda, Comores, Mozambique, République centrafricaine (23 pays)	Burundi, Ghana, Guinée-Bissau, Éthiopie, Ouganda, Sierra Leone (6 pays)
2000-03	Botswana, Seychelles, Afrique du Sud, Maurice, Gabon, Angola, Rép. du Congo, Namibie, Swaziland, Érythrée, Zambie, Cap-Vert, Zimbabwe, Lesotho, Sénégal, Guinée équatoriale (16 pays)	Guinée, Mauritanie, Madagascar, Kenya, Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, Mozambique, Gambie, Burkina Faso, Malawi, Tchad, Nigéria, Bénin Ghana, Ouganda, Niger, Mali (17 pays)	Togo, Tanzanie, Soudan, Cameroun, Éthiopie, Rwanda, Sierra Leone, Burundi, République centrafricaine, Comores, Guinée-Bissau, Rép. du Congo (13 pays)

Source: Banque mondiale, Indicateurs de développement de l'Afrique 2004

N.B. Il manque certains pays (pas de données), surtout pour la première période

Annexe 4.2: Performance de l'agriculture: taux de croissance du PIB agricole

Période	>5,00 %	3,00-5 %	1,00-3 %	<1,00 %
1975-84	Cap-Vert, Sierra Leone, Soudan, Rwanda (4 pays)	Cameroun, Kenya, Rép. du Congo, Mali, Bénin, Gambie (6 pays)	Mauritanie, Togo, Côte d'Ivoire, Malawi, Burundi, Rép. dém. du Congo, Niger, Burkina Faso (8 pays)	République Centrafricaine, Zambie, Afrique du Sud, Madagascar, Ghana, Zimbabwe, Lesotho, Tchad, Sénégal, Swaziland, Guinée-Bissau, Nigéria, Seychelles, Botswana (14 pays)
1985-94	Côte d'Ivoire, Botswana, Mali (3 pays)	Bénin Sao Tomé-et-Principe, Namibie, Tchad, Cap-Vert, Burkina Faso, Nigéria, Guinée, Ouganda, Guinée-Bissau, Tanzanie, Mauritanie, Togo, Niger (14 pays)	Soudan, Éthiopie, Rép. dém. du Congo, Madagascar, Mozambique, Afrique du Sud, Kenya, Ghana, Burundi, Comores, Zimbabwe, Sénégal, Rép. du Congo, Lesotho, République centrafricaine, Malawi (16 pays)	Zambie, Maurice, Cameroun, Gabon, Swaziland, Guinée équatoriale, Gambie, Seychelles, Rwanda, Djibouti, Sierra Leone, Angola (12 pays)
1995-MR	Rwanda, Soudan, Angola, Malawi, Guinée équatoriale, Cap-Vert, Gambie, Cameroun, Mozambique, Comores, Bénin (11 pays)	République centrafricaine, Guinée, Nigéria, Ghana, Ouganda, Tanzanie, Mauritanie, Mali, Sao Tomé-et-Principe, Côte d'Ivoire, Niger, Swaziland, Lesotho Burkina Faso (14 pays)	Seychelles, Togo, Zambie, Djibouti, Tchad, Éthiopie, Madagascar, Zimbabwe, Afrique du Sud, Sénégal, Rép. du Congo, Namibie, Burundi, Kenya, Guinée-Bissau, Maurice, Gabon (17 pays)	Sierra Leone, Rép. dém. du Congo, Botswana, Érythrée (4 pays)

Source: Banque mondiale, Indicateurs de développement de l'Afrique 2004N.B. Il manque certains pays (pas de données), surtout pour la première période

Annexe 4.3: Croissance des exportations agricoles dans les pays d'ASS par périodes

Période	Plus de 3 %	De 3 à 2 %	De 1 à 2 %	Moins de 1 %
1961-74	Burundi, Gambie, Kenya, Somalie, Bénin, Lesotho, Éthiopie, Zimbabwe, Côte d'Ivoire, Malawi, Namibie, Rwanda (12 pays)	Mauritanie, Cameroun, Soudan, Swaziland, Angola, Maurice, Rép. centrafricaine, Rép. du Congo, Mozambique (9 pays)	Guinée-Bissau, Nigéria, Niger, Seychelles, Sénégal, Guinée, Botswana, Sao Tomé-et-Principe, Gabon, Rép. dém. du Congo (10 pays)	Ghana, Tchad, Madagascar, Comores, Sierra Leone, Tanzanie, Djibouti, Mali, Togo, Burkina Faso, Ouganda (11 pays)
1975-84	Lesotho, Côte d'Ivoire, Togo, Swaziland, Gabon, Malawi, Mali, Djibouti (8 pays)	Kenya, Soudan (2 pays)	Angola, Mozambique, Sénégal, Rwanda, Tanzanie, Comores, Ghana, Sierra Leone, Nigéria, Burkina Faso, Gambie, Burundi, Madagascar, Zimbabwe, Seychelles (15 pays)	Rép. dém. du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Rép. centrafricaine, Éthiopie, Ouganda, Mauritanie, Bénin, Somalie, Namibie, Cameroun, Niger, Tchad, Maurice, Guinée, Botswana, Guinée-Bissau, Rép. du Congo (17 pays)
1985-94	Ouganda, Côte d'Ivoire, Gabon, Rép. du Congo, Namibie, Kenya, République centrafricaine, Bénin, Togo, Djibouti (10 pays)	Zimbabwe, Swaziland, Mali, Cameroun (4 pays)	Angola, Seychelles, Comores, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Gambie, Sierra Leone, Lesotho, Sénégal, Rwanda, Chad, Mauritanie, Éthiopie, Nigéria (14 pays)	Rép. dém. du Congo, Niger, Guinée, Tanzanie, Somalie, Maurice, Madagascar, Soudan, Guinée-Bissau, Ghana, Malawi, Burundi, Botswana, Burkina Faso (14 pays)
1995-04	Gambie, Nigéria, Côte d'Ivoire, Niger, Togo, Mozambique, Tanzanie, Sénégal, Guinée-Bissau, Rwanda, Rép. du Congo (11 pays)	Bénin, Cameroun, Burkina Faso, Ghana, Swaziland (5)	Madagascar, Seychelles, Comores, Rép. dém. du Congo, Kenya, Namibie, Zimbabwe, Angola, Éthiopie, Ouganda, Sudan, Guinée, Rép. centrafricaine (13)	Botswana, Gabon, Sao Tomé-et-Principe, Malawi, Tchad, Mali, Maurice, Burundi, Lesotho, Mauritanie, Sierra Leone, Djibouti (12)

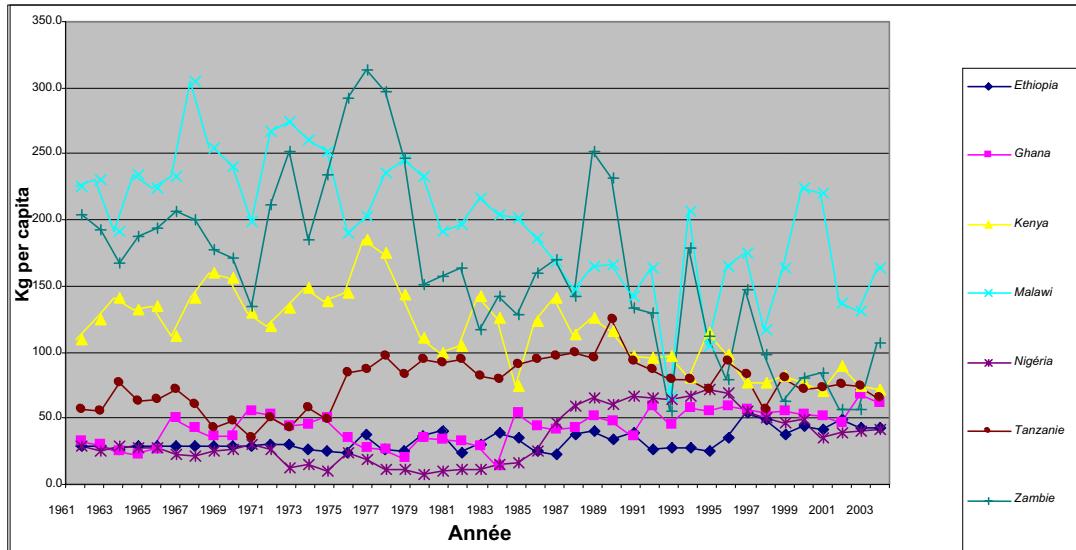
Source: données FAOSTAT 2005

Annexe 4.4: Performance du secteur céréalier (taux de croissance annuel moyen en pourcentage)

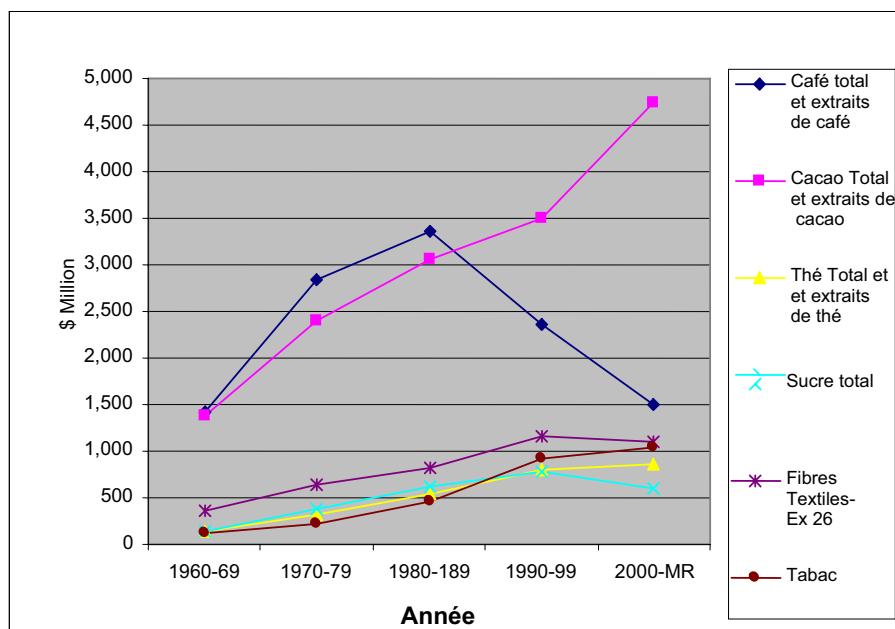
Période	Plus de 3 %	De 3 à 2 %	De 1 à 2 %	Moins de 1 %
1961-74	Maurice, Botswana, Swaziland, Ghana, Rép. du Congo, Libéria, Zimbabwe, Ouganda, Côte d'Ivoire, Rép. dém. du Congo, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Kenya, Zambie, Sierra Leone, Togo	Sao Tome-et-Principe, Rép. centrafricaine, Madagascar, Guinée, Mozambique, Burundi, Rwanda, Tanzanie, Cameroun	Sénégal, Éthiopie, Burkina Faso, Comores, Bénin, Nigéria, Angola, Gambie, Mali, Niger	Gabon, Lesotho, Tchad, Guinée-Bissau, Mauritanie, Cap-Vert
1975-84	Gambie, Guinée-Bissau, Gabon, Éthiopie, Togo, Rép. dém. du Congo, Rwanda, Namibie, Bénin, Mauritanie, Nigéria, Tanzanie	Burundi, Niger, Libéria, Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, Rép. centrafricaine, Maurice, Guinée, Malawi,	Ghana, Comores, Madagascar, Mali, Cap-vert, Burkina Faso, Mozambique, Sénégal, Sierra Leone, Cameroun, Afrique du Sud	Swaziland, Kenya, Lesotho, Zimbabwe, Ouganda, Tchad, Angola, Rép. du Congo, Zambie, Botswana
1985-94	Sao Tomé-et-Principe, Cap-Vert, Ouganda, Ghana, Botswana, Gabon, Togo, Nigéria, Burkina Faso, Rép. dém. du Congo, Tchad, Mali, Niger, Bénin,	Comores, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Guinée-Bissau, Cameroun, Guinée, Madagascar, Namibie, Éthiopie	Burundi, Angola, Kenya, Sierra Leone, Tanzanie, Afrique du Sud, Gambie, Malawi, Sénégal, Lesotho	Zambie, Mozambique, Rép. centrafricaine, Zimbabwe, Rwanda, Swaziland, Rép. du Congo, Maurice, Liberia
1995-04	Rwanda, Gambie, Rép. centrafricaine, Lesotho, Niger, Burkina Faso, Angola, Tchad, Bénin, Sénégal, Mozambique, Ouganda, Cap-Vert, Guinée	Togo, Libéria, Mali, Gabon, Afrique du Sud, Namibie, Ghana, Cameroun, Éthiopie, Madagascar, Malawi	Nigéria, Rép. dém. du Congo, Zambie, Burundi, Comores, Kenya, Tanzanie, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Rép. du Congo	Érythrée, Botswana, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Mauritanie, Sierra Leone, Zimbabwe, Swaziland

Source: données FAOSTAT, 2005

Annexe 4.5: Production de maïs par personne dans sept pays de l'ASS



Annexe 4.6: Principales cultures commerciales d'exportation



SÉRIE SUR L'ASSISTANCE AUX POLITIQUES

1/1 (RAP 2006/04)	FAO Regional Office for Asia and the Pacific	Rapid growth of selected Asian Economies – Lessons and implications for agriculture and food security <i>Synthesis report</i>
1/2 (RAP 2006/05)	FAO Regional Office for Asia and the Pacific	Rapid growth of selected Asian Economies – Lessons and implications for agriculture and food security <i>China and India</i>
1/3 (RAP 2006/06)	FAO Regional Office for Asia and the Pacific	Rapid growth of selected Asian Economies – Lessons and implications for agriculture and food security <i>Republic of Korea, Thailand and Viet Nam</i>
2	FAO Subregional Office for Southern and East Africa	Food security and agricultural development in sub-Saharan Africa - Building a case for more public support <i>Main Report (E/F)</i>



Cette publication contient le principal rapport d'un plaidoyer visant à un accroissement de l'aide publique à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (ASS). On affirme qu'il existe quatre raisons principales selon lesquelles l'agriculture ASS mérite un meilleur soutien public.

Le premier est un impératif moral. Les gouvernements des pays de l'ASS ne peuvent pas et ne devraient pas ignorer un secteur dont environ 70 pour cent de la population dépend directement pour ses moyens d'existence, s'ils sont sérieux en ce qui concerne leurs engagements aux ODM1. En second lieu, malgré leurs résultats généralement faibles, les pays de l'ASS n'ont aucune possibilité de choix réaliste des stratégies sur lesquelles ils peuvent compter pour parvenir au développement économique durable hormis l'agriculture. Troisièmement, pour un certain nombre de pays de l'ASS, il est évident que les politiques appropriées et l'investissement du secteur public se sont unis pour porter à la croissance économique. Cette publication plaide pour que les pays consolident leurs histoires de succès et pour que d'autres explorent de telles occasions en tenant compte de leurs conditions environnementales, économiques et sociales spécifiques.

Quatrièmement, dans l'ensemble l'agriculture dans les pays de l'ASS s'en est généralement mieux tiré que la plupart des autres secteurs, à l'exception des pays dotés de ressources minérales.

ISBN 92-5-205544-0

ISSN 1991-8909



9 789252 055440

TC/M/A0627F/1/10.06/500